

Synthèse de la consultation publique au Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

Du 11 octobre au 3 novembre 2019

503 commentaires au 03/11/2019

Commentaire 503

« Dérogation aéroport Beauvais tille »
Le 4 novembre 2019 à 00h01min

Bonjour, la permission aux avions de décoller et d'atterrir Entre minuit et 5 h du matin, n'est pas envisageable en tant que riverains car les nuisances sont déjà très fortes, sans parler de la pollution ainsi que des risques. Mais surtout en tant que citoyens, permettre une augmentation du trafic aérien et tout simplement un crime contre l'environnement. Des actes doivent être réalisés et là diminutions du trafic aérien doit en faire partie.

Commentaire 502

« Contre le projet d'arrêté »
Le 4 novembre 2019 à 00h00min

Bonjour

Riverains de l'aéroport, nous sommes déjà bien assez ennuyés par les survol d'avions jusqu'à près de minuit. Ce principe de dérogation ne nous convient absolument pas.

Nous sommes contre.

Commentaire 501

« Contre le projet d'arrêté »
Le 4 novembre 2019 à 00h00min par

Bonjour

Riverains de l'aéroport, nous sommes déjà bien assez ennuyés par les survol d'avions jusqu'à près de minuit. Ce principe de dérogation ne nous convient absolument pas.

Nous sommes contre.

Commentaire 500

« NON au projet de dérogation au couvre-feu ! »

Le 3 novembre 2019 à 23h44min

Je fais part de mon opposition au projet de dérogation au couvre-feu en vigueur actuellement sur l'aéroport de Beauvais -Tillé. Cette dérogation serait un très mauvais signe envoyé à Ryanair qui joue déjà largement, depuis des années, avec la déréglementation et libéralisation du transport aérien, sur le dos des citoyens et contribuables français et européens.

Cette dérogation ne pourrait qu'apporter des nuisances supplémentaires pour les riverains d'autant qu'elle s'inscrit dans la perspective d'une explosion du nombre de passagers (+ 50%) dans les 4 années qui viennent.

Cette dérogation va aussi à l'encontre de la prise de conscience actuelle d'une nécessaire maîtrise et régulation du trafic aérien, en lien avec les objectifs de réduction drastique des émissions de CO2 pour tenter de limiter les effets dévastateurs du réchauffement et dérèglement climatiques.

Je note d'ailleurs que l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaire a émis un avis négatif sur le projet d'arrêté et propose même le renforcement des restrictions d'exploitation de 22h à 7h du matin.

Commentaire 499

« Avis de l'ACNAT sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 3 novembre 2019 à 23h11min

L'ACNAT "Association contre les nuisances de l'aéroport de Tillé Beauvais" au nom des riverains qu'elle défend est contre les modifications concernant les conditions d'exploitation de l'aéroport de Beauvais Tillé. L'ACNAT est contre les dérogations qui pourraient être accordées au cas par cas pour permettre à des avions d'atterrir pendant la période du couvre-feu c'est-à-dire après minuit et avant cinq heures.

Ce projet d'arrêté ne respecte pas l'article 1 de la charte de l'environnement de 2004 qui précise que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Ce projet d'arrêté n'est pas compatible avec l'article L110 du code de l'environnement qui précise qu'une situation ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment.

En effet :

Aujourd'hui :

- Le couvre-feu garantit l'absence de trafic entre minuit et cinq heures.
- Il n'y a pas d'avion basé à l'aéroport et le trafic s'étale en réalité entre 7h45 et 22h45.
- En 2018 la moyenne annuelle a été de 63 mouvements par jour.
- En 2018, il y a eu moins de 3,8 millions de passagers.

Cet arrêté permet surtout d'accéder à la demande de la compagnie RYANAIR qui souhaite créer une base à Beauvais en imposant des dérogations au couvre-feu.

Les conséquences :

- Des avions qui peuvent atterrir à n'importe quelle heure de la nuit sans aucune pénalité.
- Les dérogations accordées au couvre-feu vont permettre à RYANAIR de baser d'abord trois avions à Tillé, jusqu'à douze sont possibles sans aucun aménagement supplémentaire de la plateforme.
- Trois à douze avions vont décoller le matin dès 6h30 (pas de décollage possible entre 5 heures et 6h30 selon le représentant de RYANAIR et le président de la SAGEB) mais le couvre-feu permet des décollages dès 5h00 pour les avions basés.
- La base va permettre une croissance démesurée du nombre de mouvements, 6 millions de passagers annoncés à l'horizon 2023 soit 150 à 200% du trafic actuel, pas moins de 100 mouvements par jour. Une progression de 15% est annoncée dès la première année.
- Une forte augmentation de la pollution et des nuisances sonores impactant notre santé et notre planète.
- Les biens immobiliers des riverains vont perdre de la valeur de façon significative voire seront invendables.

Ce projet d'arrêté va à l'encontre de l'accord de Paris dont l'objectif est d'atténuer le changement climatique, réduire les émissions polluantes.

En effet , en 2018 Ryanair était le 10ème plus gros émetteur de CO2 en Europe. Augmenter l'activité de RYANAIR à Beauvais c'est augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

Remarques sur la note de la consultation du public :

Le projet présenté permet de contribuer au développement de l'économie locale, cette affirmation est erronée, les retombées économiques pour la région ont été de 2,8 millions d'euros en 2017, ce qui ne représente rien si on ramène ce chiffre par passager.

2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans pourrait selon une étude du Cabinet BIPE Advisory commandée par l'aéroport lui-même créer jusqu'à 1 800 emplois induits ce qui

signifie que 3600 emplois auraient déjà été créés, il suffit de consulter l'évolution des chiffres du chômage de la région pour se rendre compte que cette affirmation est fallacieuse, ce ne sont que des chiffres totalement irrationnels pour justifier un projet inutile, irrespectueux des riverains et de la planète.

Sur la note de la consultation du public concernant le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé, concernant l'avis négatif rendu par l'ACNUSA, seuls deux arguments sont cités alors que le collège mentionne également que les modalités de dérogations fassent que celles-ci ne puissent être qu'exceptionnelles et qu'aucune dérogation ne soit accordée pour un atterrissage après 1h00. Cet argument a été écarté de la note, la note n'est donc pas conforme.

Les avantages accordés à la compagnie RYANAIR :

L'aéroport de Beauvais et les élus déroule le tapis rouge à une compagnie qui pratique le dumping social avec ses salariés, obtient des avantages monstrueux voire illicite des gestionnaires d'aéroport et des collectivités territoriales, le gestionnaire rembourse même la TNSA à Ryanair (rapport de la cour des comptes). La compagnie RYANAIR n'a aucune étique, aucune fidélité et n'est pas loyale. Tous ces avantages accordés à la compagnie RYANAIR ont pour conséquence que la SAGEB fait des bénéfices ridicules 119 000 euros en 2018, le gestionnaire n'a même pas pu respecter son programme de travaux de gros entretien (rapport 2018 de la SAGEB). La compagnie RYANAIR la même année a dégagé 1450 Millions d'euros et les privilèges qui lui sont accordés écrasent d'autres compagnies dont des compagnies françaises telles que XL Airway et Aigle AZUR. Dans ce contexte, peut-on parler de création d'emplois.

Le SMABT propriétaire de la plateforme et la SAGEB gestionnaire de l'aéroport souhaite augmenter le nombre de passagers, 6 millions annoncés en 2023, pour faire rouler des cars (TEP dégage 768 816 euros de bénéfice en 2018, 6,5 fois plus que la SAGEB) et remplir des parkings. Tous ces cars (3 605 977 kms parcourus en 2018) et véhicules contribuent également à la pollution générée par l'aéroport.

Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais :

Le rapport de la commission consultative est un résumé des présentations et discussions qui ont eu lieu le 30 août 2019, certains points devront faire l'objet de rectifications et d'ajouts avant d'être approuvé. Seuls les avantages douteux du projet ont été présentés en commission dans le but de convaincre les élus membres de la commission consultative, l'impact sur les riverains de l'aéroport a été minimisé voire écarté et il n'y a pas eu d'étude d'impact environnemental préalable. Les nuisances sonores et la pollution supplémentaire que va induire le projet s'il est validé par le ministère n'ont été mesurées et dénoncées que par les associations. Les élus membres de la commission consultative y compris les élus maires des communes les plus impactées ont pris la décision de voter pour le projet en prenant en compte uniquement le fait que les dérogations au couvre-feu seraient exceptionnelles, ils ont négligé le contexte qui a conduit à élaborer ce projet c'est-à-dire la création d'une base

RYANAIR à Beauvais et le souhait de l'exploitant de l'aéroport d'avoir 2 millions de passagers supplémentaires en 2023 pour le seul profit de la compagnie RYANAIR.

Conclusion de L'ACNAT au nom des riverains qu'elle défend :

L'ACNAT est CONTRE le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé. Le couvre-feu ne doit permettre que les dérogations déjà prévues dans l'arrêté de 2002 afin de garantir aux riverains la tranquillité nocturne.

L'ACNAT est CONTRE le projet de base RYANAIR à Beauvais qui va augmenter la plage d'utilisation de la plateforme aéroportuaire et réduire les périodes « sans avion » pour les riverains déjà fortement impactés.

L'ACNAT est CONTRE l'augmentation du trafic actuel, les deux millions de passagers supplémentaires n'apporteront rien ou peu au Beauvaisis, au département et à la région, seule la compagnie RYANAIR fera des profits supplémentaires au plus grand mépris des riverains et de la planète.

Commentaire 498

« Non à l'élargissement du couvre feu ! »

Le 3 novembre 2019 à 22h39min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

Les avions passent à 270 m au-dessus du village de TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

On parle d'écologie mais avant tout l'écologie doit se faire en interdisant des abus comme une base à l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ, pour favoriser une compagnie aérienne comme RYANAIR qui prend aide et subvention en FRANCE et ne paie aucun impôt en FRANCE puisque cette compagnie a son siège en IRLANDE.

La dévaluation immobilière fait que les maisons sont invendables situées dans l'axe de la piste d'atterrissage et de la balise de relais pour l'atterrissage, les riverains sont condamnés à rester dans leur maison et subir les nuisances aériennes qui nuisent à leur santé.

Il est anormal qu'un village de 1147 habitants doive subir les préjudices du développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ pour éviter à une compagnie aérienne comme RYANAIR de payer des indemnités de retard (40.000 €) en atterrissant dans la période de couvre feu.

Le couvre feu doit être conservé et on ne doit pas céder au chantage de RYANAIR dont le soucis de rentabilité est sa seule préoccupation, condamnée par différentes juridictions Européennes et aucune dérogation ne doit être donnée au couvre-feu qui protège les riverains.

Il faut également que le PGS soit revu car habitant du village de Houssoy le Farcy, les avions passent juste au dessus de nos habitations et nous ne faisons pas parti du PGS, c'est inacceptable !!

Cordialement

Commentaire 497

« Contre le développement de l'aéroport de Bvs Tillé »
Le 3 novembre 2019 à 22h18min

Contre le projet de modification du couvre feu contre l'agrandissement de l'aéroport , vous les élus qui décidez pensez aux nuisances et la pollution vous vous étiez engagé à ne pas développer cet aéroport , la santé des riverains , l'écologie , vous êtes responsable arrêtons les abus !!!!

Commentaire 496

« Quand nous as t'on demandé notre avis ? »
Le 3 novembre 2019 à 22h08min

Nous, riverains de l'aéroport, à quel moment avons nous été consultés ? Nos maires nous ont trahis, nous saurons nous en souvenir en Mars ! A l'heure de la soit disant transition écologique, enjeu majeur de ces prochaines années si nous voulons laisser quelque chose à nos enfants, on sacrifie l'écologie et le bien être de chacun à la faveur du profit, comme d'habitude ! Sacrifier le couvre feu c'est sacrifier le bien être et la tranquillité des riverains. Pour l'instant il y a des conditions restrictives mais quand sera t'il quand l'aéroport de Paris-Beauvais sera privatisé comme tous les autres ? En fait vous êtes juste en train de préparer le terrain pour l'arrivée prochaine d'une privatisation ...

Une vraie consultation citoyenne aurait été un référendum, mais comme d'habitude on se moque de notre avis !!! Marre de ces élus qui prennent des décisions aberrantes en sacrifiant les citoyens !!!

Un citoyen en colère, un de plus ...

Commentaire 495

« Contre le projet de l'aéroport de Bvs- Tillé »
Le 3 novembre 2019 à 22h07min

Ceux qui ont de l'argent en veulent toujours plus et ce bien souvent au détriment des gens qui subissent. Encore d'avantage de nuisance sonore, de décollage et atterrissage à la chaîne, de pollution et nuance toxique que respirent les habitants et entourage détruisant un peu plus notre planète ! Mais peu importe l'argent vaut bien quelques "contraintes" et sacrifices. La France est en train de s'effondrer mince ! Et malgré tout ceux qui pensent être tout puissant et avoir tous les droits de part leur fortune continuent dans leur stupidité. Commencez par payer en conséquence de votre immense pollution, vous n'êtes pas des exemples loin de là.

Commentaire 494

« abhèrent !!!! »

Le 3 novembre 2019 à 21h59min

Aux élus co-gestionnaires de l'aéroport de beauvais-tillé

Faudra t il qu'on en arrive à ce que les conditions climatiques soient telles qu'il vous faudra souhaiter bonne chance à chacun de vos passagers et offrir une prime de fidélité aux survivants ????

est-ce qu'un territoire doit s'enorgueillir de booster son économie avec des méthodes d'un autre temps aux conséquences locales ,nationales et internationales destructrices

Il y a d'autres solutions économiques ,sociales,environnementales

qui permettrons aux citoyens de vos territoires de s'y sentir bien, de s'y investir, d'être curieux de ce qui les entoure et aux citoyens venus d'ailleurs d'y arriver pour des moyens de locomotion propres et d'avoir envie d'y séjourner

les "bénéfices" tirés du surdéveloppement de l'aéroport ne sont que des effets collatéraux et précaires

les vrais bénéfices sont à Dublin, à Paris et partout où la recherche de profits financiers et seulement financiers est la raison d'être d'investisseurs hors sol

Vous n'êtes pas hors sol et vous avez été élus par des citoyens du territoire pour montrer la voie

Il est temps d'oublier Dublin et d'écouter la voix de vos citoyens il est temps d'investir et de vous investir dès aujourd'hui pour un avenir durable.

petit rappel : La durabilité de l'humanité est et restera inversement proportionnelle à la durabilité d'une carrière d'"homo-politicus" soyez en dignes

merci

Commentaire 493

« Avis favorable »

Le 3 novembre 2019 à 21h52min

Je n'ai pas d'objection à formuler à ce projet d'arrêté qui contribuera, par le développement de l'aéroport, au développement économique du territoire de Beauvais. Cet arrêté est important, notamment pour les chefs d'entreprises des régions Hauts-de-France et Ile-de-France qui voyagent à l'international depuis l'aéroport de Beauvais.

J'y suis donc favorable

Commentaire 492

« couvre feu aéroport beauvais tillé »

Le 3 novembre 2019 à 21h48min

non aux dérogations du couvre feu. avions de la Ryanair polluants et bruyants. La Ryanair profite uniquement des subventions mais ne fait rien pour avoir des avions propres. nos politiques ne respectent pas leur parole ni la tranquillité des riverains ni la qualité de l'air pollué par ces avions. les promesses seront belles au moment des futures élections tout en sachant qu'elles ne seront pas tenues mais nous saurons nous en souvenir le moment venu. non aux dérogations du couvre feu

Commentaire 491

« bruit des avions »

Le 3 novembre 2019 à 21h40min

je me demande aussi ce qu'il en est des avions vieillissants qui passent au dessus de nos têtes car le parc des avions étant renouvelé régulièrement, j'ai l'impression que ceux-ci font plus de bruits qu'il y a un certain temps et qu'avec les dramatiques accidents imputés au 737max et dont des avions avaient été achetés par ryanair par exemple, peut être que cela retarde les changements des avions mais augmente nos gênes sonores, qui apparemment n'existent pas pour certaines personnes

Commentaire 490

« couvre feu aéroport beauvais tillé »

Le 3 novembre 2019 à 21h37min

non aux dérogations du couvre feu ; Même si nos politiques ne respectent pas leur parole et veulent accorder des dérogations il ne faut accepter aucune dérogation. La pollution le sommeil et la tranquillité des riverains ils n'en ont rien à faire sauf au moment des futures élections toutes les promesses seront faciles tout en sachant qu'ils ne les tiendront pas mais nous ne serons pas dupe

Commentaire 489

« Mon avis sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitations de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 3 novembre 2019 à 21h36min

Au vu des éléments transmis lors de la consultation publique, je ne peux qu'émettre un avis très défavorable au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais - Tillé.

En effet, tant sur le fond que sur la forme ce projet d'arrêté est irrecevable et va même à l'encontre des orientations politiques nationales, régionales et locales.

Sur le fond, cet arrêté est accompagné d'une note de présentation succincte qui expose des arguments fallacieux et qui minimise l'impact d'un tel arrêté sur l'environnement :

*Le premier argument développé est l'évolution de l'économie locale et l'emploi or toutes les études montrent que les usagers de l'aéroport de Beauvais-Tillé n'apporte que très peu de retombée à l'économie locale (3€ en moyenne par passager en 2018)

notamment au tourisme du Beauvaisis. Le chiffre donné dans la note de présentation de la création de 1800 emplois est totalement fantaisiste et lors de l'interview du Directeur commercial de l'aéroport (M.Edo FRIART : lien internet :

<http://www.oisehebdo.fr/2019/01/15/beauvais-le-projet-de-ryanair-inquiete-les-riverains-de-laeroport/>);

le Directeur commercial parle de la création d'une centaine d'emplois soit dix-huit fois moins !

* Dans la note de présentation , la création d'emploi consécutive à l'installation de la base n'est pas détaillée , ni étayée. Pour mémoire la compagnie Ryanair est une compagnie LOW COST, dont le modèle économique repose davantage sur les subventions que sur la vente de billets d'avion et est la compagnie qui emploie le moins de personnes par avion (7 personnes/avion pour Ryanair contre 30 personnes chez British Airways- source= <https://fr.wikipedia.org/wiki:Ryanair>)

Dans le cadre de la création, de la base sur Beauvais, c'est le personnel RYANAIR existant assurant déjà la maintenance des appareils qui sera déplacé sur la nouvelle base lors de missions et logé sur place durant ces missions ; de ce fait, il n'y aura pas d'embauche locale pour assurer les missions de maintenance. Par contre on peut s'interroger sur qui supportera les coûts supplémentaires des missions de l'état (PAF, douanes, contrôle aérien , ...) et de la SAGEB (Pompiers, assistance en escale) durant la nuit (services assurés sans rémunération supplémentaire car seuls sont facturés les mouvements d'appareils or la base est faite pour des appareils immobiles déjà posés).

Le deuxième argument fallacieux est la corrélation entre la création de la base et les passagers supplémentaires qu'elle engendrerait or là encore la note de présentation

annonce l'arrivée de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans , ce qui est sans rapport avec le projet de 3 avions la nuit : ce ne sont pas 3 avions au sol qui vont amener 2 millions de passagers supplémentaires ! Si RYANAIR veut développer son offre commerciale, il est préférable d'utiliser les créneaux de jour et d'optimiser les mouvements sur les horaires générant le moins de nuisance sonore entre 8h et 18h ;

* cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique nationale qui vont à travers les accords de Paris sur le climat vers une réduction des gaz à effets de Serre(GES).

Ryanair, avec 9 millions de tonnes de CO² est actuellement le 10 ème plus gros émetteur d'Europe ce qui va à l'encontre des orientations de l'accord de Paris sur le climat.

De plus, la politique sociale et commerciale de RYANAIR sur le LOW COST ruine les autres compagnies du même secteur, notamment les compagnies françaises(faillites en 2019 de XL Airways et aigle AZUR). En effet RYANAIR profite de sa position dominante pour exiger des subventions exorbitantes de la part des gestionnaires aéroportuaires et pratique le dumping social vis-à-vis de ses salariés. De ce fait, la SAGEB n'arrive pas à équilibrer son programme de dépenses de Gros entretien de l'aéroport par les revenus issus de son exploitation. Par contre RYANAIR maximise ses bénéfices (1450 M€ de bénéfices en 2018 pour un chiffre d'affaires de 7151 M€) au détriment des plateformes aéroportuaires (source= <https://investor.ryanair.com/wp-content/uploads/2019/07/Ryanair-2019-Annual-Report.pdf>)

* cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

* cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air , de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

sur la forme,

* cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a pas l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude d'environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées.

* de plus il vient en contradiction avec le plan d'exposition au bruit (PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

Extrait du PEB de 2012 page 14 ci-dessous :

* cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous*) puisqu'il constitue une

nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport , on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollages et atterrissages, principalement logés dans des maisons d'individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et de immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine.

* la loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : "le principe de non-régression , selon lequel la protection de l'environnement , assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante , compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. "

Commentaire 488

« consultation »

Le 3 novembre 2019 à 21h14min

Non aux dérogations.

Commentaire 487

« consultation publique aéroport de Beauvais »

Le 3 novembre 2019 à 21h05min

Dans le cadre de la consultation publique pour la modification du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais, je m'oppose à l'élargissement des horaires de survol de la région de Beauvais au détriment de l'actuel couvre-feu.

Commentaire 486

« Stop ! »

Le 3 novembre 2019 à 20h55min

Dérogations très floues. Conséquences de la pollution sur notre santé et nos jardins. Nuisances sonores, circulation accrue intolérables. Nos conditions de vie dégradées. Stoppez l'augmentation du trafic et la primauté des intérêts économiques au détriment des principaux concernés, les résidents de Tillé

Commentaire 485

« Non au développement de l'aéroport de beauvais-tillé »
Le 3 novembre 2019 à 20h30min

L'extension de l'aéroport de beauvais-tillé, la base Ryanair et les demandes de dérogations ne sont qu'insultes et mépris pour la Planète, insultes et mépris pour les accords de Paris (on a l'impression qu'ils n'existent pas !!!), insultes et mépris pour tous les riverains de l'aéroport !!

Sur cette pauvre terre, il n'y a plus que le profit qui compte, au détriment du bien-être, de la santé et du respect de l'environnement

BIEN TRISTE REALITE et pourtant des avertissements, nous en avons au quotidien....De plus, certains élus se permettent de critiquer des pays qui ne respectent pas la COP21, que l'on commence par montrer l'exemple et surtout ne pas faire semblant d'y adhérer pour se donner bonne conscience.

Commentaire 484

« Stop »
Le 3 novembre 2019 à 20h06min

Trop bruyant
Trop polluant
Jusqu'où va t'on aller?

Commentaire 483

« Réserves sur la restriction du couvre-feu »
Le 3 novembre 2019 à 20h05min

Pourquoi ce manque d'honnêteté intellectuelle de nos élus et ce manque de connaissance m'étant en péril la santé publique.

Des questions restent sans réponses :

- Quelles sont les conséquences de la maintenance des avions en transit ?
- Qui contrôle la dérogation des avions autorisés à atterrir après l'heure d'entrée en vigueur du couvre-feu ?
- Manque le détail des retombées économiques et les emplois locaux induits ?

Il est à craindre l'effet cocktail des nuisances à savoir :

1)Problème olfactif de plus en plus fréquent.

2) Pollution de l'air par les particules fines non contrôlées actuellement. Il serait nécessaire et judicieux d'installer une station d'enregistrement rapidement et située à un endroit captant toutes les nuisances.

3) Problèmes sonores pouvant réduire le temps de sommeil très préjudiciable à la santé et engendrant des maladies (dépression, cancers etc...).

4) L'étude des vents dominants est à prendre en considération (Sud-Ouest) ramenant sur Tillé au décollage toute la pollution des gaz de combustion.

5) Après le décollage il y a le survol de l'agglomération à basse altitude, pourquoi?

Commentaire 482

« Nuisances sonores et chimiques »

Le 3 novembre 2019 à 19h42min

Une bonne partie des riverains ne souhaitent pas à ce qu'il leur reste de qualité de vie soit encore dégradé. Actuellement, nous subissons un maximum de pollution sonore et chimique. Nous n'en voulons pas plus car nous n'avons rien à voir avec les intérêts des sociétés d'aviation.

Il n'est pas juste de subir davantage de nuisances sonores d'un aéroport qu'une bonne partie des riverains n'ont pas demandé et de contribuer, par le paiement des impôts, au développement de sociétés de transport qui ont peu de compassion envers les personnes qu'elles dérangent par leurs activités.

Nous ne sommes pas contre l'existence et la prospérité de l'aéroport mais supprimer même partiellement le couvre-feu en vigueur (5 heures de silence pendant la nuit), c'est ouvrir une boîte de Pandore qu'il sera bien difficile de contrer. C'est aux entreprises de prévoir les dépassements et de faire en sorte de ne pas dépasser les créneaux horaires, pas aux riverains de subir les nuisances. Habitant personnellement à 11 kilomètres de la piste et estimant déjà l'impact de la circulation aérienne très forte, j'imagine à quel point la suppression partielle du couvre-feu actuel aurait des conséquences sur la santé des riverains plus proches. Et ce n'est pas le financement de quelques insonorisations qui va régler le problème. Le bruit est une nuisance beaucoup plus impactante la nuit. On a le droit à un vrai sommeil pour être efficace et productif au travail.

Va-t'on vraiment dans le sens d'un progrès humain?

Commentaire 481

« Non et non »

Le 3 novembre 2019 à 19h39min

Cela n'induit pas plus de travail par contre pollution, nuisance sonore, nocturne, écologique voilà à quoi nous devons nous attendre !!

Commentaire 480

« ASSEZ DE POLLUTION »

Le 3 novembre 2019 à 19h34min

l'emploi n'est qu'un prétexte !! Allez chers dirigeants dormir près d'un aéroport je vous y invite vivement.

Commentaire 479

« ASSEZ DE POLLUTION »

Le 3 novembre 2019 à 19h33min

l'emploi n'est qu'un prétexte !! Allez chers dirigeants dormir près d'un aéroport je vous y invite vivement.

Commentaire 478

« Maintien du couvre-feu, non aux dérogations »

Le 3 novembre 2019 à 19h21min

Le développement de l'aéroport de Beauvais - Tillé ne satisfait nullement aux critères de développement durable et de protection de l'environnement.

Des fonds publics sont utilisés pour enrichir une compagnie privée, socialement non acceptable, et pour subventionner des billets d'avion qui encouragent un mode de déplacement très dommageable à l'environnement, ce pour des retombées économiques locales plus virtuelles que réelles.

Il est insupportable de dédaigner ainsi le bien être et la santé des riverains, exposés au bruit et aux retombées de polluants (particules extra-fines, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, composés volatils, monoxyde de carbone).

Je suis en conséquence contre les dérogations au couvre feu actuellement en vigueur.

Commentaire 477

« RESTONS RAISONNABLES ! STOP ! »

Le 3 novembre 2019 à 19h04min

Entre les parkings partout, les stationnements sauvages, les détritiques dans Tillé, les nuisances sonores et olfactives engendrées par l'aéroport de Beauvais Tille actuellement, pourquoi en engendrer davantage ? il n'est pas justifié d'autoriser des créneaux supplémentaires, les riverains n'ont que cette petite tranquillité durant le couvre-feu, en autorisant l'activité de nuit, ce sera davantage de bruits davantage de pollutions et que des inconvénients ! A qui profiterait ce changement ? pas aux riverains en tout cas ! ni à la planète !

Commentaire 476

« Retour d'expérience du fonctionnement actuel »

Le 3 novembre 2019 à 18h52min

Le décret ne peut-il pas s'accompagner d'une restriction sur le nombre de vols qui pourront être programmés à l'Arrivée entre 22 et 23 hres

et/ou d'une restriction sur les opérations des compagnies accueillies à Beauvais, consistant à ne pas laisser décoller un vol à partir du moment où il n'est plus possible qu'il respecte le couvre feu ?

Quel est le retour d'expérience sur les cas qui auraient pu faire l'objet d'une dérogation par le passé (fréquence et amplitude du dépassement horaire ?)

Commentaire 475

« Non, non et non »

Le 3 novembre 2019 à 18h52min

Pourquoi ne pas laisser ce projet aux aéroports de Lille, Orly ou encore Roissy qui détiennent déjà toutes les infrastructures nécessaires.

Nous sommes déjà cernés par des parking, comment envisager le stationnement du nombre de passagers supplémentaires.

L'air des environs est devenue irrespirable, sans compter le bruit, les stationnements, les détritiques laissés par les passagers..., en bref rien n'est conçu pour recevoir autant de passagers dans ces lieux.

Tillé n'est pas un atelier de mécanique aéronautique, aucun intérêt pour le commerce ou tourisme, les passagers viennent visiter Paris pas sa périphérie.

Quand j'ai su en 2003 que l'aéroport se développait j'étais sincèrement heureux pour l'emploi... mais ça c'était en 2003, à part en subir les conséquences rien d'autre pour les habitants des alentours.

Commentaire 474

« je suis contre la modification de cet arrêté »

Le 3 novembre 2019 à 18h48min

je suis riverain de cet aéroport de Tillé depuis plus de 25 ans.

J'ai vu ce petit aérodrome devenir ce qu'il est actuellement ; c'est de la folie de laisser un aéroport comme celui ci se développer alors qu'il y a des riverains à moins de 250 mètres de la piste !!

Nos élus et décideurs sont des irresponsables à mon avis
j'estime que j'ai le droit de dormir la nuit !

Je suis contre le fait de modifier le couvre feu actuel !

Commentaire 473

« Analyse de l'impact économique »

Le 3 novembre 2019 à 18h39min

D'après la note sur la consultation du public,
baser 3 avions de la compagnie Ryan Air à Beauvais permettrait le démarrage d'une unité de maintenance et aboutirait, à terme, à la création de 1800 emplois.

Le rapport de BIPE consulting est-il public ?

Les avions concernés sont ils de nouveaux avions, ou sont-ils déplacés d'une autre base de maintenance ?

A partir de combien d'avions basés les autres centres de maintenance de Ryan Air ont-ils été créés? Quels sont les autres en France ? Quelle est leur longévité ?

Commentaire 472

« Quand nos enfants pourront-ils dormir sur leurs deux oreilles ? »

Le 3 novembre 2019 à 18h27min

Depuis quelques années, nous avons constaté que le trafic aérien se densifie... Les nuisances sonores ne cessent d'augmenter tard le soir et avec une reprise tôt le matin. Alors ne parlons pas des pollutions atmosphériques !!

Où est le cadre calme et reposant de la campagne ? Certaines journées ressemblent à des boulevards aériens !

Est-ce normal que notre petit garçon âgé de 2 ans nous dise : "C'est encore les avions qui me réveillent... Oh, ils z'arrêtent pas les avions... c'est fatigant"...

Si toutes les mesures envisagées sont appliquées... les avions nous chasseront de nos campagnes. Quel avenir peu prometteur pour nos enfants, nous qui les éduquons aux gestes d'éco-citoyen et à la préservation de notre planète si fragile...

Des habitants de 60 510 LAVERSINES (Oise)

Commentaire 471

« Base Ryanair aéroport de Beauvais Tille »

Le 3 novembre 2019 à 18h25min

La base Ryanair à l'aéroport de Beauvais Tille est un point positif car :

- développement de l'aéroport
- plus d'emplois
- plus de touristes donc valorisation de notre département

Commentaire 470

« Base Ryanair aéroport de Beauvais Tille »

Le 3 novembre 2019 à 18h20min

La base Ryanair est pour l'aéroport de Beauvais Tille un point positif car :

- développement de l'aéroport
- plus d'emplois
- plus de touristes dans l'Oise donc une valorisation de notre département.

Commentaire 469

« CONTRE LE PROJET DE BASE AERIENNE A TILLE »

Le 3 novembre 2019 à 18h02min

En acceptant cette demande de dérogation, la société Ryan Air implantera donc une base aérienne mais surtout, celà lui permettra d'augmenter le nombre de mouvements aérien

quotidiens. Or, vivre dans un village où cet aéroport prend de plus en plus d'ampleur (construction d'un 2nd terminal) à proximité des habitations, dont la mienne est difficilement vivable : bruits générés par les avions, ô combien désagréables lorsqu'on ouvre les fenêtres ou lorsqu'on essaie de profiter de son jardin, des avions pour certains très bruyants, des vols qui ont lieu assez souvent jusqu'à 23H30. Mais aussi, une circulation difficile dans le village, agrémentée du manque de civilité des automobilistes qui conduisent imprudemment car cherchent leur chemin, pourtant bien indiqué. Automobilistes qui opèrent des manoeuvres où ils ne le devraient pas, qui klaxonnent à tout va, qui stationnent dans les giratoires, aux carrefours, dans les voies sans issues, sur les allées réservées aux piétons et aux cyclistes, le long des rues et des résidences, qui déposent ou récupèrent leurs passagers sur la voie, piétons qui circulent sur la route méprisant l'usage des trottoirs. Les bus déposent aussi leurs passagers sur la route pour ne pas payer le stationnement pourtant sûrement inclus dans leur tarif. Un accroissement de vols impliquerait un accroissement de véhicules, dangereux pour nous, habitants et enfants, et surtout polluants ! De plus, nous subirions l'augmentation des cars de tourisme faisant les allers-retours Paris-Beauvais. Ajoutez à cela la réserve de kérosène elle aussi située près du village et qui flatte souvent nos narines ! Quelle horrible odeur, je vous le garantis ! Enfin, on ne peut pas dire que la vision des parkings officiels soit du plus bel effet ! Quels avantages pour nous, habitants qui ne souhaitons que vivre dans un VILLAGE !!! Nous sommes envahis ! Ce village est le serviteur de la capitale et nous ne pesons pas bien lourds ! Et le coût pour la commune ? Le ramassage des déchets semés par ces touristes irrespectueux, tickets de parking disséminés, bouteilles en plastique jetées le long des routes ! La commune doit employer plus d'agents communaux pour l'entretien et un agent pour sanctionner les mauvais élèves ! Nous n'avons jamais pris l'avion à Tillé. Nous n'avons pas bénéficié de l'aide à l'insonorisation sonore non plus. Nous vivons à 500m du terminal 2. Nous subissons cet aéroport chaque jour ! Cet aéroport ne représente que des nuisances pour nous : visuelles, sonores et olfactives !

Commentaire 468

« Contre le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 3 novembre 2019 à 17h54min

Bonjour,

je considère le projet d'arrêté très négatif. Si celui-ci est mis en place cela va fortement dégrader la qualité de vie des habitants et de la faune environnante.

Il n'est pas nécessaire. L'aéroport fonctionne déjà très bien et n'a pas besoin de cela.

Cordialement

Commentaire 467

« Refus du projet d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tillé »

Le 3 novembre 2019 à 17h50min

Madame, monsieur,

Riverain à Laversines (60510) dans une commune limitrophe de Beauvais, je m'oppose à la modification de l'arrêté du 25 avril 2002.

Je souhaite conserver le postulat qu'il soit impossible pour un avion d'atterrir et de décoller entre minuit et 5 h du matin en raison des nuisances sonores et de la pollution que cela pourrait engendrer.

Cordialement

Commentaire 466

« Et l'avion, ça ne pollue pas ? »

Le 3 novembre 2019 à 17h38min

Et l'avion, ça ne pollue pas ?

Et si un jour Beauvais passait enfin de la parole aux actes ?

Nous avons parcouru « le livre vert » préconisé par la municipalité actuelle à Beauvais et qui liste en 40 « propositions » ce qui devrait « accompagner notre ville dans la transition écologique et le bien-être de chaque beauvaisien ».

Devant l'urgence qui nous oblige tous, au pied du mur, à changer radicalement notre mode de vie, ce manifeste n'est ni plus ni moins ce que toute municipalité qui se respecte aujourd'hui devra mettre en œuvre au minima et immédiatement pour relever le défi qui s'impose à tous. Ce sera d'ailleurs à n'en pas douter « la touche écologique » de toutes les futures équipes de gauche ou de droite qui brigueront un mandat en mars prochain.

EELV du Beauvaisis fait remarquer que bien des problématiques environnementales abordées aujourd'hui dans ce document reprennent « gentiment » les changements écologiques que nous préconisons depuis 10 ou 20 ans et qui il y a encore peu, étaient considérés comme utopiques, inutiles ou irréalisables ... (place de la voiture, importance des déplacements doux, disparition totale des produits phyto sanitaire, cantine entièrement bio ...) ; mais mieux vaut tard que jamais et comme on dit un peu trivialement « nous n'allons pas cracher dans la soupe ! »

Et quelques lignes plus loin ...

« Nous le savons, notre modèle de déplacements, qui repose sur la voiture et les énergies fossiles, pollue. En 2009, le secteur des transports (tous modes confondus) représentait 26 % des émissions totales de gaz à effet de serre, 34 % des émissions de CO2 et 13 % des émissions de particules. Ce modèle, au-delà de son coût écologique non soutenable ... »

Et l'avion ? Beauvais aux dernières nouvelles possédait un aéroport nous semble t-il ! Mme le Maire n'est-elle plus la présidente de la SAGEB qui gère l'aéroport de Beauvais/Tillé ? Nulle part tout au long du document il n'en est fait mention !

Alors faut-il donc rappeler à la municipalité et aux rédacteurs de ce manifeste (qui l'oublieraient sciemment ou non) que les avions sont de gros émetteurs de CO2 au point que Ryanair en 2018 était considéré comme le 10ème plus gros émetteur de CO2 en Europe, au même niveau que les centrales à charbon ?

Rappeler que le trafic aérien à Beauvais participe aux activités les plus émettrices de gaz à effet de serre, qu'il est porteur d'un dérèglement climatique mortifère et extrêmement couteux, impactant dangereusement la santé et la biodiversité de nos territoires ?

Qu'il est source de pollutions sonores à l'encontre de centaines de riverains ?

Que son parking génère une pollution lumineuse intense (visible à des dizaines de km) nocive à la vie nocturne en général ? Que son agrandissement est source de destruction de surface agricoles... ?

Que nous pouvons nous poser des questions sur la qualité de l'air environnant, des eaux pluviales ?

Que Ryanair n'est pas un parangon de modèle social ? et qu'il continue de vouloir imposer sa loi ?

EELV du Beauvaisis n'est pas pour la disparition du trafic aérien bien entendu, mais pour une régulation raisonnée, puis, il le faudra bien, pour sa décroissance ; Il dénoncent le développement « à tout va » des activités de l'aéroport Paris Beauvais Tillé, notamment la mise en place d'un nouveau projet dérogatoire pour un atterrissage de nuit de la société Ryan Air !

Cela engendrera de toute évidence encore plus de trafic, encore plus de pollution, encore plus de nuisances. Pas seulement ici, chez nous, mais partout en Europe ! Le dérèglement climatique ne sera pas résolu si nous n'acceptons pas de modérer notre impact sur l'environnement... Maintenant nous le savons : l'abus de transport polluant est dangereux pour le citoyen, pour le riverain ...

« Nombre de Beauvaisiens et d'habitants du Beauvaisis, font le constat d'une urgence écologique qui appelle à la mise en œuvre de solutions efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver les ressources naturelles et empêcher la disparition de nombreuses espèces animales et végétales » ...

« Penser globalement, agir localement, le mot d'ordre est connu ». Ce n'est plus nous qui le disons, c'est ce qui inspire le livre vert de la municipalité beauvaisienne actuelle » Ce n'est plus nous qui le disons, c'est la municipalité !

Quand la ville de Beauvais, (mais aussi bien entendu la CAB et la région HdF) passeront enfin de la parole aux actes ? Et qu'elle amende son livre « Vert » en ne considérant plus comme un petit enfant, que, si l'avion atterrît puis redécollé, c'est qu'il n'est pas vraiment passé chez nous !

Commentaire 465

« Base Ryanair Beauvais : élargissement des horaires de circulation des avions et conséquences sur le sommeil et la santé des riverains »

Le 3 novembre 2019 à 17h01min

"6h42. C'est le temps que dorment en moyenne les adultes par nuit, en semaine. "Soit pour la première fois en-dessous des 7 heures minimales quotidiennes habituellement recommandées pour une bonne récupération", indique Santé publique France dans son Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de mars 2019 sur "Le temps de sommeil en France".

Plus d'un tiers des Français (35.9 %) dorment moins de 6 heures par nuit et plus d'un quart (27.7 %) sont en dette de sommeil, ce qui correspond à un temps de sommeil inférieur à leurs besoins. Si plus d'un quart (27.4 %) parviennent à faire la sieste pour compenser cette dette, l'insuffisance de sommeil reste un problème de santé publique. Pourtant, de nombreuses études épidémiologiques indiquent que le fait de dormir moins de 6 heures est associé à un risque plus élevé d'obésité, de diabète de type 2, d'hypertension, de pathologies cardiaques et d'accidents. Sans compter le risque d'être moins vigilant dans la journée, d'être plus irritable et ainsi d'altérer sa qualité de vie personnelle et professionnelle."

les modifications qui vont être apportées à l'arrêté du 22 avril 2002 qui interdisait d'atterrir et de décoller entre minuit et 5 heures vont porter gravement atteinte à la santé des populations riveraines de l'aéroport de Beauvais-Tille en réduisant considérablement leur temps de sommeil.

Les riverains dormiront moins de 5 heures par nuit. Et tout cela pour satisfaire les intérêts financiers de RYANAIR

Manifestement nos élus locaux et les responsables de la SAGEB se contrefichent de la santé de leurs administrés et des conséquences financières de leurs décisions sur le budget de notre sécurité sociale.

Ils sont plus préoccupés à satisfaire les intérêts du patron de RYANAIR et de ses actionnaires. Et la prochaine étape ce sera quoi atterrissages et décollages non-stop 24h/24 pour RYANAIR , toujours au nom de promesses d'emplois !!

Commentaire 464

« Contre !!! »

Le 3 novembre 2019 à 16h40min

N'oubliez pas que plus de vol, c'est plus de pollution, plus de gaz dangereux directement et indirectement, il s'agit de votre santé, aussi. Plus de nuisances pour les riverains qui n'ont pas cherché à les avoir. Il y a déjà un aéroport à 1 heure d'ici, tout équipé. Laissez-nous profiter de notre campagne, tranquilles ! L'état s'est engagé à réduire la facture carbone, on en a un bel exemple ! !

Commentaire 463

« dérogation d'atterrissage »

Le 3 novembre 2019 à 16h34min

Bonjour,

ce projet d'arrêté que je réprovoque est la porte ouverte à des atterrissages permanents futurs sinon pour quelles autres raisons est-il envisagé ?

les explications fournies sont aberrantes.

Comment Ryanair procédait précédemment ?

A la création du réseau autoroutier, sauf erreur de ma part, les péages mis en place ne devaient rembourser que les travaux, nous voyons aujourd'hui ou cela nous a amené.

C'est une façon déguisée et affligeante de créer après Le Bourget, Orly, Le Charles de Gaulle, un nouvel aéroport de taille conséquente à une soixantaine de km de Paris. L'augmentation du trafic impactera encore plus les enjeux environnementaux et nuisances sonores sur une notre région qui ne récoltera aucun bénéfice de cet arrêté.

Commentaire 462

« consultation publique sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 3 novembre 2019 à 16h05min

Je suis pour ce projet d'arrêté permettant, dans des proportions raisonnables les dérogations nécessaires au cas par cas à l'atterrissage après l'heure d'entrée en vigueur du couvre-feu si des conditions particulièrement restrictives sont toutes réunies.

Commentaire 461

« Alain FLIPO Président de la commission Commerce à la CCIGL Représentant de CCI France à la 3c au ministère des Finances et de l'Economie »

Le 3 novembre 2019 à 15h45min

Alors que l'économie se mondialise et que le transport aérien est une composante essentielle de nos échanges Beauvais a besoin d'une marge de manœuvre et d'adaptation pour améliorer ses services.

Beauvais ne doit pas être un "village gaulois" retranché derrière une muraille de contraintes.*

Consulairement votre

Commentaire 460

« suite de mon premier message »

Le 3 novembre 2019 à 15h44min

je n'ai pas pensé vous parler des passagers qui passent dans le village de Tillé, de jour comme de nuit, qui ne font pas la différence entre trottoir et routes, pourtant aussi beaux et bien entretenus soient-ils et qui passent avec leur valises sans se douter que des voitures circulent, c'en est affligeant, on dirait qu'ils sont chez eux, à l'image de toute la population, de n'importe quel âge et éducation, chacun fait ce qu'il veut, peu importe les lois ou habitudes, que ce soit français ou étrangers, et pour en revenir aux marcheurs en direction de l'aéroport, vu qu'ils vont se garer dans les rues du village ou dans des parkings plus ou moins "légaux", ce n'est pas tant ce qui me gêne, ils ne voient pas les maisons qui entourent l'aéroport

en ce moment, il est dimanche 15h, les avions sont sur l'atterrissage (déjà 2 d'entendus à bon intervalle de 10/20 minutes histoire que si on a réussi entre deux à s'endormir, on se fasse réveiller par le suivant...) et tout aussi bien qu'à 10h du matin, impossible de faire la sieste, on empêche nos voisins de tondre à certaines heures mais les avions, c'est une autre histoire...donc pas de grasse matinée ni de sieste pour les oreilles sensibles...

peut être que cette consultation publique aura eu un intérêt, autre que nous lamenter sur nos vies insignifiantes, et en espérant savoir la suite !

Commentaire 459

« pour une véritable transition écologique »

Le 3 novembre 2019 à 15h44min

Si l'Etat et les collectivités locales s'engageaient réellement dans la nécessaire transition écologique, comme elles le prétendent, la présente consultation serait nulle et non avenue. Il ne pourrait être question que de réduire drastiquement le transport aérien, surtout celui à destination de villes pouvant être desservie par la voie ferrée. L'aéroport de Beauvais desservant essentiellement des villes d'Europe continentale, il ne devrait être question que de réduire ce trafic

Je suis contre toute mesure qui vise à faciliter l'atterrissage sur l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Commentaire 458

« Stop à la pollution »

Le 3 novembre 2019 à 13h35min

NON aux dérogations,

Nous les habitants, sommes déjà assez gênés par le bruit et la pollution que les avions engendrent ..

Il faut arrêter de ne penser qu'au profit et se soucier un peu plus de notre santé et celle de nos enfants !

Commentaire 457

« Aéroport Beauvais Tillé »

Le 3 novembre 2019 à 12h28min

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous dire que nous sommes solidaires de notre maire du Fay Saint Quentin contre le projet de modification du couvre feu de l'aéroport de Beauvais Tillé pour permettre aux avions en retard d'atterrir.

Notre village supporte déjà la modification des couloirs aériens de Laversine, cette nuisance supplémentaire est juste intolérable pour notre vie de famille avec des enfants en bas âge. Cela va être encore plus insupportable avec cette extension de plage horaire.

Nous sommes pour le progrès et l'emploi, mais pas au détriment de la santé et du bien être de la population. De plus, notre conscience écologique, nous amène à penser que l'utilisation de l'avion doit être plus que raisonnée, à l'heure où l'on parle de l'impact sur le réchauffement climatique !

Non à un 3eme aéroport Parisien sur un site non adapté comme Beauvais Tille qui se trouve entouré de villages et arrêtez de vouloir développer Beauvais Tille qui n'est pas un lieu enclin à un développement sur le long terme.

Cordialement

Commentaire 456

« Aéroport Beauvais Tillé »

Le 3 novembre 2019 à 12h28min

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous dire que nous sommes solidaires de notre maire du Fay Saint Quentin contre le projet de modification du couvre feu de l'aéroport de Beauvais Tillé pour permettre aux avions en retard d'atterrir.

Notre village supporte déjà la modification des couloirs aériens de Laversine, cette nuisance supplémentaire est juste intolérable pour notre vie de famille avec des enfants en bas âge. Cela va être encore plus insupportable avec cette extension de plage horaire.

Nous sommes pour le progrès et l'emploi, mais pas au détriment de la santé et du bien être de la population. De plus, notre conscience écologique, nous amène à penser que l'utilisation de l'avion doit être plus que raisonnée, à l'heure où l'on parle de l'impact sur le réchauffement climatique !

Non à un 3eme aeroport Parisien sur un site non adapté comme Beauvais Tille qui se trouve entouré de villages et arrêtez de vouloir développer Beauvais Tille qui n'est pas un lieu enclin à un developpement sur le long terme.

Cordialement

Commentaire 455

« Non à la dérogation du couvre-feu »

Le 3 novembre 2019 à 10h19min

Non à la dérogation du couvre-feu. L'aéroport de Beauvais-Tillé ne doit pas avoir de rotation entre minuit et cinq heures. Cet aéroport est situé trop près des habitations pour cela. La gêne actuelle est déjà amplement suffisante, inutile d'en ajouter.

Commentaire 454

« Contre le projet d'arrêté modifiant le couvre-feu applicable à l'aéroport de Beauvais-Tillé 3 »

Le 2 novembre 2019 à 21h43min

suite et fin de notre commentaire qui peut être intégralement téléchargé ici : <http://adera-association.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-10-31-ADERA-CONTRIBUTION-A-LA-CONSULTATION-PUBLIQUE.pdf>

5. Motivations économiques

Comme toujours la raison principale justifiant l'aggravation des conditions de vie des riverains de l'aéroport est économique, création de richesse et nouveaux emplois. Avec un opérateur aérien détenant 85% de l'activité, nos élus sont pieds et poings liés ils ont trop peur que Ryanair quitte Beauvais pour d'autres lieux...

5.1 Ryanair peut-elle partir de Beauvais ?

Il nous a été expliqué que l'évolution de l'aéroport était rendue nécessaire pour s'assurer que Ryanair resterait à Beauvais et pour permettre une reprise de l'activité. Nous n'avons pas d'information sur les « promesses » de Ryanair.

Pourquoi Ryanair partirait-elle aujourd'hui ? Elle a besoin d'un aéroport desservant Paris, une destination très attractive pour ses clients. Aujourd'hui, seul Beauvais-Tillé répond à ses exigences. Pas trop loin de Paris, des temps de roulage sur la piste très courts, des escales réduites à 20/30 minutes, des redevances et taxes très faibles (remboursées par l'aéroport) et même des ristournes et exonérations.

Nous constatons cependant que Ryanair cherche à se reporter sur les aéroports principaux, Barcelone, Frankfurt, etc... A Paris, ni Orly ni Charles de Gaulle ne sont prêts à l'accueillir à des horaires convenables. Les créneaux horaires que Ryanair a pu obtenir à Paris ne convenaient pas, elle y a renoncé.

La construction du terminal 4 à CDG pourrait peut-être changer la donne et Ryanair pourrait alors quitter Beauvais pour Paris. Mais à Paris, elle ne pourrait pas non plus arriver après minuit. L'aéroport d'Orly bénéficie d'un couvre-feu de 23h30 à 6h, donc plus long qu'à Beauvais, et à Charles-de-Gaulle, les vols de nuit sont plafonnés. Les créneaux ont été attribués et figés de sorte la compagnie n'aurait pas le droit de revenir après minuit sans pénalité.

5.2 Les efforts demandés changeront-ils le futur ?

Ryanair a démontré jusqu'à présent qu'elle n'avait pas de relation stable/fidèle avec un aéroport. Quels que soient les efforts déployés par celui-ci. Si elle obtient les créneaux souhaités à Paris, elle partira. Le fait qu'on l'ait autorisée à baser des avions à Beauvais n'y changera rien. Ni les investissements complémentaires qui pourraient être réalisés à l'aéroport.

C'est une compagnie sans loyauté ni fidélité. Aujourd'hui elle ferme au moins 4 bases en Espagne et licencie plus de 510 personnes. L'exemple de Barcelone est frappant, les collectivités locales avaient fait des efforts financiers énormes à Gérone pour accueillir Ryanair mais dès que celle-ci a pu transférer une part significative de son activité à El Prat, elle l'a fait en un rien de temps. Depuis, Ryanair a basé des avions à El Prat, l'aéroport principal de la ville et la compagnie a quitté totalement et définitivement sa base arrière. Barcelone et Paris sont deux des aéroports essentiels de Ryanair, leur situation est comparable. Un aéroport principal proche du centre-ville bien desservi par les transports en commun et un aéroport à plus d'une heure de route qui a fait des efforts et des investissements considérables pour accueillir Ryanair. Gérone ce pourrait être Beauvais-Tillé dans quelques années lorsque CDG aura construit le terminal 4. Tous les efforts consentis ici pourront ne pas pérenniser la situation. Dans ce cas pourquoi accepter cette base ? l'activité pouvait se poursuivre et même croître sans la base, de manière plus modeste peut-être mais suffisante pour l'agglomération de Beauvais.

C'est d'ailleurs ce qui a été confirmé par le représentant de Ryanair à la dernière Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport du 30 août. Il a bien exprimé le

souhait de Ryanair de se rapprocher de Paris mais que les conditions financières n'étaient pas encore satisfaisantes ni les créneaux obtenus et que la compagnie continuerait à se développer à Beauvais même en l'absence d'une base.

5.3 Sacrifier les riverains sera-t-il rentable pour la communauté ?

La maintenance des avions

La presse nous avait annoncé le recrutement de techniciens pour assurer la maintenance des avions la nuit. Il s'agit de techniciens spécialistes des avions Boeing B737-800, une technicité qui ne pouvait être trouvée à proximité de Beauvais....Contrairement à ce qui était annoncé, ce ne sont donc pas des emplois créés dans notre région mais des personnes venant de Belgique qui assureront cette maintenance.

La création d'emplois locaux et le développement économique de la région

Il est certain que l'activité étirera les horaires d'ouverture le matin et la nuit. En outre, les équipages logés sur place permettront quelques recrutements probablement, et nous sommes conscients combien ils sont précieux dans le Beauvaisis. Mais on nous promet une centaine d'emplois créés dans le Beauvaisis consistant en un certain nombre d'équipages pour les avions basés. Pourquoi ? sont-ils recrutés ici ? non, il s'agit de personnes travaillant déjà pour Ryanair qui seront logées dans notre région. L'impact sera donc beaucoup moins important qu'annoncé. Il n'est nullement certain qu'il s'agisse de familles et si c'est le cas et que les familles sont déplacées pour habiter notre région, le second membre du couple viendra augmenter la population active sans emploi ou en recherche d'emploi de la région, en concurrence avec des beauvaisiens eux-mêmes déjà en recherche d'emplois. Rappelons que les rémunérations des équipages Ryanair sont parmi les plus basses de la profession. Low-cost pour les passagers mais également low-cost pour les employés et leurs conditions de travail.

Les emplois induits ? catalytiques ? Ryanair fait une concurrence très importante aux autres compagnies aériennes et notamment aux compagnies traditionnelles comme Air France qui dessert aussi la capitale. Si des emplois sont créés, ce ne sera pas dans notre région. Il est d'ailleurs reconnu que l'impact régional sur le tourisme et la consommation dans notre région par les passagers de l'aéroport de Beauvais-Tillé est minime, quasiment inexistant, moins de 3€ par passager, c'est peu. Ce sont d'ailleurs des passagers à faible valeur ajoutée, il est reconnu que les passagers des vols low-cost consomment beaucoup moins que les passagers des compagnies traditionnelles.

Si en plus Ryanair développe une activité de hub, de nombreux nouveaux passagers seront en transit, ils ne consommeront rien en dehors de l'aéroport, il n'y créeront pas de richesse, ils ne créeront pas d'emplois indirects. L'impact sera donc très faible, beaucoup d'efforts pour très peu de résultats.

Des investissements non amortis

La « volatilité » de Ryanair est un risque sur la tête de nos élus et de notre communauté fiscale. Si le départ de Ryanair n'est pas certain, au moins un transfert d'activité est envisageable à terme. Il ne faut pas que le financement de cet aéroport soit une course en avant dont on n'arrive plus à s'échapper. L'aéroport a eu du mal à développer le marché, nous sommes contraints par deux compagnies, si Ryanair partait, tous ces investissements auraient-ils été fait en vain ?

5.4 Les conséquences sur le plan social

Les conséquences économiques ne peuvent exclure les externalités négatives. L'impact sur les communes les plus exposées aux pollutions sonores et de l'air est évident. Maisons invendables. L'immobilier à Beauvais est sinistré mais il l'est encore plus dans les communes situées dans le plan d'exposition au bruit (« PEB »).

Il y a 20 ans, nos communes subissaient peu de nuisances et les plus éloignées de l'aéroport ne connaissaient pas le bruit des avions. Elles sont aujourd'hui intégrées dans le PEB de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Les avions rejoignant l'aéroport volent à basse altitude pour passer sous le trafic de CDG et du Bourget. Ils sont donc entendus à grande distance de l'aéroport, notre association reçoit des mails de plaintes régulièrement, la dernière d'un habitant à 80 km de l'aéroport, près de Villers-Cotterêts.

Nous ne voyons pas d'impact positif de l'aéroport dans nos communes. L'étude d'impact économique impute à l'aéroport l'attractivité de Beauvais mais elle oublie de mentionner la proximité de la région parisienne. Si la logistique et le transport routier se sont tant développés dans la région alors qu'il n'y a pas de cargo à Beauvais, c'est bien pour desservir la région parisienne. L'aéroport n'y est pour rien.

En revanche il est connu que les communes affectées notamment par le bruit se paupérissent avec le temps. Nos communes ne vont pas y échapper. Les promesses faites à certains maires de construire des hôtels ou des terrains de golf sur leur territoire sont depuis longtemps oubliées mais qui viendrait dans ces communes désormais sinistrées ou condamnées à l'être ?

6. Impact du développement de Ryanair à Beauvais

L'équilibre d'un aéroport dépend d'une seule entreprise dont on sait qu'elle n'est ni fidèle ni loyale et peut d'un jour à l'autre préférer un autre aéroport. A terme, peut être Paris-CDG plutôt que Paris-Beauvais.

6.1 Une entreprise dont le modèle économique est basé sur la perception de subventions directes ou déguisées

A deux reprises la chambre régionale de la cour des comptes s'est penchée sur la situation de l'aéroport de Beauvais, en 2008 et en 2016. A chaque fois, la conclusion était la même. La compagnie Ryanair, principalement, bénéficie de conditions commerciales exorbitantes des pratiques habituelles sur les plateformes aéroportuaires qui se traduisent par des aides et

subventions déguisées résultant en des manques à gagner de plusieurs dizaines de millions d'euros, plusieurs centaines de millions d'euros depuis l'installation de Ryanair à Beauvais.

Rien que sur la période de 2008 à 2014, Ryanair n'aurait payé que 27,55% des montants qui lui étaient facturés par l'exploitant de l'aéroport, la SAGEB. Ce sont 35 millions d'euros de remises qui lui ont été accordées.

La compagnie bénéficie en outre de la gratuité de l'assistance en escale, le manque à gagner en résultant est évalué à plus de 73 millions d'euros sur la même période de 2008 à 2014. La vente à perte des prestations d'assistance en escale n'est pas conforme à la réglementation française.

Jusqu'à la TNSA, taxe sur les nuisances sonores aériennes, finançant le fonds d'aide aux riverains pour l'insonorisation de leurs logements ou l'insonorisations des écoles et autres établissements, qui est remboursée à Ryanair. Pourtant cette taxe est fondée sur le principe « pollueur-payeur » qui n'est pas non plus respecté en l'occurrence.

La cour des comptes conclut que tant les remises commerciales accordées que la gratuité des services ou le remboursement de taxes ne sont pas compatibles avec les réglementations française et européenne et qu'elles ne respectent pas le principe d'égalité des usagers des services publics. La SAGEB ne pouvait en outre justifier ces remises et gratuité par un comportement d'investisseur avisé en économie de marché.

Aujourd'hui, les accords commerciaux entre la SAGEB et Ryanair se poursuivent et la situation perdure malgré les remontrances de la cour des comptes. Cela se fait au su du SMABT qui se rend complice de la situation et qui pourtant subit également un important manque à gagner par la minoration de la redevance fixée au contrat de délégation de service public.

6.2 Un modèle économique qui peut mettre en difficulté l'aéroport

L'activité, si elle est exploitée à perte par la SAGEB pour ce qui concerne la compagnie Ryanair, est financée, insuffisamment, par le service public de transport terrestre entre Paris et l'aéroport de Beauvais-Tillé, concédé à la filiale de la SAGEB.

Sans concurrence sur ce secteur, malgré les attaques de quelques autocaristes, les prix pratiqués par l'exploitant sont calqués sur celui du transport en train. Les revenus de cette activité représentent près de 50% des revenus de l'ensemble, l'autre source importante de revenus étant la tarification des parkings de l'aéroport puis les concessions des emplacements commerciaux (restaurants, duty-free, locations de voitures...).

Sur le transport terrestre également planent des incertitudes tant que la SAGEB n'aura pas trouvé une solution de remplacement à la suite de la suppression en fin d'année 2019 du parking Pershing de la Porte Maillot où elle embarque les passagers dans ses autocars à destination de l'aéroport de Beauvais.

L'étude des comptes de la SAGEB, à moins de 3 ans du terme de la concession, montrent qu'il reste un grand nombre de gros travaux d'entretien et de remplacement, pour restituer les installations au concédant en fin de concession conformément aux stipulations du contrat (parfait état d'entretien). Il est moins que certain que les revenus de la SAGEB lui permettra d'effectuer ces travaux. Le concédant, SAMBT, n'a pas encore fait d'audit des installations alors qu'il reste peu de temps pour que ces travaux soient réalisés.

En effet, le bénéfice déclaré pour 2018 est seulement de 119.495€ pour un chiffre d'affaire de 54.872.766€ soit 0,2% du chiffre d'affaire. Ce très faible bénéfice positif cache en réalité le report par la SAGEB d'une partie du programme de Gros Entretien, provisionné initialement à 7.430.000€ en cumulé depuis le début de la concession (2008) et réalisé à seulement 5.546.000€ à fin 2018, soit un retard de 2.721.000 € de travaux reporté pour manque de résultats financiers.

L'augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture de l'aéroport va accroître encore ce déficit pour la SAGEB qui devra assurer la maintenance des services de l'aéroport 24 heures sur 24 et 7j / 7 sans que les compagnies ne payent plus de recettes à l'aéroport.

Il est de pratique courante que certains concessionnaires ne réalisent pas les travaux requis pour qu'en fin de concession le contrat ne puisse être renouvelé qu'au profit de l'exploitant sortant. Il ne faudrait pas que ce soit le cas pour la SAGEB et le SMABT doit être très attentif.

Faire dépendre l'équilibre économique d'un aéroport d'une seule compagnie, et en plus si cette compagnie est Ryanair, est un exercice périlleux qui peut conduire à une situation financière difficile en fin de contrat notamment. Que se passerait-il si Ryanair décidait de quitter la plateforme de Beauvais ?

6.3 Un modèle social peut éthique

Ryanair est une compagnie connue pour imposer à ses employés des conditions de travail parmi les pires du marché. Nous ne souhaitons pas nous étendre sur ce point. Nous avons lu les ouvrages écrits par des employés et ne pouvons souscrire à l'éthique sociale de l'entreprise.

Elle évolue positivement cependant forcée par les décisions des cours et tribunaux mais sans enthousiasme de la part de la compagnie.

6.4 Une concurrence déloyale aux compagnies traditionnelles

Les remises et conditions commerciales accordées à Ryanair sont exorbitantes des conditions habituelles sur les plateformes aéroportuaires. Ce sont ces remises et gratuité qui permettent à Ryanair de vendre des billets d'avion à si bas prix. Nous avons vu un Barcelone-Beauvais à 9€ taxes incluses. Comment justifier des tels prix si ce n'est par les aides déguisées dont bénéficie la compagnie.

Ces pratiques sont dangereuses pour la profession. La guerre des prix est inégale notamment pour les compagnies françaises qui respectent la réglementation et dont les salariés bénéficient, eux, de conditions d'emploi plus favorables.

En 2018 nous avons participé aux assises du transport aérien dont l'objectif était le développement du pavillon français. Avec Ryanair, il nous semble que l'objectif ne peut être atteint tant la concurrence, déloyale car rendue possible uniquement par les aides et subventions déguisées mentionnées ci-dessus, est rude.

Des compagnies ont déposé leur bilan, Air France n'est pas au mieux de sa forme, on ne peut laisser prospérer des modèles économiques destructeurs du marché.

6.5 Ryanair, un modèle limite concernant les réglementations économique et environnementale

Comment laisser Ryanair dévorer la concurrence, notamment française, grâce à un modèle économique non vertueux ?

La Cour des Comptes a considéré que tant les remises commerciales accordées à Ryanair, que la gratuité des services ou le remboursement de taxes ne sont pas compatibles avec les réglementations françaises et européennes et ne respectent pas le principe d'égalité des usagers des services publics.

La poursuite d'une activité sur cette base à Beauvais risque de mettre en péril l'activité de l'aéroport dont une partie des services font l'objet d'une vente à perte et dont les résultats ne permettent pas d'engranger les revenus suffisants pour répondre à ses obligations aux termes du contrat de délégation de service public concernant les gros travaux d'entretien des installations aéroportuaires.

Le remboursement par la SAGEB à Ryanair de la TNSA, taxe sur les nuisances sonores aériennes, est d'autant plus choquant que la taxe est fondée sur le principe « pollueur-payeur » établi par l'article L110-1-I-3° du Code de l'environnement :

« Le principe pollueur-payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur »

Ce faisant, la SAGEB et Ryanair sont en infraction avec le Code de l'environnement

En conclusion, l'ADERA et les riverains qu'elle représente, s'opposent au projet d'arrêté modifiant le couvre-feu instauré par un arrêté ministériel de 2002. Les conséquences de la modification du couvre-feu qui est projetée dans l'unique but de permettre à Ryanair d'établir une base à l'aéroport de Beauvais-Tillé et d'accroître l'activité de l'aéroport de façon non maîtrisée, sans étude de l'impact environnemental et dont l'impact économique rapidement brossé par la SAGEB et le Préfet manque terriblement de précision, bouleverseront le cadre de vie et affecteront la santé des riverains de l'aéroport. Ce projet est contraire aux principes de droit français rappelés ci-dessus et doit être abandonné.

Fait à Milly-sur-Thérain, le 2 novembre 2019

« Contre le projet d'arrêté modifiant le couvre-feu applicable à l'aéroport de Beauvais-Tillé 2 »

Le 2 novembre 2019 à 21h42min

Suite du commentaire précédent :

qui peut être intégralement téléchargé ici : <http://adera-association.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-10-31-ADERA-CONTRIBUTION-A-LA-CONSULTATION-PUBLIQUE.pdf>

4. Un bouleversement dans les conditions d'exploitation de l'aéroport

4.1 Quelle est la situation aujourd'hui ? Des mouvements d'avions de 8 heures à 22h30 (au plus tard minuit)

L'aéroport est soumis à un couvre-feu de minuit à 5 heures. En théorie donc, les avions peuvent atterrir ou décoller jusqu'à minuit et ils peuvent atterrir et décoller dès 5 heures. L'aéroport est fermé la nuit.

En pratique cependant, le dernier départ est prévu vers 22h30 , en raison de retards accumulés dans la journée il arrive que ce départ soit en bordure de couvre-feu, aux alentours de minuit. Il n'y a pas eu, ces dernières années, d'infraction au couvre-feu.

Le matin, la première arrivée en ce moment est vers 8h15 avec un premier départ vers 8h40.

Les passagers de l'aéroport viennent pour la majorité de Paris et la plupart prennent l'autocar mis en place par l'aéroport. Beaucoup arrivent au point de départ de l'autocar par les transports en commun et notamment le métro qui n'ouvre qu'à 5h30. En pratique donc, avec les temps de transport jusqu'à l'aéroport (1h) et les besoins de dépose de bagages et des vérifications de sécurité un avion peut difficilement partir à 5h le matin.

4.2 La base Ryanair

o Ryanair souhaite avoir quelques avions basés à Beauvais, ils envisagent de commencer au quatrième trimestre 2020 avec 3 avions basés.

o Une base, ce sont quelques avions, aujourd'hui probablement 3, qui resteraient à Beauvais toute la nuit. Dans la configuration actuelle de l'aéroport, il pourrait y en avoir jusqu'à 12. L'augmentation du nombre d'avions basés ne nécessitera aucune formalité particulière quand bien même l'exploitation entrainera, pour chaque avion basé supplémentaire, une modification substantielle de l'exploitation de l'aéroport et un nouveau bouleversement du cadre de vie et des nuisances devant être endurées par les riverains.

o Ces avions qui passeraient la nuit à Beauvais arriveraient donc sur leur dernier segment de la journée. Un avion Ryanair ou Wizzair fait jusqu'à 8 rotations par jour. Les avions basés seraient donc à la fin de leur journée lorsqu'ils atterriront à Beauvais. Il est prévu qu'ils soient programmés pour atterrir à 23h mais aucune réglementation ne limite la

programmation pour le futur. C'est l'exploitant de l'aéroport qui décide seul d'accorder les créneaux. Les retards accumulés dans la journée se feront sentir lourdement pour les riverains, les arrivées s'étalant alors jusqu'à minuit.

o Les avions bénéficieraient d'une maintenance pendant la nuit pour être prêts à repartir le lendemain matin, des essais moteurs pourraient être réalisés dès la fin du couvre-feu, mais aucune réglementation ne limite les essais pendant le couvre-feu.

o Ce seraient les premiers avions à partir le matin. Le couvre-feu s'achève à 5h. En théorie ils pourraient repartir dès 5h. Une difficulté d'acheminement des passagers semble limiter l'exploitation entre 5h et 6h30 mais elle est envisageable dans l'avenir. Les autres aéroports ayant des couvre-feux bénéficient de période de repos plus longues que les 5 heures de Beauvais-Tillé. L'OMS préconise 8 heures de repos la nuit, le couvre-feu de Beauvais doit être allongé.

4.3 Qu'est-ce que qu'une base impliquerait comme modifications ? 3 heures de calme en moins pour les riverains

o Des arrivées tardives : l'aéroport propose de fixer à 23h l'heure d'arrivée la plus tardive des avions. Cependant, les retards accumulés ne permettront pas toujours d'arriver avant minuit à l'aéroport. Aujourd'hui, en cas d'arrivée après minuit, l'avion est détourné vers un autre aéroport ouvert toute la nuit, ce qui reste exceptionnel. Une infraction au couvre-feu serait sanctionnée d'une amende pouvant aller jusqu'à 40.000€. Le couvre-feu est donc un frein pour que les compagnies basent des avions à Beauvais.

o Nos élus, notamment ceux siégeant au SMABT, Madame Caroline Cayeux en étant la présidente, nous ont toujours assurés qu'ils n'accepteraient pas de suppression du couvre-feu. Ils sont prêts aujourd'hui à accepter que les arrivées des avions puissent se faire après minuit, pendant toute la période du couvre-feu, sans pénalité.

o On nous dit qu'il ne s'agirait que de retards ponctuels, exceptionnels, mais sans aucune indication de ce que « ponctuel » ou « exceptionnel » signifie. D'expérience, à Frankfort, notamment, où Ryanair dispose d'une base dans un aéroport avec un couvre-feu nocturne, cette compagnie est extrêmement souvent en retard. Elle a enfreint le couvre-feu 156 fois en 2017, 327 fois en 2018, et 147 fois depuis le début de l'année 2019, pour 10 avions basés. Une compagnie similaire, Volotea, qui soumet également ses avions à un grand nombre de rotations enfreint régulièrement les restrictions de nuit à l'aéroport de Strasbourg. L'expérience démontre qu'un couvre-feu sans sanction n'est pas un couvre-feu. L'expérience est la même à Rome-Ciampino où Ryanair a des avions basés, un représentant de l'aviation civile italienne m'a confirmé que cette compagnie est régulièrement en retard et ne respecte pas le couvre-feu (qui n'est pas sanctionné par des pénalités).

o Faut-il encore rappeler que l'aéroport est enchâssé dans la commune de Tillé, encerclé d'habitations, dont certaines d'ailleurs très récentes. Des arrivées tardives d'avions ce sont aussi des véhicules et autocars qui circulent plus tard et des piétons dans Tillé qui traînent leurs valises jusqu'à leur parking, notamment pour ceux qui utilisent les parkings privés en ville.

o L'aéroport proposait d'étendre le couvre-feu le matin de 5h à 6h, cette proposition n'a pas été reprise dans le projet d'arrêté. Les riverains perdrons en calme puisqu'aujourd'hui les avions n'atterrissent pas ni ne décollent respectivement avant 8h et 8h30... Des avions basés à Beauvais c'est l'assurance de départs à la première heure possible pour permettre les 8 rotations de l'avion pendant la journée. En pratique nous perdrons donc une à deux heures de calme le matin. A nouveau, il faudrait aussi compter le trafic routier et les piétons dans la ville de Tillé roulant leurs valises

o L'entretien des avions la nuit est une activité qui peut être bruyante lors des essais moteurs, réalisés le matin probablement de très bonne heure afin que les avions soient prêts pour le départ. Il ne faut négliger non plus le bip de recul des véhicules pour les riverains les plus proches de l'aéroport. Il n'est pas prévu de couvre-feu en deux parties (i) essais moteurs et (ii) décollages-atterrissages. A Tillé, ce serait une perte de 3 heures de calme.

o L'aéroport proposait aussi une interdiction des avions les plus bruyants. Cette proposition n'est pas reprise dans le projet d'arrêté. Aujourd'hui l'aéroport peut accueillir des avions très anciens et très bruyants. En pratique il est très rare qu'un tel avion utilise l'aéroport mais la situation pourrait évoluer si une activité cargo se développait ou si les aéroports voisins interdisaient les avions les plus bruyants, ils pourraient être tentés, alors, d'atterrir à Beauvais, aéroport plus laxiste sur les normes environnementales des avions.

o Le projet ne comporte aucune proposition sur les plafonnements du nombre de mouvements de l'aéroport qui est demandé par les riverains et certains élus alors que depuis des années nos élus et les représentants de l'aéroport nous assurent de l'existence d'un « plafond naturel ».

4.4 Plus de bruit la nuit et un accroissement significatif de l'activité dans les prochaines 4 années et plus si affinité...

L'incidence évidente pour les riverains est une perte considérable de qualité de vie et une augmentation des nuisances de jour comme de nuit.

L'ambition est d'augmenter le nombre de passagers de plus de 150% d'ici 4 ans, passer donc de moins de 4 millions (3,39 chiffre 2018) à 6 millions de passagers. Pour l'aéroport de Beauvais, l'augmentation corrélative du nombre de mouvements serait très importante, avec un emport moyen de 165 passagers, on arriverait à 36.400 mouvements par an contre moins de 23.000 en 2018.

Nous avons pu, en outre, constater que l'aéroport était optimiste puisqu'ils envisagent déjà des travaux dans le cas où le chiffre de 6 millions de passagers serait dépassé.

Lorsque l'exploitant de l'aéroport nous dit que ce nouveau mode d'exploitation permettra un lissage du trafic sur la journée, il signifie en réalité qu'il pourra utiliser la piste au plus près du couvre-feu et il ne s'agit pas d'un lissage mais de l'exploitation de nouveaux horaires.

Les études le démontrent depuis de nombreuses années, et dernièrement encore les dernières lignes directrices de l'OMS (Octobre 2018) le confirment, le bruit a un impact avéré sur la santé et notamment provoque et aggrave les maladies cardio-vasculaires. Les recommandations de l'OMS sont de limiter le bruit à 45 Lden et 40 Lnight. La répétition des émergences de bruit provoquent ces altérations de la santé.

Aux alentours de l'aéroport de Beauvais, le bruit de fond est très faible en général. L'émergence d'un bruit d'avion est donc extrêmement sensible. Augmenter le nombre d'occurrences ne sera pas sans incidence sur les riverains.

Certains des villages ont laissé se construire des zones pavillonnaires ou de petits immeubles collectifs dans les zones de bruit avec la complicité de la préfecture qui avait reporté la signature du dernier plan d'exposition au bruit (2012) à quelques jours après l'obtention par les promoteurs de leurs permis de construire. Ces constructions sont en zone C du PEB, notamment le long de la piste de l'aéroclub à quelques mètres du deuxième terminal de l'aéroport. Bruit des inverseurs de poussée, bruit des run up, décollages, bientôt bruit des alarmes de recul des véhicules de maintenance la nuit, bruit des valises sur la chaussée et des voyageurs qui parlent comme en plein jour alors que c'est la pleine nuit... et odeurs de kérozène jusqu'à la nausée, pour ces nouveaux habitants comme pour les anciens.

4.5 Une pollution de l'air accrue

La qualité de l'air ambiant de la région n'est pas fantastique, de nombreuses alertes et dépassements de seuils, certes non liés à l'aérien, dans tout le département. Mais pour les communes survolées à basse altitude, vont s'ajouter les émissions polluantes des avions. En fonction des vents, elles vont se répartir sur le territoire. Les dépôts de suies sont déjà importants sur les habitations et les plantes mais ce n'est rien par rapport aux particules ultra-fines et ultra-dangereuses.

A nouveau, la pollution de l'air a un impact sur la santé et l'augmentation de l'activité permise par les dérogations au couvre-feu et l'ouverture d'une base Ryanair aggravera cette pollution.

En terme d'impact sur la santé, les riverains d'aéroports utilisent souvent ce rapprochement :

kérozène=gazole donc avion=diesel

4.6 Les gaz à effet de serre

Aujourd'hui, l'impact de l'activité humaine sur le dérèglement climatique est reconnu et l'on cherche à lutter contre le réchauffement planétaire, la France s'est engagée en signant l'accord de Paris, à agir pour enrayer notre impact sur le climat, et le Haut Conseil pour le Climat dans son rapport de juin 2019 enjoint le gouvernement « d'agir en cohérence avec les ambitions » et lui reproche de ne pas atteindre ses objectifs car les moyens mis en œuvre sont insuffisants.

Nos ministres parlent d'urgence climatique et notre président de l'absence de planète B. Comment peut-on alors laisser se développer des activités émettant autant de gaz à effet de

serre que l'aviation. Les émissions de dioxydes de carbone sont la face publique des GES de l'aviation. Il faut lui ajouter les autres GES (hors CO2) qu'elle émet et son impact sur la planète est au minimum doublé.

Il ne faut pas se dire que d'autres activités sont plus polluantes ou que les autres doivent faire des efforts les premiers. Non, c'est ici et maintenant que des efforts doivent être fait. Ici à l'aéroport de Beauvais-Tillé et maintenant en ne permettant pas à une société comme Ryanair d'aspirer les deniers publics comme elle le fait depuis maintenant une vingtaine d'années. En 2018 Ryanair était le 10ème plus gros émetteur de CO2 en Europe au même plan que les centrales à charbon et elle sera vite rattrapée par d'autres compagnies aériennes qui la talonnent !

4.7 Une régression environnementale et une défaillance des élus et du gouvernement à protéger les riverains de l'aéroport

L'article L.110-2 du Code de l'environnement, tiré de la Charte de l'Environnement, établit le droit de chacun à un environnement sain et l'obligation de chacun, y compris les personnes publiques, et donc nos élus et nos ministres des transports et de l'environnement, de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne.

En signant un arrêté qui

() permettra à des avions d'atterrir, la nuit, dans des conditions indéterminées, dépendant de la seule volonté de l'administration et sur la base de ses seuls critères qui n'ont pas été exposés, mais surtout

() un arrêté dont le seul but est de permettre à Ryanair de baser des avions à l'aéroport de Beauvais et

() d'accroître l'activité de Ryanair à l'aéroport de 150% dans les 4 ans à venir, et probablement plus encore dans les années qui suivront

() et notamment entraînera un accroissement considérable de l'activité de nuit dans la tranche de 22h à 23h59 et dans la tranche 5h-8h dès que les transports terrestres pour l'acheminement des passagers le permettront,

la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'Etat aux Transports ne contribueraient pas à la protection de l'environnement. Ils seraient responsables, comme les élus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, du département de l'Oise et de la Région des Hauts-de-France, de la pollution sonore accrue pour les riverains de l'aéroport et de la détérioration de la qualité de l'air dans le Beauvaisis.

En outre, ils ne mettraient pas en œuvre tous les moyens requis du gouvernement français pour parvenir aux objectifs définis par l'Accord de Paris sur le Climat et qui semblent être dans toutes les paroles mais beaucoup moins dans les actes.

Enfin, ce faisant, la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'Etat aux Transports enfreindraient le principe de non régression environnementale imposé par l'article L.110-1-9° du Code de l'Environnement :

« selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

Le projet d'arrêté proposé dans le cadre de la consultation publique, même modifié pour intégrer les propositions de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires), ne pourrait qu'aggraver la situation des riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé. La mesure va également à rebours de l'évolution sur les autres plateformes aéroporutaires où la tendance est plutôt à limiter les vols de nuit. A Beauvais, la nuit ne durera que 5 heures, et encore, seulement les nuits où il n'y aura pas de dérogations accordées à Ryanair. C'est un peu court, les riverains veulent eux aussi vivre dans un environnement leur permettant de rester en bonne santé. Cela ne sera plus possible après que Ryanair aura basé ses avions à Beauvais.

Commentaire 452

« Contre le projet d'arrêté modifiant le couvre-feu applicable à l'aéroport de Beauvais-Tillé 1 »

Le 2 novembre 2019 à 21h39min

Notre commentaire doit être téléchargé ici <http://adara-association.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-10-31-ADARA-CONTRIBUTION-A-LA-CONSULTATION-PUBLIQUE.pdf>

En effet, nous avons présenté l'étude du projet d'arrêté sous forme de tableau impossible à reproduire ici et de ce fait cette partie du commentaire est illisible ci-après.

CONCLUSIONS

l'ADARA et les riverains qu'elle représente, s'opposent au projet d'arrêté modifiant le couvre-feu instauré par un arrêté ministériel de 2002. Les conséquences de la modification du couvre-feu qui est projetée dans l'unique but de permettre à Ryanair d'établir une base à l'aéroport de Beauvais-Tillé et d'accroître l'activité de l'aéroport de façon non maîtrisée, sans étude de l'impact environnemental et dont l'impact économique rapidement brossé par la SAGEB et le Préfet manque terriblement de précision, bouleverseront le cadre de vie et affecteront la santé des riverains de l'aéroport. Ce projet est contraire aux principes de droit français énoncés ci-dessous et ne produira pas les effets économiques escomptés, il doit être abandonné.

1. Une régression environnementale et une défaillance des élus et du gouvernement à protéger les riverains de l'aéroport

L'article L.110-2 du Code de l'environnement, tiré de la Charte de l'Environnement, établit le droit de chacun à un environnement sain et l'obligation de chacun, y compris les personnes publiques, et donc nos élus et nos ministres des transports et de l'environnement, de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne.

En signant un arrêté qui :

- (i) permettra à des avions d'atterrir, la nuit, dans des conditions indéterminées, dépendant de la seule volonté de l'administration et sur la base de ses seuls critères qui n'ont pas été exposés, mais surtout
- (ii) un arrêté dont le seul but est de permettre à Ryanair de baser des avions à l'aéroport de Beauvais et
- (iii) d'accroître l'activité de Ryanair à l'aéroport de 150% dans les 4 ans à venir, et probablement plus encore dans les années qui suivront
- (iv) et notamment entraînera un accroissement considérable de l'activité de nuit dans la tranche de 22h à 23h59 et dans la tranche 5h-8h dès que les transports terrestres pour l'acheminement des passagers le permettront,

la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'Etat aux Transports ne contribueraient pas à la protection de l'environnement. Ils seraient responsables, comme les élus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, du département de l'Oise et de la Région des Hauts-de-France, de la pollution sonore accrue pour les riverains de l'aéroport et de la détérioration de la qualité de l'air dans le Beauvaisis.

En outre, ils ne mettraient pas en œuvre tous les moyens requis du gouvernement français pour parvenir aux objectifs définis par l'Accord de Paris sur le Climat et qui semblent être dans toutes les paroles mais beaucoup moins dans les actes.

Enfin, ce faisant, la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'Etat aux Transports enfreindraient le principe de non régression environnementale imposé par l'article L.110-1-9° du Code de l'Environnement :

« selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

Le projet d'arrêté proposé dans le cadre de la consultation publique, même modifié pour intégrer les propositions de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires), ne pourrait qu'aggraver la situation des riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé. La mesure va également à rebours de l'évolution sur les autres plateformes aéroportuaires où la tendance est plutôt à limiter les vols de nuit.

A Beauvais, la nuit ne durera que 5 heures, et encore, seulement les nuits où il n'y aura pas de dérogations accordées à Ryanair. C'est un peu court, les riverains veulent eux aussi vivre dans un environnement leur permettant de rester en bonne santé. Cela ne sera plus possible après que Ryanair aura basé ses avions à Beauvais.

2. Ryanair, un modèle limite concernant les réglementations économique et environnementale

Comment laisser Ryanair dévorer la concurrence, notamment française, grâce à un modèle économique non vertueux ?

La Cour des Comptes a considéré, en 2017, que tant les remises commerciales accordées à Ryanair à l'aéroport de Beauvais-Tillé, que la gratuité des services ou le remboursement de

taxes ne sont pas compatibles avec les réglementations françaises et européennes et ne respectent pas le principe d'égalité des usagers des services publics.

La poursuite d'une activité sur cette base à Beauvais risque de mettre en péril l'activité de l'aéroport dont une partie des services font l'objet d'une vente à perte et dont les résultats ne permettent pas d'engranger les revenus suffisants pour répondre à ses obligations aux termes du contrat de délégation de service public concernant le gros entretien des installations aéroportuaires.

Le remboursement par la SAGEB à Ryanair de la TNSA, taxe sur les nuisances sonores aériennes, est d'autant plus choquant que la taxe est fondée sur le principe « pollueur-payeur » établi par l'article L110-1-I-3° du Code de l'environnement :

« Le principe pollueur-payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur »

Ce faisant, la SAGEB et Ryanair sont en infraction avec le Code de l'environnement

DISCUSSION

Le 30 août 2019, la CCE (Commission Consultative de l'environnement) de l'aéroport de Beauvais-Tillé se tenait à la préfecture de l'Oise (Beauvais).

L'unique objet de la discussion était l'établissement d'une base Ryanair à Beauvais ; la clé pour ouvrir les portes de la base à Ryanair était la possibilité de déroger au couvre-feu, un projet d'arrêté ministériel était proposé.

Lors du discours appuyé du préfet, en ouverture de la séance, dans lequel il louait les vertus de Ryanair, la félicitait de choisir Beauvais pour établir une base et la remerciait encore de ce choix, le préfet a mis la pression sur les membres de la CCE, notamment sur les élus, pour qu'ils valident le projet d'arrêté proposé. Sur quelle base fondait-il son opinion ? Sur quel rapport d'impact environnemental ? Il n'y en a pas eu et si une notice environnementale a été rédigée, elle n'a pas été rendue publique, les conditions de son établissement non plus et elle n'a donc pas pu être commentée.

La discussion fut animée sur le projet de base Ryanair mais sur le projet d'arrêté, point de discussion. Pourtant il était bien différent du projet qui nous avait été présenté et dont nous discutons avec l'aéroport depuis le mois de novembre 2018.

Nous sommes aujourd'hui à la veille d'un bouleversement dans les conditions d'exploitation de l'aéroport. Nous allons perdre 3 heures de sommeil et subir un accroissement considérable de l'activité aéroportuaire au bénéfice d'une compagnie sans éthique, sans fidélité ni loyauté et dont le modèle économique repose sur des conditions financières exorbitantes de la pratique habituelle et pouvant mettre en péril l'équilibre économique de l'aéroport.

Les termes du projet d'arrêté lui-même appellent des observations de notre part (i) ainsi que ses conséquences sur le plan environnemental et social (ii) pour les riverains. Nous

souhaitons également revenir sur les motivations économiques (iii) et l'impact du développement de Ryanair à Beauvais (iv).

3. Le projet d'arrêté

L'absence de précision du projet d'arrêté est très inquiétante. Il ne contient aucune des demandes des riverains et pire, il ne reprend même pas les engagements que l'exploitant de l'aéroport avait proposés en début d'année 2019. Ce projet d'arrêté n'a pas fait l'objet de discussion lors de la CCE du 30 Août, nous avons juste pu exposer (très rapidement, pressés par le Préfet qui voulait clôturer la réunion rapidement) nos craintes sur le projet d'arrêté mais il n'était pas question de revenir sur son contenu.

La seule modification acceptée par le Préfet était celle proposée par Monsieur François Rubichon, Président du Conseil de Surveillance de la SAGEB – exploitant de l'aéroport, non membre de la CCE, qui aurait, d'après les élus, permis d'emporter leur vote positif, et qui précise que « les stipulations de l'arrêté de 2002 non modifiées par le projet restent applicables ». Cette modification fut présentée comme déterminante ... Monsieur de La Palice n'aurait pas mieux rédigé pour n'apporter aucune nouveauté !

Demandes des riverains v/ projet d'arrêté :

note : les commentaires sur le projet d'arrêté sont sous forme de tableau lisible uniquement en téléchargeant le document pdf sur le site de l'ADERA - voir tête du commentaire

Demande des riverains Proposition de l'aéroport Projet d'arrêté

Limiter l'exploitation pendant une période de 8 heures consécutives, la nuit : il s'agit donc d'une extension du couvre-feu actuel qui ne couvre que la période de minuit à 5 heures, soit seulement 5 heures de repos. Des dérogations au couvre-feu de minuit à 1h Le projet prévoit que l'arrivée tardive peut avoir lieu à toute heure de la nuit et il n'y a aucune limite sur le nombre de dérogations.

Un avion ayant dû atterrir pour des raisons de mauvais temps sur un autre aéroport pourrait être rapatrié à Beauvais soit à l'occasion d'une dérogation soit à partir de 5h le matin

Puisque des avions seront basés, ils pourraient partir dès la fin du couvre-feu, à 5h, ou réaliser des essais moteurs à partir de 5h – Nous rappelons que l'aéroport est enchâssé dans la commune de Tillé et bordé d'habitations, certaines construites grâce à des permis de construire consentis aux promoteurs quelques jours seulement avant que les terrains deviennent inconstructibles par la signature de l'arrêté préfectoral instaurant le dernier plan d'exposition au bruit.

Les riverains refusent toutes dérogations autres que celles déjà prévues à l'arrêté de 2002 instaurant le couvre-feu. Des dérogations exceptionnelles bénéficiant uniquement aux avions basés Aucune exigence d'exceptionnel dans le projet d'arrêté. Une simple référence au « cas par cas » .

La proposition de l'ACNUSA prévoit la possibilité de prévoir un nombre maximum de dérogation par an. Une telle disposition deviendrait vite un « droit à dérogation » jusqu'à ce chiffre maximum, un quota de dérogations. L'exceptionnel est par définition un chiffre extrêmement petit, en relation avec le trafic global de l'aéroport. Si Orly n'a que 2 ou 3 dérogations par an, il ne peut y en avoir plus à Beauvais.

Interdire les avions les plus bruyants, jour et nuit, pour ne permettre qu'aux avions les plus modernes d'utiliser l'aéroport (chapitres 4 et 14 volume I de l'annexe 16 de la convention OACI et chapitre 3 avec une marge de 13 EPNDB) Les avions basés seraient les plus récents de la flotte de Ryanair (à l'époque il s'agissait des B737 Max).

A titre général, les avions les plus bruyants seraient bannis de l'aéroport. Le projet limite l'exigence d'une limite de bruit aux avions retardataires demandant une dérogation. La limite est exprimée en marge de bruit par rapport au chapitre 3, volume I de l'annexe 16 de la convention de l'OACI alors que la mesure ne vise que les avions de la flotte Ryanair certifiés à l'approche avec un niveau d'un peu inférieur à 97 EPNDB

Il n'y aurait que 3 avions basés Proposition non reprise

Aucun avion ne serait programmé après 23h et aucun avion ne serait programmé avant 6h30 Proposition non reprise

Les dérogations ne concerneraient que les avions basés Le projet d'arrêté manque de clarté, les dérogations pourraient concerner des avions ayant accumulé plus de 3 heures de retard Les dérogations concerneraient des avions transportant des passagers et non les vols « à vide » L'exigence d'avions « effectuant des vols réguliers de transport de passager » n'exclut pas que l'avion arrive à vide.

Le projet ne prévoit aucune modalité, cause, délai, procédure, pour la prise de décision de dérogation, ni la forme de cette dérogation ou le signataire

Aucun contrôle de la réalité de la raison invoquée pour bénéficier d'une dérogation n'est prévu ni expliqué

Les riverains demandent un plafonnement du nombre de mouvements pour être assurés d'une limite aux nuisances qu'ils doivent endurer L'aéroport exige ce régime de dérogations pour pouvoir accroître le volume de son activité de 2 millions de passagers dans un premier temps puis au-delà après travaux à l'aéroport. La croissance devient sans limite pour un aéroport présenté comme desservant principalement Paris et la région parisienne

Commentaire 451

« Non au projet de dérogation et au développement de l'aéroport Beauvais Tille »

Le 2 novembre 2019 à 20h53min

Bonjour,

En tant qu'habitant de Troissereux et citoyen, je suis opposé à l'aménagement proposé et à la possibilité de permettre des dérogations au couvre-feu, aux compagnies qui exploitent des vols sur l'aéroport Beauvais-Tillé. En effet ceci nuirait à la santé des populations du Beauvaisis sans que ne soit apportée la preuve que ce projet apporte quoi que ce soit au niveau économique à ces mêmes populations.

- En effet sur le plan Sanitaire, ce projet vise à permettre une augmentation du trafic aérien ce qui aboutirait à une augmentation des nuisances sonores et avec elles une augmentation des perturbations et des maladies liées à elles. Ce lien entre perturbations sonores,

perturbations du sommeil et maladies est aujourd'hui bien documenté voir par exemple les études suivantes :

Aircraft noise and cardiovascular disease near Heathrow airport in London : small area study P. Elliott et al. BMJ 2013 ; doi:10.1136/bmj.f5432

Residential exposure to aircraft noise and hospital admissions for cardiovascular diseases : multi-airport retrospective study F. Dominici et al. BMJ 2013 ; doi:10.1136/bmj.f5561

- Sur le plan environnemental, l'augmentation du trafic entrainerait une augmentation des rejets polluants au niveau global et plus encore au niveau local puisque les rejets sont maximums au moment des décollages et des atterrissages. Ceci conduirait donc à une dégradation environnementale mais aussi à une altération de l'état de santé des populations locales, le lien pollution de l'air et santé ayant également été largement démontré par exemple dans cette étude systémique : Kelly, F.J. & Fussell, J.C. Environ Geochem Health (2015) 37 : 631. <https://doi.org/10.1007/s10653-015-9720-1>.

L'argument avancé d'une diminution des rejets en raison d'un moindre nombre d'avions déroutés ne peut être retenu, puisque un calcul de base permet de démontrer que l'accroissement du trafic envisagé génère une augmentation de la pollution bien plus importante que la pollution générée par le déroutage des avions. Cet argument mensonger, interroge sur la nature et l'origine de l'argumentaire proposé sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire.

- Sur le plan économique, l'argumentaire parle d'une étude économique qui envisage la création de 1800 emplois. Cette étude ne semble pas publique, en tout cas, elle n'est pas disponible librement sur internet (à l'inverse des études scientifiques citées plus haut et relatant l'impact sanitaire négatif du trafic aérien). D'après des données publiques (<http://opendata.oise.fr/fileadmin/data/PDTE/16-donnee4-etude-aeroport-2014.pdf>)

relatant une étude réalisée par cette même société en 2014, chaque million de passagers transitant par l'aéroport serait à l'origine de 300 emplois au niveau local en comptant les emplois créés directement et ceux qui sont induits par cette activité (diapo 5). Dans ce cas comment envisager qu'une augmentation de trafic de 2 millions de passagers soit à l'origine de 1800 emplois ? D'où sort ce chiffre de 1800 emplois ? Quelles hypothèses ont été prises pour y arriver ? Quel est le coût pour la collectivité de ce développement de l'aéroport en termes d'investissements, de subventions (ne pas oublier l'historique de RyanAir dans le Beauvaisis cf rapport de la cour des comptes sur les subventions accordées de manière illégale il y a quelques années). L'argument économique de la création de valeurs et d'emplois étant le seul argument mis en avant pour justifier de ce projet, il est bien malheureux que ces données économiques apparaissent si peu fiables. Au final, on ne sait pas quel est le coût économique pour la collectivité de la création d'au maximum quelques centaines d'emplois, et aucune étude contradictoire n'est disponible pour évaluer par exemple combien d'emplois pérennes et durables pourraient être créés si cette même somme était investie dans d'autres activités ? Enfin quelles clauses ont été prises avec les compagnies aériennes pour que ces investissements ne soient pas faits en pures pertes, comme ce fut le cas à Gérone en Espagne ou Ryanair a déserté la ville lorsqu'elle a pu obtenir des créneaux à l'aéroport de Barcelone.

Au final le projet proposé s'il était mis en place entrainerait à coup sûr des retombées négatives sur la santé des populations, ce qui, il ne faut pas l'oublier correspond également à un coup économique pour la société. De plus ce projet entrainerait une hausse de la pollution et donc une atteinte à l'environnement et encore une fois à la santé des

populations locales. Dans le contexte actuel de prise de conscience y compris au niveau politique de l'importance de la sauvegarde de l'environnement, ce type de projet, basé sur une augmentation des nuisances sanitaires et environnementales paraît complètement à rebours et discrédite toutes les prises de parole de nos décideurs au niveau local et national. Comment expliquer qu'on envisage aujourd'hui pour l'aéroport de Nantes-Atlantique la mise en place d'un couvre-feu, qu'on évoque du côté du ministère de l'économie une taxe sur le kérosène qui limiterait de fait le trafic aérien ou au moins son expansion, tandis qu'à Beauvais on propose de restreindre le couvre-feu et on mise sur un développement du trafic aérien. Tout cela est incohérent. Enfin les retombées économiques locales n'étant pas assurées et en tout cas pas démontrées, je persiste et je pense avoir démontré de l'inutilité voire la dangerosité de ce projet.

Commentaire 450

« avis défavorable à la modification de l'arrêté »

Le 2 novembre 2019 à 20h46min

Bonjour,

les collectivités locales ne se cachent pas de vouloir faciliter l'installation d'une base de la compagnie aérienne Ryan Air et un nombre de rotations accru.

Cet objectif n'est pas cohérent avec les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France. Ces engagements ne reposent pas que sur l'Etat français mais aussi nécessairement sur nous tous, du simple citoyen à la multinationale en passant par les collectivités locales.

Les émissions du transport aérien mondial correspondent à un pays tel que l'Allemagne, et les émissions par personne et par km des vols court-courrier (tels que ceux de la plateforme de Beauvais-Tillé) sont les plus importantes car ce sont le décollage et l'atterrissage qui sont le plus émetteurs. Ce transport aérien ne doit pas faire l'objet d'un essor, mais d'une réduction.

C'est pourquoi je suis contre le projet de modification d'arrêté, fût-il sous couvert de dérogations exceptionnelles.

Le transport aérien n'est pas la seule piste (si j'ose dire) de développement économique et de maintien/création d'emplois, bien d'autres sont en accord avec les engagements climatiques telles que la rénovation énergétique des bâtiments, les relocalisations, un schéma d'autonomie alimentaire du territoire...

Commentaire 449

« Habitant Tillé »

Le 2 novembre 2019 à 20h01min

Bonjour,

Nous habitons Tillé depuis plus de 40 ans et subissons depuis plusieurs années une évolution importantes du trafic, avec des nuisances sonores et surtout beaucoup de pollution dans l'air, ce qui ne sera pas sans impact à long terme sur notre santé.

Nous aimerions que ce trafic soit réparti sur la multitude des aéroports que compte la France.

L'argument économique de la création d'emploi est souvent utiliser au détriment de la prévention des risques de la sécurité et la santé des habitants des communes environnantes.

Nous sommes contre l'extension du trafic.

Cordialement,

Commentaire 448

« Pas de dérogation pour les vols de nuit »

Le 2 novembre 2019 à 19h52min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

Les avions passent à 270 m au-dessus du village de TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

On parle d'écologie mais avant tout l'écologie doit se faire en interdisant des abus comme une base à l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ, pour favoriser une compagnie aérienne comme RYANAIR qui prend aide et subvention en FRANCE et ne paie aucun impôt en FRANCE puisque cette compagnie a son siège en Irlande.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique

Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Locale

qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme,

- Cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a

pas fait l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées ?

- De plus il vient en contradiction avec le Plan d'Exposition au Bruit

(PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

extrait du PEB de 2012 page 14 ci-dessous :

- Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non

régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous

*) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollage et d'atterrissage, principalement logés dans des maisons individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et des immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine.

* La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : « Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

Commentaire 447

« Je suis contre la levée des restrictions d'exploitation de l'aéroport de Beauvais »
Le 2 novembre 2019 à 19h19min

Ce projet est d'abord nuisible pour la santé des habitants concernés : la pollution des avions se constatent déjà sur nos terrasses. De plus ce serait une atteinte à la qualité de vie sur le territoire pour satisfaire des intérêts d'une entreprise privée : on est bien loin de la protection du Bien Commun. Je souhaite donc que le ministère ne donne pas son feu vert à ce projet qui est mauvais pour notre environnement.

Commentaire 446

« NON au projet de modification du couvre-feu »
Le 2 novembre 2019 à 19h07min

Bonjour,

Au delà des fortes nuisances pour la santé des familles riveraines et pour la qualité de vie de la population locale, il est inconcevable d'autoriser un accroissement plus important de l'aéroport du fait de son caractère non développement durable et extrêmement pénalisant pour l'environnement. Le constat récent du 24/10/19 fait par le ministère de la Transition écologique est alarmant sur le retard pris par notre pays sur ses objectifs climatiques : ce rapport officiel confirme que l'environnement dans l'Hexagone se détériore. Il est donc impensable que le ministère de l'environnement donne son autorisation à ce projet. Le défi environnemental et climatique nous impose de préserver l'avenir de nos enfants.
Cordialement

Commentaire 445

« présidente CLARANCE HOTEL LILLE »
Le 2 novembre 2019 à 16h11min

Je n'ai pas d'objection à formuler à ce projet d'arrêté qui contribuera, par le développement de l'aéroport, au développement économique du territoire de Beauvais. Cet arrêté est important, pour la venue des touristes des régions Hauts-de-France et Ile-de-France qui transitent par l'aéroport de Beauvais.
J'y suis donc favorable. »

Commentaire 444

« Président d'audicé »
Le 2 novembre 2019 à 15h15min

Bonjour,
Je n'ai pas d'objection à formuler à ce projet d'arrêté qui contribuera, par le développement de l'aéroport, au développement économique du territoire de Beauvais.
C'est important, notamment pour les chefs d'entreprises des régions Hauts-de-France et Ile-de-France qui voyagent à l'international.
J'y suis donc favorable.

Commentaire 443

« Les nuisances sonores après 22 heures ne sont pas acceptables. »
Le 2 novembre 2019 à 14h28min

Si l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires a rendu un avis négatif, il faut l'accepter.
Les habitants de la commune de Tillé et des environs ont le droit à un sommeil réparateur et de qualité.

La plage de restriction d'exploitation devrait être modifiée et devrait couvrir effectivement la période comprise entre 22 heures et 07 heures et l'ensemble des aéronefs présenter un seuil de marge acoustique à 13EPNdB comme le recommande l'ACNUSA.

De plus la Compagnie Ryanair est connue pour être peu enclin au respect de la réglementation.

Commentaire 442

« Contre les derogations au couvre-feu de l'aéroport de Beauvais. »

Le 2 novembre 2019 à 12h24min

J'habite Laversines et je suis contre les derogations au couvre-feu. Ces dérogations sont demandées par RYANAIR pour baser des avions à Beauvais. Actuellement sans avion basé à Beauvais nous avons huit heures de tranquillité la nuit. Les dérogations au couvre-feu et les avions basés qui vont rentrer tard et partir tôt vont considérablement réduire notre période sommeil. D'autre part le trafic annoncé pour 2023 représente 150 pourcent du trafic actuel. Toutes ces transformations annoncées montrent un irrespect profond pour les riverains, j'habite à Laversines depuis plus de trente ans comme beaucoup d'autres riverains et les nuisances nous sont imposées depuis l'arrivée de RYANAIR. La santé des riverains et les mesures indispensables à prendre dès aujourd'hui pour préserver la planète visiblement sont moins importantes que les seuls profits de Ryanair. L'aéroport n'apporte rien à la région en comparaison de tous les aspects négatifs qu'il provoque. Si ce projet aboutit je quitterai la région dès que je suis à la retraite, qui va compenser la perte financière sur l'immobilier des riverains qui souhaitent vendre leur bien par obligation pour retrouver leur tranquillité perdue mais ailleurs? Les politiques sont les seuls à pouvoir ralentir le trafic aérien, il suffit pour cela de mettre des taxes sur le kérosène, de mettre fin à toutes les subventions illicites que touchent les compagnies lowcost et de faire en sorte que le voyageur paye son billet au tarif réel. Accepter les dérogations au couvre-feu c'est sacrifier les familles de Laversines, Troissereux, Plouy St Lucien et bien d'autres encore pour rien, dans ce projet même l'intérêt général ne peut pas être évoqué.

Commentaire 441

« Contre les derogations au couvre-feu de l'aéroport de Beauvais. »

Le 2 novembre 2019 à 12h21min

J'habite Laversines et je suis contre les derogations au couvre-feu. Ces dérogations sont demandées par RYANAIR pour baser des avions à Beauvais. Actuellement sans avion basé à Beauvais nous avons huit heures de tranquillité la nuit. Les dérogations au couvre-feu et les avions basés qui vont rentrer tard et partir tôt vont considérablement réduire notre période sommeil. D'autre part le trafic annoncé pour 2023 représente 150 pourcent du trafic actuel. Toutes ces transformations annoncées montrent un irrespect profond pour les riverains, j'habite à Laversines depuis plus de trente ans comme beaucoup d'autres riverains et les

nuisances nous sont imposées depuis l'arrivée de RYANAIR. La santé des riverains et les mesures indispensables à prendre dès aujourd'hui pour préserver la planète visiblement sont moins importantes que les seuls profits de Ryanair. L'aéroport n'apporte rien à la région en comparaison de tous les aspects négatifs qu'il provoque. Si ce projet aboutit je quitterai la région dès que je suis à la retraite, qui va compenser la perte financière sur l'immobilier des riverains qui souhaitent vendre leur bien par obligation pour retrouver leur tranquillité perdue mais ailleurs? Les politiques sont les seuls à pouvoir ralentir le trafic aérien, il suffit pour cela de mettre des taxes sur le kérosène, de mettre fin à toutes les subventions illicites que touchent les compagnies lowcost et de faire en sorte que le voyageur paye son billet au tarif réel. Accepter les dérogations au couvre-feu c'est sacrifier les familles de Laversines, Troissereux, Plouy St Lucien et bien d'autres encore pour rien, dans ce projet même l'intérêt général ne peut pas être évoqué.

Commentaire 440

« installation d'une base Ryanair à Tillé »

Le 2 novembre 2019 à 11h55min

Bonjour Monsieur le Ministre

Notre président le gouvernement les médias viennent de prendre conscience d'urgence de protéger la planète. Les diverses catastrophes nous le rappelle tous les jours. on nous demande de réduire tout ce qui est néfaste à la couche d'ozone (pesticide, diesel etc).

Or dans notre région j'ai vraiment l'impression que les avions ne polluent pas surement au nom des affaires !

une société qui devait installer une piste de ski en salle dans une commune proche de Tillé a abandonné son projet au nom de préservation de l'environnement.

Par contre à TILLÉ beauvais les élus et les décideurs surement sous une pression de compagnie low cost seraient d'accord pour la création d'une base de trois avions en permanence qui aurait une incidence catastrophique sur l'environnement et la vie des riverains et leurs santé en réduisant la plage de couvre feu et en augmentant le nombre de rotation.

Au non de votre conscience et à nous tous je vous demande de faire en sorte que ce projet soit abandonné le trafic étant déjà insupportable.

PENSONS AUX GENERATIONS FUTURES

Espérant avoir été entendu

Commentaire 439

« NON A LA MODIFICATION DU COUVRE-FEU »

Le 2 novembre 2019 à 09h03min

Les trois associations de riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé, ADERA, ACNAT et Réflexion-Action, avaient demandé aux riverains de manifester leur désaccord sur les modifications proposées au couvre-feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Dans le document téléchargeable ci-dessous, apparaissent les 1325 signatures obtenues sur le site Change.org et sur les feuilles qui ont circulé notamment lors des réunions publiques organisées en mars 2019 par les trois associations.

Lien vers la pétition <https://we.tl/t-BnG7Zu3nWH>

Les riverains de l'aéroport sont contre la modification proposée du couvre-feu qui entraînera un accroissement des nuisances et pollutions de l'air et sonore. La situation constituera une régression par rapport à la situation actuelle qui permet de ne pas avoir de dérogations au couvre-feu et une période de calme d'environ 8 heures consécutives.

La mesure va également à rebours de l'évolution sur les autres plateformes aéroportuaires où la tendance est plutôt à limiter les vols de nuit. A Beauvais, la nuit ne dure que 5 heures, c'est un peu court, les riverains veulent eux aussi vivre dans un environnement leur permettant de rester en bonne santé. Cela ne sera plus possible après que Ryanair aura basé ses avions à Beauvais.

Les associations n'ont vu aucune étude sur l'impact de la mesure sur l'environnement. Toute étude qui serait remise en "catimini" au ministère sans avoir été rendue publique et sans que les élus et les riverains aient pu l'analyser et le cas échéant la critiquer, est un manque profond de transparence et d'égalité de traitement.

A ce titre également, la procédure de consultation sur internet telle qu'elle est mise en place sur le site du ministère est une aberration dans le monde moderne : aucune transparence, les commentaires ne sont pas accessibles, l'obligation d'avoir une connexion internet sur un territoire où les réseaux ne sont pas encore bien développés, et où même le téléphone a du mal à passer... l'impossibilité de joindre des pièces en PDF et de devoir rédiger dans un cadre avec une ergonomie très mauvaise. La possibilité d'envoyer des documents par la poste mais sans aucune indication sur les services réceptionnaires ni même l'adresse postale des services. et surtout l'absence de publicité de la procédure dont on ne peut avoir connaissance que si l'on est abonné aux alertes concernant les consultations sur le site du ministère. L'impression qui en sort est que le ministère ne veut surtout pas recevoir de commentaires sur les projets de texte.

Commentaire 438

« projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 1er novembre 2019 à 19h36min

Je ne suis pas favorable

- 1- à la création d'une base de 3 avions Ryanair à Beauvais-Tillé
 - 2- à des dérogations au couvre-feu.
-

Habitant à Tillé, le niveau de nuisance sonore est réel et les nuisances dues aux odeurs de kérozène ne sont pas les bienvenues.
Merci....

Commentaire 437

« Non aux modifications d'exploitation de l'aéroport de Beauvais-Tillé »
Le 1er novembre 2019 à 17h35min

J'émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes :

- Assez de subventions publiques au développement de la compagnie Ryanair, car c'est bien la seule à profiter au maximum de l'aéroport. Et ce depuis des années. La cour des Comptes a d'ailleurs pointé du doigt cette gestion .

- Aucune prise en compte de la qualité de vie et de la santé des riverains.

- Aucune prise en compte également des pertes financières sur les biens des riverains.

- Ecologie : on va à l'encontre des déclarations politiques sur la lutte contre le réchauffement climatique et les termes de l'accord de Paris. Make ou planet green again ??

Le ballet des cars effectuant le trajet Beauvais-Paris-Beauvais va encore s'accroître ajoutant encore plus de pollution. Car dans cet arrêté on ne parle pas de cela...?

- Economie : On parle de 1800 emplois en plus avec 3 avions basés ...on rêve complètement. Aucune démonstration chiffrée pour étayer cette affirmation. Les retombées économiques seront pour Pariset les contraintes et nuisances pour Beauvais et les riverains.

- En fait les élus sont tétanisés par la crainte de voir partir Ryanair s'ils n'accèdent pas à tous ses désirs. Mais où Ryanair trouverait-elle une situation si confortable ?

- Je veux avoir mes 8H de sommeil (recommandation OMS), que nos élus se battent pour des activités de développement durable , ne pas voir mes biens dévalués par le survol de cette compagnie et que mes impôts servent à autre chose qu'au développement de cet aéroport.

Commentaire 436

« Aéroport Beauvais tillé »
Le 1er novembre 2019 à 17h29min

Je suis favorable au développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé et de la base Ryanair.

Commentaire 435

« Arrêté de modification du couvre-feu à l'aéroport Beauvais-Tillé »
Le 1er novembre 2019 à 17h13min par MARTIN

J'ai bien pris connaissance de tous les documents concernant ce nouvel arrêté concernant la modification du couvre-feu à l'aéroport de Beauvais Tillé et plusieurs questions me viennent à l'esprit :

1 – Il est fait mention d'une étude d'impact et je ne comprends pas pourquoi celle-ci n'a pas été faite avant de proposer l'arrêté à la CCE.

2 - Lors de la CCE du mois d'août, il avait été convenu de rajouter : « les autres dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 reste inchangé ». Et ils ont voté pour.
Or sur votre site consultation publique, vous avez mis l'arrêté qui ne mentionne pas cette phrase.

3 - Il est fait état d'une base contenant trois avions. Or il s'avère que cette base peut aller jusqu'à 12 avions. Qu'est-ce qui empêchera d'aller au-delà ?

3 - Concernant l'emploi, il est fait état de 180 personnes mais ce seront surtout des techniciens de maintenance, des ingénieurs.

4 - À propos de l'environnement, j'ai lu que Ryanair était un gros consommateur de l'énergie, ce qui va à l'encontre de ce que nous prônons actuellement.
Sur la commune de Tillé,
nous avons une forte odeur de kérosène. Quid de la santé des riverains ?
Beaucoup de voitures en attente de passagers.
Circulation intempestive dans la commune surtout le soir à l'entrée de Tillé
En cas d'alerte à la bombe à l'aéroport, toutes les voitures et bus sont déroutés vers le centre de tillé
Pour le bruit de roulettes des valises dans la commune. Actuellement avec le réchauffement climatique, nous dormons les fenêtres ouvertes. Vous imaginez le va-et-vient incessant sur le bitume jusqu'à minuit.

On nous parle de la création de 180 emploi. Et la commune de Thyez compte 1100 arrivera. Vous imaginez à toutes ces personnes qui ne peuvent dormir avec les incessants va-et-vient dans la commune.

J'ai peu évoqué aussi la dévalorisation de nos maisons. L'immobilier n'étant pas le souci premier, mais il s'agit de nos biens, que nous avons eu à la sueur de nos fronts.

Toutes ces modifications au sein de l'aéroport vont nous amener beaucoup plus de mouvements, C'est-à-dire 100 mouvements par jour, ce qui revient à cinq mouvements par heure.

La commune de Tillé sera la première impactée !

Je ne souhaite pas la modification de cet arrêté.

Commentaire 434

« De nouvelles destinations à partir de Beauvais Tillé .. »

Le 1er novembre 2019 à 15h11min

Bonjour,

Pour nous petits retraités qui avons un grand besoin de voyager.. Il serait bien utile que Beauvais devienne très rapidement une base Ryanair afin de nous faire bénéficier de nouvelles destinations abordables ...la Moldavie et les pays de l'est c'est bien beau mais on préfèrerait nettement des destinations plus ensoleillées ..

Cordialement

Commentaire 433

« Consultation publique aéroport de Beauvais »

Le 1er novembre 2019 à 15h02min

Madame,Monsieur,

Je tiens à vous faire part de mon désaccord pour que le couvre-feu soit annulé même au cas par cas.

Les bruits des avions la nuit :

- impactent notre qualité de vie car notre sommeil va être perturbé :l'être humain adulte a besoin de 7 à 8 heures de sommeil/jour or le couvre feu ne fait que 5 heures (minuit à 5 heures !!!)alors si nous avons des avions la nuit?

- détériorent notre environnement :les trajets en avion ne sont pas écologiques loin de là, pour le pays organisateur de la COP 21 sur le climat c'est un comble de laisser voler des avions jour et nuit !!!

- Ryanair veut créer 100 emplois surement la nuit pour établir sa base or tous les organisations médicales sont d'accord pour dire que le travail de nuit est NEFASTE pour la santé et que les travailleurs de nuit ont une longévité plus courte que la moyenne des travailleurs sans compter les problèmes de sommeil, stress etc que cela engendre.

Pour toutes ces raisons,j'espère que le bon sens l'emportera sur la rentabilité et le profit à tout prix .

Tous les riverains comptent sur vous pour que le couvre feu reste identique et que ce couvre feu soit un exemple pour les autres aéroports.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Commentaire 432

« Trop de restrictions tue l'activité économique »

Le 1er novembre 2019 à 11h48min

Imposer l'interdiction d'atterrissage aux avions étant victimes de retards significatifs, correspond à dissuader à prendre l'avion sur certaines lignes, et donc à supprimer certaines destinations.

De plus les retards de cet ordre sont certainement exceptionnelles.

En tant que chef d'entreprise, je ne prends pas d'avion devant se poser dans les dernières heures de la journée à Beauvais.

Un peu de souplesse est indispensable pour améliorer notre économie.

Commentaire 431

« Aéroport de Beauvais Tille »

Le 1er novembre 2019 à 10h24min

Oui au développement de l'aéroport

Oui à l'emploi

Oui à la base Ryanair

Commentaire 430

« Opposition aux dérogations »

Le 31 octobre 2019 à 20h42min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ dont le fonctionnement était promis « limité », ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains. Les avions passent au-dessus des villages notamment TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

Le souci écologique et les efforts que l'on demande aux citoyens, doit s'accompagner d'une interdiction des abus d'un mode de transport, non taxé et pourtant polluant. De faveur en faveur, naît la domination de la compagnie aérienne RYANAIR rapidement devenue leader européen en transport aérien et en émission carbone, (classée onzième pollueur après les 10 principales centrales à charbon), compagnie que l'on nourrit par aide et subvention dénoncés par la cour des comptes, qui ne paie aucun impôt en FRANCE et dépose ses excédents dans un paradis fiscal.

Une part de nos propres impôts nous condamne à subir les nuisances de cette activité, sans compter la lourde perte due à une dévaluation immobilière de nos habitations devenues invendables ; estimation de perte que l'on se garde de prendre en compte.

Nous sommes condamnés à rester dans notre maison et subir les nuisances aériennes qui détruisent notre santé. Il est anormal que quelques villages doivent subir encore plus de préjudices par le développement de l'aéroport rural de BEAUVAIS – TILLÉ pour éviter à une compagnie aérienne comme RYANAIR de payer des indemnités de retard (40.000 €) en atterrissant dans la période de couvre feu.

Le couvre feu déjà restreint (minuit-cinq heures) doit être au moins conservé sans céder au chantage de RYANAIR condamnée par différentes juridictions Européennes et aucune dérogation ne doit être donnée au couvre-feu qui protège les riverains.

Commentaire 429

Non aux dérogations

Le 31 octobre 2019 à 20h36min

Le développement de l'aéroport de Beauvais ne satisfait nullement aux critères de développement durable :

Des fonds publics sont utilisés pour enrichir une compagnie privée socialement non acceptable et pour subventionner des billets d'avion qui encouragent un mode de consommation très dommageable à l'environnement pour des retombées économiques locales plus virtuelles que réelles...

Il est de plus insupportable de dédaigner ainsi le bien être et la santé des riverains par rapport au bruit et aux retombées de polluant (les particules extra-fines, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés volatils, monoxyde de carbone).

Je suis contre ces dérogations aux couvre feu qui seraient d'envoyer un signal fort que derrière les beaux discours politiques une fois de plus les dommages à l'environnement sont mutualisés au détriment des jeunes générations et des riverains.

Cette dérogation serait rajouter du cynisme à une situation qui nécessite au contraire et rapidement toutes les énergies positives pour appréhender notre mode de développement dans une dynamique durable. Lever les contraintes c'est ne pas faire germer les idées de demain pour solutionner les problèmes de pollution liés à ce mode de transport et favoriser de nouvelles technologies.

Une question : Au niveau local pourquoi les riverains qui perdent leur qualité de vie, leur santé et la valeur de leur bien immobilier, ne se voient pas compenser au moins financièrement (absence de taxes locales par exemple) et qui seraient financées par les billets? Pollueur = payeur non? Un prix du billet à son juste coût (prix de revient et marge de la compagnie + couverture des infrastructures + dommage à l'environnement qu'il faut réparer + préjudice aux riverains) est une équité économique qui conduit à prendre l'avion selon un garde fou financier (le prix des billets élevés conduit à la question suivante, est ce une absolue nécessité d'utiliser pour moi ce transport?) et moral (les dommages à l'environnement et ses conséquences pour les jeunes générations).

Merci de votre écoute !

Commentaire 428

« Opposition aux dérogations »

Le 31 octobre 2019 à 19h14min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ dont le fonctionnement était promis « limité », ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains. Les avions passent au-dessus des villages notamment TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

Le souci écologique et les efforts que l'on demande aux citoyens, doit s'accompagner d'une interdiction des abus d'un mode de transport, non taxé et pourtant polluant. De faveur en faveur, naît la domination de la compagnie aérienne RYANAIR rapidement devenue leader européen en transport aérien et en émission carbone, (classée onzième pollueur après les 10 principales centrales à charbon), compagnie que l'on nourrit par aide et subvention dénoncés par la cour des comptes, qui ne paie aucun impôt en FRANCE et dépose ses excédents dans un paradis fiscal.

Une part de nos propres impôts nous condamne à subir les nuisances de cette activité, sans compter la lourde perte due à une dévaluation immobilière de nos habitations devenues invendables ; estimation de perte que l'on se garde de prendre en compte.

Nous sommes condamnés à rester dans notre maison et subir les nuisances aériennes qui détruisent notre santé. Il est anormal que quelques villages doivent subir encore plus de préjudices par le développement de l'aéroport rural de BEAUVAIS – TILLÉ pour éviter à une compagnie aérienne comme RYANAIR de payer des indemnités de retard (40.000 €) en atterrissant dans la période de couvre feu.

Le couvre feu déjà restreint (minuit-cinq heures) doit être au moins conservé sans céder au chantage de RYANAIR condamnée par différentes juridictions Européennes et aucune dérogation ne doit être donnée au couvre-feu qui protège les riverains.

Commentaire 427

« Participation de la Chambre Syndicale du Transport Aérien »

Le 31 octobre 2019 à 16h46min

La CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) est la principale organisation professionnelle des compagnies aériennes françaises, regroupant la majeure partie des compagnies aériennes françaises dont le Groupe Air France. Elle représente plus de 90 % du marché, soit plus de 65 000 emplois en France. La CSTA est membre de la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande).

La FNAM, principale organisation professionnelle du secteur aérien, représente plus de 95 % du transport aérien. Au travers de 8 groupements professionnels dont la CSTA et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 10 métiers et représente plus de 370 entreprises (soit plus de 100 000 emplois).

Les compagnies aériennes françaises s'opposent à la mise en place d'une dérogation au couvre-feu sur la plateforme de Beauvais-Tillé pour la compagnie low-cost Ryanair.

Le débat actuel autour de la mise en place de dérogation au couvre-feu pour les compagnies basées est une exigence de la part de la compagnie Ryanair afin de baser 3 avions sur l'aéroport de Beauvais-Tillé.

La plateforme de Beauvais-Tillé se développe grâce aux activités des compagnies à bas-coûts qui représentaient 99,35% de son activité en 2014. Parmi cela, la compagnie low-cost Ryanair représente plus de 80% du trafic sur la plateforme et profite de cette position pour exiger des avantages.

Sur la plateforme, ces avantages prennent la forme d'aides de la part de l'aéroport. En effet, la Cour des Comptes dans son rapport de 2017 sur la gestion de l'aéroport Beauvais-Tillé pointait du doigt les pratiques illégales concernant le paiement des redevances aériennes par la compagnie Ryanair. Ainsi, sur la période 2008-2014, la Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais (SAGEB) a accordé plus de 35,2 millions € de remise à cette compagnie, encaissant seulement 27,5% du montant initialement facturé. Ryanair peut donc user librement de l'aéroport de Beauvais-Tillé sans payer un niveau de redevance adapté.

Pire, le poids de ce manque à gagner est supporté par les voyageurs, la Cour des Comptes a en effet montré que la SAGEB utilise les recettes issues de la ligne de bus Paris-Beauvais pour équilibrer les déficits de l'activité aéroportuaire.

La compagnie Ryanair est régulièrement pointée du doigt pour ses mauvaises pratiques : subventions publiques, non acquittement des taxes et redevances...

Une telle compagnie ne doit pas être favorisée, car de plus les pratiques dénoncées en 2017 ont toujours cours actuellement.

Une dérogation qui favoriserait une compagnie qui n'agit pas de façon responsable en matière sociale, fiscale et environnementale.

Les compagnies aériennes françaises, créatrices de valeur et d'emplois en France, s'étonnent fortement de voir le projet de mise en place d'une dérogation au couvre-feu à l'étude dans le contexte actuel, qui plus est pour une compagnie plusieurs fois condamnée pour ses manquements au droit français et européen, et ne créant pas ou peu d'emplois en France.

Ce début d'année marqué par les disparitions d'Aigle Azur et de XL Airways est l'illustration des difficultés que traverse le pavillon français. Les Assises du Transport Aérien n'ont pas permis de restaurer la compétitivité du pavillon français face à ses rivaux internationaux et le contexte actuel ne laisse pas présager une amélioration de la situation. Au contraire, un alourdissement de la taxation du secteur est à prévoir avec l'entrée en vigueur d'une éco-contribution payée principalement par les compagnies françaises, ce qui viendra amputer un peu plus la compétitivité du pavillon français.

La plateforme de Beauvais-Tillé exploitée presque exclusivement par des compagnies à bas coûts étrangères contourne les règles françaises en matière de paiement de redevance. Ces pratiques permettent aux compagnies opérant sur la plateforme de proposer des tarifs substantiellement plus bas et ne reflétant pas le vrai coût du transport aérien. Beauvais-Tillé est en concurrence avec les plateformes de Roissy Charles-de-Gaulle et d'Orly pour la desserte de Paris. Les pratiques déloyales décrites plus haut sont autant de trafic en moins

pour les compagnies françaises, basées en France et créatrices d'emploi et de valeur sur les plateformes aéroportuaires franciliennes.

La compagnie Ryanair vit de subventions publiques et ne facture donc pas le vrai prix du transport aérien à ses passagers. Ceci induit un niveau d'émissions de CO2 supérieur à ce qu'il serait sans ces subventions. Compte tenu des objectifs affichés de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec la mise en place de l'éco-contribution, les compagnies françaises s'étonnent que le gouvernement souhaite prendre des mesures favorisant cette compagnie.

Outre les émissions de CO2 subventionnées par l'activité de Ryanair, en acceptant la mise en place de dérogation sur l'aéroport de Beauvais-Tillé le gouvernement cautionnerait la création de nouvelles nuisances sonores. Cette décision serait en contradiction directe avec les récentes déclarations concernant la mise en place d'un couvre-feu sur la plateforme de Nantes-Atlantique.

Les compagnies françaises s'opposent à la mise en place d'une dérogation au couvre-feu sur la plateforme de Beauvais-Tillé pour les compagnies basées. Accepter une telle proposition revient à afficher son soutien à une compagnie qui ne s'acquitte pas de ses taxes et redevances en France, ne crée pas, ou peu, d'emplois et n'agit pas de manière responsable sur le plan environnemental alors que dans le même temps le pavillon français voit de nouveau sa compétitivité amputée.

Commentaire 426

« Base ryanair à Beauvais »

Le 31 octobre 2019 à 16h19min

Bonjour,

L'aéroport n'a eu de cesse de se développer, et de créer des emplois depuis une quinzaine d'années.

L'arrivée d'une base ryanair serait pour la région synonyme de dynamisme supplémentaire et non négligeable qui permettrait une ouverture considérable pour les Hauts de France sur l'étranger, pour les entreprises qui composent cette région.

Aussi, elle serait l'opportunité pour beaucoup de personnes d'éviter les grands aéroports déjà saturés, comme Roissy ou Orly.

Il est important également de pouvoir garder un système de dérogation pour le couvre-feu afin de pouvoir faire cohabiter en bonne intelligence et quiétude riverains et utilisateurs de l'aéroport.

Il est important de ne pas diviser et surtout de faire adhérer à ce projet.

Commentaire 425

« Favorable »

Le 31 octobre 2019 à 15h26min

Je suis favorable à la demande la Sageb raisonnable et permettant de compléter le développement économique du territoire,développement économique nécessaire à l'emploi,aux entreprises et aux ressources induites pour les collectivités locales.

Commentaire 424

« Favorable au développement de l'aéroport »

Le 31 octobre 2019 à 11h48min

Je pense qu'il s'agit d'une bonne chose que l'aéroport se développe avec l'installation d'une base. Cela ne sera que bénéfique pour l'économie du territoire (commerces, emplois, ...) mais aussi pour l'aéroport afin de moderniser ses infrastructures et de véritablement trouver sa place d'aéroport "parisien".

Commentaire 423

« Favorable »

Le 31 octobre 2019 à 11h36min.

Je pense que l'aéroport doit se développer afin d'ouvrir plus de nouvelles destinations, notamment à l'échelle locale.

Commentaire 422

« Avis très favorable à l'arrêté Aéroport de Beauvais »

Le 31 octobre 2019 à 10h36min

Le projet d'arrêté me semble très équilibré en ce qu'il contribue à renforcer l'attractivité économique de l'aéroport et donc le développement des emplois du bassin économique de Beauvais tout en étant très respectueux des habitants et activités alentour en terme de nuisances.

Dans ces conditions, je ne peux que soutenir très favorablement ce projet d'arrêté. <br class="manualbr" />

Commentaire 421

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 31 octobre 2019 à 10h04min

Je n'ai pas d'objection à formuler sur ce projet d'arrêté, en ce qu'il contribue dans sa finalité au développement économique du territoire.

Commentaire 420

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 31 octobre 2019 à 10h04min

Je n'ai pas d'objection à formuler sur ce projet d'arrêté, en ce qu'il contribue dans sa finalité au développement économique du territoire.

Commentaire 419

« aéroport de tillé »
Le 31 octobre 2019 à 09h20min

je suis pour les dérogations au couvre-feu

Commentaire 418

« Je soutiens ce projet. »
Le 31 octobre 2019 à 08h36min

Je soutiens ce projet formidable pour le développement économique de Beauvais et des Hauts de France.

Commentaire 417

« Avis défavorable à la modification du couvre-feu pour circonstances exceptionnelles »
Le 30 octobre 2019 à 22h00min

L'aéroport de Beauvais-Tillé ne doit en aucun cas augmenter son trafic aérien et se développer davantage. Je me souviens il y a quelques années d'un projet de construction d'un troisième aéroport parisien était prévu dans la Somme avec l'ancien ministre Jean-Claude Gayssot. Heureusement celui-ci n'est jamais sorti de terre grâce à l'ancienne ministre

Dominique Voynet femme très douée qui manque cruellement à la politique française. Je ne vois pas de quelle manière on devrait développer le petit aéroport de province Beauvais-Tillé qui accueillait à l'origine des avions de tourisme et avec toutes les conséquences environnementales que cela occasionne auprès de la population très nombreuses à proximité.

Mon avis est très clair sur la question c'est NON NON et NON !

Non à la pollution des avions et au changement climatique qui font reculer chaque jour les glaciers des Alpes !

Commentaire 416

« Faux problème »

Le 30 octobre 2019 à 20h42min

Bonsoir

L'aéroport de Beauvais est là et emploie directement et indirectement des milliers de personnes. Il ne s'agit donc pas de bloquer sa progression pour faire plaisir à quelques opposants pour quelques nuances de plus.

Le vrai problème pour moi est national, c'est la quasi absence de taxe sur le kérozène ce qui constitue une concurrence déloyale envers le train par exemple ou le car. J'ajouterai à cela une aberration qui constitue également une concurrence déloyale puisque Ryanair profite de subvention pour exploiter sur un territoire.

Je suis hors sujet certes, mais j'avais la possibilité de m'exprimer alors je vous serai extrêmement reconnaissant de bien vouloir prendre en compte mes remarques.

Commentaire 415

« contre la modification du couvre-feu »

Le 30 octobre 2019 à 20h40min

Je suis nouvellement habitant de TROISSEREUX depuis 10 mois. Je connaissais bien évidemment, et avant d'emménager, les heures du couvre-feu, mais n'envisageait à aucun moment que ce-dit couvre-feu puisse être revu pour permettre à certains avions en retard, notamment ceux de RYANAIR !, d'atterrir sans pénalité, et surtout pour que RYANAIR en fasse une condition pour y installer une base...Tout ceci au détriment de riverains, situés pour certains en plein couloir aérien. Croyez-moi, les avions qui atterrissent s'entendent très bien dès les 8 heures du matin, et aux heures tardives notamment 23h, déjà en complète violation du couvre-feu ! Par ailleurs, tout ceci va à l'encontre de la politique de l'environnement (pollution atmosphérique, empreinte énergétique désastreuse, pollution acoustique, etc...), alors que le gouvernement demande à chacun, et à juste titre, de faire des efforts sur nos actions quotidiennes. Nous (je dis nous en y associant les discours

communs de l'ensemble du voisinage) ne sommes pas contre un développement mesuré de l'aéroport, mais en respectant les règles du couvre-feu actuel, et en faisant payer des pénalités à toute compagnie aérienne qui l'enfreindrait à cause d'un retard qu'il soit involontaire ou à plus forte raison volontaire. Je suis désormais un riverain déjà excédé qu'une telle décision puisse être prise par ce gouvernement, qui n'en a que faire des avis des citoyens. Je suis même outré que notre "pauvre" maire ait cédé devant Caroline Cayeux sénatrice-maire de Beauvais et Présidente de l'Agglo de Beauvais, qui voit en ce développement un atout économique, que je juge personnellement bien faible, les voyageurs n'ayant que faire d'une escale touristique beauvaisienne ! Et enfin que dire de la valeur de nos maisons qui risque de connaître une dévaluation...

Commentaire 414

« Consultation publique couvre-feu Beauvais »
Le 30 octobre 2019 à 18h54min

je vote positivement pour une base de compagnie aérienne et qu'elle puisse faire rentrer ses avions le soir et que Beauvais soit enfin un aéroport digne de ce nom, comme les autres gros aéroports régionaux français

Commentaire 413

« couvre -feu »
Le 30 octobre 2019 à 18h46min

je ne souhaite pas de dérogations supplémentaires débordant le couvre -feu actuel.

Commentaire 412

« Délai ridicule »
Le 30 octobre 2019 à 18h36min

Bonsoir

Habitant de la commune de Tillé je trouve pour le moins cavalier d'être informé le 30 par une note datée du 28/10/19 d'une "consultation publique "qui impose d'avoir un accès a internet et expire le 3/11/19. Il est évident que ce délai est totalement insuffisant pour pouvoir analyser ce projet ou consulter quiconque capable de le faire.

En application du "Principe de Précaution" ma seule attitude logique est d'être opposé a ce projet.

A noter que pour les réactions par voie postale une adresse ne serait pas du luxe non plus.

PS : Mon message ayant été d'abord "refusé pour erreur technique" ???
désolé si il est enregistré plusieurs fois

Commentaire 411

« Délai ridicule »

Le 30 octobre 2019 à 18h29min

Bonsoir

Habitant de la commune de Tillé je trouve pour le moins cavalier d'être informé le 30 par une note datée du 28/10/19 d'une "consultation publique "qui impose d'avoir un accès a internet et expire le 3/11/19. Il est évident que ce délai est totalement insuffisant pour pouvoir analyser ce projet ou consulter quiconque capable de le faire. En application du "Principe de Précaution" ma seule attitude logique est donc d'être opposé a ce projet.

A noter que pour les réactions par voie postale une adresse ne serait pas du luxe non plus.

Commentaire 410

« Beauvais ouvert ! »

Le 30 octobre 2019 à 18h04min

je suis en faveur des dérogations au couvre feu afin que l'aéroport de Beauvais se développe et puisse créer plus d'emplois, c'est déjà une structure tellement importante pour le territoire

Commentaire 409

« Modification du couvre feu à l'aéroport de Beauvais Tillé »

Le 30 octobre 2019 à 17h41min

Bonjour,

A un moment il faut savoir s'arrêter et être raisonnable. je pense que l'extension des horaires ne doit pas se faire. Il est temps de penser aux administrés qui subissent de plein fouet ces nuisances sans trop se plaindre, de faire des extensions à tout va en prenant des terres agricoles, même si nos élus, qui eux ne souffrent pas de la gêne, ne résidant pas à proximité

des zones concernées. On nous mais en avant "l'emploi" cette extension ne va pas créer énormément d'emplois, il y a d'autres solutions qui peuvent créer bien plus d'emplois, et à des horaires plus convenables pour les futurs salariés.

Ces pour cela que je m'oppose totalement à cette extension.

cordialement.

Commentaire 408

« aéroport de tillé OISE »

Le 30 octobre 2019 à 17h33min

je suis contre le projet qui consiste à accentuer le nombre d'envol et atterrissage sur le site de l'aéroport de tillé difficile d'en supporter d'avantage

je suis contre l'extension des plages horaires de décollage et atterrissage

Commentaire 407

« Notre aéroport doit rayonner sur toute la région des Hauts-de-France »

Le 30 octobre 2019 à 16h50min

L'aéroport de Beauvais-Tillé constitue un important facteur à la fois économique comme touristique pour notre territoire.

L'implantation d'une base notamment pour la compagnie Ryanair est une opportunité qu'il faut saisir !

Commentaire 406

« Refus de la modification proposée concernant le couvre feu à Beauvais »

Le 30 octobre 2019 à 14h34min

J'habite Plouy st Lucien depuis 1990. J'ai constaté une nette augmentation du trafic de l'aéroport de Beauvais Tillé depuis cette date et je m'en inquiète. 100 mouvements par jour, c'est trop ! nous avons de fortes nuisances sonores dans la maison et le jardin, et le village, cela impacte notre santé et notre ville. Sans parler du risque de crash. La pollution augmentera aussi si des avions sont basés à l'aéroport et décollent tous les jours. Ryanair est le 10ème plus gros émetteur de CO2 en Europe en 2018. Nos biens immobiliers se déprécient. La qualité de notre vie diminue. Je suis contre la modification proposée concernant le couvre feu à Beauvais Tillé. Merci d'en tenir compte. Nos élus n'habitent pas à côté de l'aéroport. Bonne journée. Mme Rivière Véronique

Commentaire 405

« Aéroport de Beauvais tillé »
Le 30 octobre 2019 à 13h38min

Ce projet est une ouverture pour les années à venir d'avoir des vols finalement jour et nuit régulièrement au détriment des riverains, les normes acoustiques ne mesurent pas la répétition des bruits induits des manœuvres des avions sur les pistes (bruit insupportable des moteurs) qui sont beaucoup plus bruyantes que les décollages et atterrissages qui eux ne durent que quelques secondes. Si l'aéroport de Beauvais se prépare à accueillir deux millions de voyageurs en plus il faudrait réfléchir à encadrer un peu mieux ces allers et venues en installant par exemple à l'entrée de la rue de l'île de France des barrières sur les Trottoirs pour éviter les stationnements et à mettre un feu au stop de cette intersection car les voyageurs ne le respectent il faut dire qu'il faut être bien concentré pour le voir ! Il faudrait également à informer un peu mieux les voyageurs sur le stationnement à tillé et surtout les employés de l'aéroport qui se garent dans la rue des sorbiers plutôt qu'à l'aéroport car c'est moins loin pour eux mais pour les riverains c'est une nuisance en plus. Il est nécessaire de revoir la circulation dans tillé pour limiter les nuisances qui vont s'accroître avec ce projet

Commentaire 404

« Avis favorable à la modification du couvre feu pour circonstances exceptionnelles »
Le 30 octobre 2019 à 11h18min

L'aéroport de Beauvais Tillé est un outil formidable pour le développement de notre territoire en terme d'emploi, c'est pourquoi je suis favorable à la modification du couvre feu pour circonstances exceptionnelles et permettre l'installation d'avions basés à l'aéroport.

Commentaire 403

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 30 octobre 2019 à 11h05min

Nous sommes contre des dérogations au couvre feu actuel.
En effet, nous subissons journalièrement des nuisances le jour (bruit des avions et des roulettes de valises, pollution, stationnement sauvage) liés à l'aéroport.
Des nuisances la nuit ne seraient plus acceptables.

Commentaire 402

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 30 octobre 2019 à 11h04min

Nous sommes contre des dérogations au couvre feu actuel.
En effet, nous subissons journalièrement des nuisances le jour (bruit des avions et des roulettes de valises, pollution, stationnement sauvage) liés à l'aéroport.
Des nuisances la nuit ne seraient plus acceptables.

Commentaire 401

« Directeur de L'aéroport Orléans Loire Valley »
Le 30 octobre 2019 à 10h56min

Nous devons tous être unis pour faciliter le développement économique en étant un territoire attractif pour les investisseurs et nos clients.

Ce projet de modification me paraît raisonnable et il faut penser aussi à l'utilisateur qui pourrait voir son déplacement annulé pour cause de manque de souplesse de l'aéroport

je suis favorable à cette demande d'aménagement de la restriction qui est raisonnable et acceptable par tous dans l'intérêt général.

Commentaire 400

« restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais Tillé »
Le 30 octobre 2019 à 10h21min

je suis contre tout projet d'extension des plages horaires d'atterrissage ou de décollage des avions de l'aéroport de Beauvais - Tillé, nous subissons suffisamment de nuisances du au bruit et à la pollution des avions qui au dessus de nos maisons ;

Par ailleurs vous taxer les voitures et les automobilistes qui polluent et vous voulez autoriser les avions à nuire davantage à l'environnement, complètement incohérent, et injuste.

Commentaire 399

« Favorable »
Le 30 octobre 2019 à 09h46min

La dérogation permettant aux avions d'atterrir après le début du couvre-feu relève du bon sens. Ainsi, l'arrêté protège les riverains dans la majorité des cas, tandis que les dérogations permettent aux exploitants de limiter les contraintes en cas d'éléments subis. Tout le monde devrait y trouver son compte.

Commentaire 398

« Favorable »

Le 30 octobre 2019 à 08h18min

Je suis favorable à cet arrêté qui permettrait l'implantation d'une base Ryanair et l'exploitation de nouvelles lignes.

Commentaire 397

« Favorable au projet »

Le 30 octobre 2019 à 07h46min

Ce projet est une étape cruciale pour l'aéroport.

Il est nécessaire pour le maintien des compagnies aériennes actuelles.

L'aéroport pourra ainsi envisager sereinement l'avenir et continuer son développement mesuré.

D'autant plus que l'aéroport est un des premiers créateurs d'emplois de la région.

Nombreux sont ceux qui ont pu entrer dans la vie active grâce aux opportunités créées par le dynamisme de l'aéroport.

Nombreux également sont ceux qui ont pu reprendre une vie active après une période de chômage, sans compter les étudiants qui ont pu y travailler et ainsi payer leurs frais de scolarités.

L'aéroport est un carrefour important pour les voyageurs de tout ordre (affaires, voyages...) permettant à tous de bénéficier des nombreuses destinations proposées.

Ce projet est vital pour la dynamique de la région.

Commentaire 396

« stop à l'invasion des avions RYANAIR »

Le 30 octobre 2019 à 01h09min

Bonsoir,

je vis à plouy st lucien depuis des années et les vols des avions s amplifient, sont déroutés, bruyants...

les enfants ont même peur des avions et les bébés ne dorment plus tranquilles...

je suis contre cette extension et qu'en est il des nuisances sonores, de la santé des riverains, du non respect des couvre feux, de la dépréciation des habitats proches de l'aéroport...
on ne pense pas assez à tout ça et il serait important de se poser les vraies questions !
par ailleurs, pourquoi consulter le public alors que les maires et autres ont déjà changé d'avis pour s'engager en faveur de RYANAIR et cie...

Commentaire 395

« Une approche équilibrée »
Le 29 octobre 2019 à 23h38min

Ce nouveau texte constitue une véritable approche équilibrée permettant de concilier respect du cadre de vie des riverains et développement régional.
Aménager des exceptions dans un cadre strict permet ainsi de trouver une solution équilibrée et pérenne.

Commentaire 394

« Non aux nuisances supplémentaires de l'aéroport »
Le 29 octobre 2019 à 21h13min

L'apparition d'un Trafic aérien nocturne grâce aux dérogations proposées dans l'arrêté n'est pas supportable pour les riverains.
La qualité de vie et l'environnement ne doivent pas être mis en second plan.
Alors que les vols aériens de moins de deux heures sont de plus en plus décriés en terme d'impact sur l'environnement, pourquoi favoriser leur multiplication ?

Commentaire 393

« Conservation des horaires de couvre-feu actuels »
Le 29 octobre 2019 à 20h56min

Il paraît important de conserver pour la population de Tillé et des villages environnants, les horaires actuels du couvre-feu. Tout le monde est conscient que les niveaux sonores acceptables la journée avec les bruits environnants, ne le sont plus du tout la nuit ! Nous devons invoquer le principe de précaution, sachant que les riverains des aéroports sont sujets à des troubles du sommeil, de l'irritabilité, des états de stress majorés s'il y a des vols nocturnes...voir les différentes études faites à ce sujet autour de CDG.
Nos décideurs doivent réfléchir à l'intérêt de la population, sans oublier que 3 avions peuvent "faire des petits" si ça répond à une logique commerciale de Ryanair...les collectivités, donc nos impôts sont déjà largement mis à contribution !

Nous espérons être entendus et écoutés

Commentaire 392

« Oui au développement de L'aéroport de Beauvais »

Le 29 octobre 2019 à 19h04min

En tant qu'utilisateur de l'aéroport de Beauvais je suis 100% pour son développement pour avoir plus de destination à des prix toujours attractif.

Je pense aussi que le développement de l'aéroport apportera des emplois et une augmentation de l'économie locale.

Je travail près de l'aéroport et je n'entends pas les mouvements d'avions.

Les avions modernes provoquent beaucoup moins de nuisances sonores que ceux utilisés à l'ouverture de l'aéroport.

Alors oui au développement.

Commentaire 391

« base RYANAIR à Beauvais »

Le 29 octobre 2019 à 19h01min

l'ouverture de la base RYANAIR sera une bonne chose pour la région beauvaisienne pour l'EMPLOI.

Commentaire 390

« base RYANAIR à BEAUVAIS-TILLE »

Le 29 octobre 2019 à 18h59min

points très positifs de l'installation de la base RYANAIR à BEAUVAIS-TILLE :

- développement de l'aéroport
- plus d'emplois dans une ville où de grosses usines ont fermé

donc oui à la base RYANAIR

Commentaire 389

« Pour un développement maîtrisé et intelligent de l'aéroport »

Le 29 octobre 2019 à 18h32min

Dans le monde actuel, nous ne pouvons écarter , sans vraie et honnête réflexion, les projets de développement, porteurs d'ouverture des peuples, à très forts impacts économiques et générateurs d'emploi. L'aéroport de BEAUVAIS doit se réinventer en permanence, pour prendre toute sa place dans la liste des grandes infrastructures aéroportuaires publiques. A ce titre l'aéroport connaîtra un vrai développement que par l'installation de compagnies, ce que l'on appelle des bases.

Les nouvelles lignes qui seront ouvertes seront autant d'opportunités d'échanges pour les entreprises, qui regarderont alors de plus en plus l'intérêt de s'installer dans cette région. On appelle cela la compétitivité des territoires.

A mettons l'intelligence en avant, aménageons les décisions pour que tous les acteurs soient gagnants.

Je vote pour.

Commentaire 388

« Nuisances sonores, air et autres. »

Le 29 octobre 2019 à 18h09min

Bonjour,

Résidant à Tillé, j'ai reçu ce jour un tract provenant de la mairie annonçant le projet de modification du couvre feu pour installer une base pour 3 avions (demande de Ryanair). Dans ce tract, il est annoncé, je cite : "encadrer strictement leurs conditions d'octroi pour limiter au maximum d'éventuelles nuisances sonores". Actuellement, le premier avion décolle vers 8h15-8h30. Demain, avec la base, le premier avion pourra décoller à 5 heures. Donc oui, les nuisances sonores seront présentes et pas "éventuelles". Je suis contre ce projet de modification d'arrêté, car combien d'argent et/ou d'emplois faut-il pour légitimer la dégradation de la qualité de vie des communes impactées par l'activité aéroportuaire, pour justifier la pollution de l'air par les particules ultra-fines, le Co2 ? Aujourd'hui le groupe Eiffage BTP a annulé le projet de piste de ski indoor à Saint Paul (Oise) pour des raisons environnementales et à quelques kilomètres de là, des décisions sont prises au mépris de la santé publique de moi même et mes concitoyens, au détriment de l'environnement, à la barbe et au nez des engagements pris lors de l'accord de Paris.....tout cela pourquoi ??? Pourquoi ne pas diriger nos énergies, nos talents, nos scientifiques vers des moyens de transport non polluant...et non pas mettre petit à petit, à dose homéopathique, une tendance à la dégradation systématisée ??? Je le répète je suis absolument contre cette procédure que je juge insensée et non porteuse d'avenir. Voyons plus loin que le court terme. Soyons, mesdames et messieurs les décideurs, des visionnaires, où les générations futures se retourneront vers nous avec fierté.

Commentaire 387

« Avis favorable »

Le 29 octobre 2019 à 17h29min

Je suis favorable a une levée des restrictions sur l'aéroport de beauvais afin de favoriser son développement

Commentaire 386

« Avis »

Le 29 octobre 2019 à 17h23min

Pour un assouplissement et la possibilité de dérogations pour un retour des avions basés à Beauvais apres minuit

Commentaire 385

« aeroport de beauvais »

Le 29 octobre 2019 à 17h15min

l'extension des horaires de l'aéroport de Beauvais n'est pas une bonne solution . la tranche horaire d'ouverture est largement suffisante surtout que les dépenses supplémentaires engendrées ne seront pas a la charge de RYANAIR . Et peut on penser aussi a la tranquillité des habitants des communes survolées pas les avions .
pour quelques emplois supplémentaires préfère t'on pourrir la vie de milliers d'habitants mais de tout cela nos chers élus n'en ont que faire .Le lobbying Ryanair est en marche ...

Commentaire 384

« aeroport de beauvais »

Le 29 octobre 2019 à 17h15min

l'extension des horaires de l'aéroport de Beauvais n'est pas une bonne solution . la tranche horaire d'ouverture est largement suffisante surtout que les dépenses supplémentaires engendrées ne seront pas a la charge de RYANAIR . Et peut on penser aussi a la tranquillité des habitants des communes survolées pas les avions .
pour quelques emplois supplémentaires préfère t'on pourrir la vie de milliers d'habitants mais de tout cela nos chers élus n'en ont que faire .Le lobbying Ryanair est en marche ...

Commentaire 383

« Non aux dérogations. Non à la base Ryaner »

Le 29 octobre 2019 à 16h30min

C'est seulement aujourd'hui 29 octobre que je trouve pour la première fois une information concernant ce sujet.

Il reste seulement 5 jours donner notre avis sur le site.

Mr le Maire de Tillé n'a jamais informé encore moins consulté les habitants de la commune.

Il a pris lui-même cette décision sans même le débattre et le voter au sein du conseil municipal.

INADMISSIBLE

Commentaire 382

« Aéroport Beauvais-Tillé »

Le 29 octobre 2019 à 16h01min

Il est souhaitable que l'aéroport développe son activité afin de contribuer au développement de l'Oise et des Hauts de France. Il est un facteur important de l'essor économique du territoire. Ainsi il est important de pouvoir accorder des dérogations au couvre feu afin de pérenniser l'activité de l'aéroport et d'être attractif pour les Cies aériennes.

Commentaire 381

« Pour la suppression du couvre-feu à Beauvais »

Le 29 octobre 2019 à 16h01min

L'Aéroport de Paris Beauvais constitue une alternative crédible et nécessaire aux aéroports parisiens d'Orly et Roissy. Positionné sur un créneau spécifique et complémentaire à l'offre existant par ailleurs sur Paris, cette plateforme participe à la libre concurrence de l'offre aéroportuaire et renforce le choix des usagers. D'une manière générale et au regard de l'offre à bas prix proposée par les compagnies présentes, l'Aéroport de Beauvais contribue à la démocratisation du transport aérien et à l'amélioration de l'accès à ce mode de transport. Grâce à la suppression du couvre-feu, cette plateforme pourra poursuivre son développement au bénéfice du plus grand nombre mais également de sa région pour ce qui concerne le développement économique et touristique.

Commentaire 380

« Consultation des riverains de l'aéroport de Beauvais Tillé »

Le 29 octobre 2019 à 16h00min

Les riverains installés depuis longtemps ont droit à la quiétude dans leur village, et les arguments de développement économique qui n'apporte rien de plus aux habitants de Tillé, ne doivent pas être prioritaires sur leur qualité de vie et sur leur environnement (bruit et pollution).

Chacun sait que des dérogations provisoires deviendront définitives.

Les nuisances nocturnes seront : bruit d'avions, valises à roulettes, récupérations bruyantes de véhicules dans les parkings privés ou dans les rues, circulation avec non respect du code de la route (stop non marqué par les voyageurs ou les taxis), pollution accrue de la qualité de l'air. Pour toutes ces raisons aucune dérogation n'a lieu d'être.

La SAGEB doit tenir compte avant tout de la population et de sa tranquillité perturbée par des voyageurs souvent irrespectueux

Commentaire 379

« Un aéroport doit fonctionner toute l'année »

Le 29 octobre 2019 à 14h51min

Un aéroport est une infrastructure très particulière et très coûteuse.

Il faut l'utiliser à 100% donc la nuit également.

la restreindre c'est mettre un frein à l'économie De l'aéroport Et donc de tout le territoire.

a l'heure où le chômage est encore très présent dans la région, il semble indispensable de ne pas limiter l'activité Economique.

Commentaire 378

« Non au projet ! »

Le 29 octobre 2019 à 14h44min

Bonjour,

Nous habitons Laversines, notre maison est dans le couloir des décollages, si nous avons choisis la campagne c'est pour avoir le calme.

Ce projet n'est fait que pour enrichir des actionnaires qui se fichent bien de nôtre tranquillité ! Et pour l'environnement ? Les dégâts que cela peut engendrer en plus n'est pas important pour vous ? Votre ministère n'est qu'une façade pour faire les beaux? Après la pollution des sols, c'est maintenant le ciel et l'air que l'on respire....

Alors réagissez !

NON AU PROJET !!!

Commentaire 377

« limiter les risques »

Le 29 octobre 2019 à 14h23min

bonjour, je souhaite apporter mes remarques concernant l'aéroport, j'ai deux points de vue qui se rassemblent dans l'optique de la limitation du développement de cet aéroport
premier point de vue : riveraine de laversines et jeune maman

- nous avons acheté il y a 4 ans une maison dans cette commune tout en sachant le passage des avions (j'ai vécu près de 20 ans à plouy saint lucien et donc de l'autre côté de la piste), cette maison, nous y vivons et l'améliorons à nos frais vu qu'il n'y a aucune prise en charge réelle pour notre village, un crédit à taux zéro qui nous a été permis grâce au changement de méthode de chauffage mais surtout pour changer toutes les fenêtres et porte fenêtre et porte d'entrée, pour le rez de chaussée soit un total de presque 20 000€ (crédit donc) l'année dernière, cette année nouveau crédit presque 10 000 € pour ré-isoler nos combles aménagés car il s'agit de nos chambres... et cette valeur ne sera pas réinvesti si nous devons vendre la maison dans un proche avenir puisque le trajet et le développement de l'aéroport ne fera que dévaluer notre maison, nous avons beau être deux à travailler, le crédit maison et les deux crédit travaux se font sentir et nous ne pouvons pas bénéficier d'autres aides car soumises aux conditions de revenus, sauf que notre taux d'endettement n'est pas du tout le même et ayant accueilli une troisième personne dans notre foyer (naissance), les frais mensuels ne sont plus les mêmes, ce qui m'amène au deuxième point

- la gêne sonore, visuelle, pollution de l'air est effective, lorsque je couche ma fille qui aura bientôt deux ans, elle est perturbée dans son endormissement par le bruit des avions qui passent, bien évidemment à des horaires où nombre de personnes souhaiteraient dormir, que ce soit celles qui travaillent ou non (20h30 -22h30, j'ai calculé une fois un vendredi soir de 21h15 à 22h30 il y a eu 6 mouvements, car nous subissons les atterrissages de plein fouet mais de plus en plus de décollages sur la même trajectoire (celle de la balise)) et ce sans que cela dérange personne...pour en revenir à ma fille qui sait reconnaître que le bruit est un avion et que lors de l'endormissement se retrouve réveillée par le bruit, qu'en sera t il lorsque des avion nous réveillerons en pleine nuit ?? et que l'on n'arrivera plus à se rendormir en pleine nuit ...nos nuits sont déjà assez courtes, mon rythme de travail me fait me lever vers 4h45, coucher vers 22h au mieux, vous allez encore nous grappiller des minutes de sommeil reposantes ??? pour un avion qui aura décollé en retard, ce sera un puis un autre et ensuite ce sera une habitude

les vols de soirées et matinées ça arrange qui ? car en pleine journée il n'y a pas toujours de vols et c'est plutôt à ces moments là qu'il faudrait faire voler les avions, qui dors à 15h alors que le dimanche matin, grâce aux avions, nous sommes debout à 8h au plus tard...

du point de vue de mon travail (infirmière libérale dont ma zone de travail inclus tillé et j'entends donc nombre d'habitants de tillé et parfois aussi des villages alentours...)

- les usagers de l'aéroport viennent tôt le matin et tard le soir dans le village pour éviter les parking, dépose-minute ou payants, et laissent leurs moteurs allumés, parlent à voix haute peu importe l'heure, peu importe que le stationnement soit indiqué par les panneaux stationnement réservé aux riverains, la verbalisation n'a lieu qu'une fois par jour et donc

pour les voitures stationnées plus de 24h selon l'heure de passage de la personnes ASVP, quant aux voitures qui stationnent plus longtemps que le changement de côté, qui gênent la circulation et aussi celle des bus dans l'axe principal de tillé

- la circulation au carrefour de tillé vers l'aéroport est exécrable, nombre de chauffeurs brûlent le stop sans prêter attention aux véhicules qui viennent en face et ont pourtant le clignotant et sont prioritaires, ou même les véhicules venant du village, qui sont eux aussi prioritaires puisque le stop les obligent à marquer l'arrêt...à quand une route unique pour entrer dans l'aéroport et faire la sortie au nord, avec ce beau tracé et rond point nord de tillé qui ont été faits ???

- les usagers de l'aéroport s'arrentent même dans le rond point pour diverses raisons (téléphone, cherchent la route,...) et n'ont guère soucis de la gêne qu'ils peuvent provoquer, les forces de l'ordre sont pourtant présentes mais pas assez malheureusement

- des méfaits sont commis par des personnes transitant par l'aéroport et profitent des allers retours rapides (dans la journée parfois semble t il) pour commettre des vols de petits objets qui pourront être revendu, peu importe la valeur sentimentale de certains objets, ou sinon l'argent lui même caché par les habitants chez eux, paraîtrait-il même (je m'excuse des accusations indirectes, je reporte des propos qui sont peut être faux mais qui méritent peut être à nous faire réfléchir) que des personnes viendraient pour de la prostitution très régulièrement par ce même transport,

on parle très souvent de la sauvegarde des emplois direct et indirect, un exemple d'un ami qui ne peut pas acheter son logement à crédit car il n'est pas embauché par la société qui l'emploie (au sein de l'aéroport) et qui lui fait différents contrats successifs ou non et contourne (peut-être) les lois qui lui permettent d'éviter de faire des emplois à long terme...quel dommage d'encourager ces pratiques

- qu'en est il pour les transporteurs (taxis et lignes de bus régulières) et nos artisans (maçons et autres) qui travaillent dans le secteur mais voient de la main d'œuvre arriver par l'aéroport pour réaliser des travaux à des prix attractifs mais qui n'aident pas non concitoyens à tenir le coup financièrement pour leurs emplois, il y a même des taxis roumains ou autres qui tournent autour de l'aéroport ...ces emplois sont pourtant locaux et menacés par l'aéroport qui ne leur permettent pas de travailler dans des salaires dignes puisque les compatriotes européens le font pour bien moins cher...

certes il y a des retombées économiques mais si les grosses subventions n'existaient pas, l'aéroport ne serait pas tel qui l'est aujourd'hui et sûrement demain ! et les voyageurs ne pourront bientôt plus se permettre d'acheter des billets s'il étaient plus cher, et nombre sont ceux qui découvrent qu'au prix d'un billet attractif, leur parking va leur coûter cher, ceux qui font du parking dans la rue et trouvent (peut-être je l'espère) une amende salée à leur retour, ou qui parfois trouvent leur véhicule dégradé (et c'est arrivé), ou un bagage non enregistré ou trop lourd, on le voit régulièrement, lors d'un vol ryanair ou autre, les surprises sont parfois présentes lorsqu'il s'agit d'une découverte (peu de place, rafraîchissements payants, annonces publicitaires pendant le temps de vol ou l'on voudrait dormir,...) et qu'en est il du personnel navigant, qui transite par la France mais dont les compagnies s'arrangent pour qu'ils soient employés par un pays où les contraintes financières sont moindres, il y a beaucoup de choses à réfléchir à ce sujet

mais j'espère avoir pu vous montrer un aspect moins "joli" de cet aéroport proche de nos maisons

aucune solution n'est possible pour les riverains, on doit se taire et subir les bruits, pollutions et dans 10 ou 30 ans on se rendra compte qu'on a été malade et intoxiqué tous les jours un petit peu sans pouvoir faire autrement, sauf certains qui s'en inquiétaient...

à ceux qui disent qu'ils n'y a pas de gêne, je leur réponds qu'ils n'habitent sûrement pas dans la zone impactée, qu'il s n'ont pas le droit de dire qu'il n'y a pas de gêne et quand bien même, sans le savoir ils en subissent probablement

nous sommes à peine en train de mesurer les effets sur notre planète de notre pollution, on s'engage pour limiter mais vous voudriez en rajouter davantage en laissant libre champ au développement de l'aéroport vaille que vaille (et coûte que coûte)

Commentaire 376

« Bonus-Malus Contracts + A-CDM »

Le 29 octobre 2019 à 13h05min

Delays are not necessarily caused by the operating airline and costly (i.e. EU-261). Late inbound aircraft might need to get out to not disrupt the next-day's rotation.

A-CDM not only improves airport operations but properly executed can take into account the root-cause. Often, not a single "delay code" but a mix auf causes sum up to disaster. Not only on big scale, but also on such small one as falling into a night-curfew !

A "scheduled delay" should be punished, while an operational delay should receive exemption from the rule. Or charge all players, be it the ground handler, ANSP or other "third party".

A small punishment charge will motivate not just the the airlines but also other stakeholders to invest into speed turnaround or other measures to minimize the cases. Such efforts shall be rewarded in case of a delay into the night curfew, i.e. with a (free and quick) exemption.

On the same level, delays caused by Beauvais-Tillé should be resulting into a reward, either reduced landing fees - or if later a flight falls into the night curfew by another exemption.

"It is easy to blame, but mostly 'the cause' is a mix of circumstances." [Richard Feynman]

Commentaire 375

« Avis favorable aux dérogations exceptionnelles au couvre-feu à l'aéroport de Beauvais »

Le 29 octobre 2019 à 12h19min

Je suis pleinement favorable à la mise en place de ces dérogations qui permettront d'implanter une base de maintenance pour les compagnies et ainsi développer l'offre actuelle.

Il s'agit d'accroître l'activité de l'aéroport de Beauvais qui est un acteur économique majeur pour l'attractivité de notre territoire.

L'emploi ne pourra progresser que si notre tissu économique est compétitif.

Commentaire 374

« Nuisance sur l'exploitation de l'aéroport beauvais-tillé »

Le 29 octobre 2019 à 12h09min

Bonjour,

Je suis actuellement riverain de l'aéroport dans la commune de Tillé. Il apparaît une modification par dérogation des horaires d'atterrissage des vols de passagers.

Les nuisances en rapport à cette activité vont être très importante, les rythmes de sommeil en seront plus perturbés pour nos enfants et les émanations des vaporisation de carburant présente même la nuit.

De plus, il est avancé un gain d'emploi, qui n'est pas certifié et de plus qui concerne une société utilisant les différentes failles de la législation pour la contourner, comme l'origine des contrats de travail. La spécificité même de l'emploi de maintenance aéronautique n'étant pas présente sur notre territoire, ne valorisera pas l'embauche de demandeurs d'emplois locaux.

Il est aberrant de pouvoir autoriser une exploitation en dehors des horaires, car en effet, cette mesure aura pour effet d'autoriser à utiliser une faille par la société Ryanair. La programmation de retard sera de coutume pour permettre une exploitation maximale des rotation et ainsi favoriser le rendement au profit de la santé des riverains.

Enfin, l'arrivée de passagers supplémentaires n'a qu'un apport que très minoritaire sur le périmètre élargi de l'aéroport. Les passagers sont que de passages et privilégies un déplacement en bus, voir rarement en train pour regagner la capitale au plus vite.

Pour toutes ces raisons, le bénéfice entre un apport imaginaire d'emploi et de passagers pouvant valoriser notre territoire et les nuisances bien réelles engendrés doivent être pris en compte dans l'abandon de cette mesure.

Commentaire 373

« Consultation publique sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aéroport de Tillé. »

Le 29 octobre 2019 à hmin

En application de l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction de l'aérodrome de Beauvais-Tillé. Impossibilité de décoller entre minuit et 5 heures du matin. Se conformer à cette réglementation.

Je ne valide pas l'accord concernant des dérogations.

Commentaire 372

« Consultation publique sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aéroport de Tillé. »

Le 29 octobre 2019 à 10h59min

En application de l'arrêté du 25 avril 2002 portant restriction de l'aérodrome de Beauvais-Tillé. Impossibilité de décoller entre minuit et 5 heures du matin. Se conformer à cette réglementation.

Je ne valide pas l'accord concernant des dérogations.

Commentaire 371

« AEROPORT = EMPLOI »

Le 29 octobre 2019 à hmin

IL FAUT ABSOLUMENT PERENNISER L EMPLOI DANS LE BEAUVAISIS. MOINS IL Y AURA DE RESTRICTION ET MIEUX L AEROPORT EVOLUERA. L AEROPORT ETAIT EN PLACE BIEN AVANT 90% DES MAISONS DONC DES RIVERAINS QUI MAINTENANT DECOUVRENT QU ILS ONT UN AEROPORT TROP PROCHE DE CHEZ EUX !!!

Commentaire 370

« Avis favorable à la modification du couvre-feu pour circonstances exceptionnelles »

Le 29 octobre 2019 à hmin

il est certain que l'aéroport de Beauvais-tillé est un pôle territorial d'attractivité.

Il favorise l'emploi, le tourisme ainsi que la notoriété de notre territoire. Je suis favorable à la modification du couvre-feu pour permettre l'installation d'avions basés

Commentaire 369

« Avis favorable »

Le 29 octobre 2019 à hmin

L'aéroport de Beauvais-Tillé est un pôle territorial d'attractivité. Il favorise l'emploi, le tourisme et la notoriété de notre territoire. Je suis favorable à la modification du couvre-feu actuel pour permettre l'installation d'avions basés.

Commentaire 368

« Non aux restrictions »

Le 29 octobre 2019 à hmin

Oui au développement de cette aéroport qui rend services a des millions de passagers par an, imaginez l'affluence de roissy si beauvais n'était pas là !!! Si vous pouviez d'ailleurs faire quelques choses pour le parking qui manque de place et est toujours complet

Commentaire 367

« Aéroport »

Le 29 octobre 2019 à hmin

L'aéroport est une chance pour Beauvais, pour l'emploi, pour le tourisme, c'est pourquoi je suis favorable à la modification du couvre feu.

Commentaire 366

« Requête »

Le 28 octobre 2019 à 22h44min

Il faudrait faire des lignes qui amène hors Europe merci

Commentaire 365

« Avis favorable pour la modification du couvre-feu pour circonstances exceptionnelles »

Le 28 octobre 2019 à 22h28min

L'aéroport de Beauvais-Tillé est un pôle territorial d'attractivité. Il favorise l'emploi, le tourisme et la notoriété de notre territoire. Je suis favorable à la modification du couvre-feu actuel pour permettre l'installation d'avions basés

Commentaire 364

« Avis favorable à la modification du couvre feu pour circonstances exceptionnelles »

Le 28 octobre 2019 à 21h02min

Il est primordial que le couvre feu puisse être modifié pour circonstances exceptionnelles. Il en va de la pérennité de cet aéroport qui est un élément essentiel pour l'attractivité du territoire. Les habitants du Beauvaisis profitent pleinement de cet aéroport qui nous apporte également de plus en plus de touristes

Commentaire 363

« Avis Favorable »

Le 28 octobre 2019 à 20h37min

L'aéroport de Beauvais est un véritable pôle d'attractivité. Grâce à lui, on peut voir de nombreux touristes, des emplois ont été créés et il y a une véritable attractivité. Pour toutes ces raisons je suis donc favorable à la modification du couvre-feu pour l'installation d'avions basés.

Commentaire 362

« Contre le projet »

Le 28 octobre 2019 à 20h31min

Je suis CONTRE la Base Ryanair à Beauvais-Tillé et surtout CONTRE la modification du couvre feu.

Ces modifications c'est l'assurance d'un trafic de plus en plus important.

En tant que riveraine je veux garder une qualité de vie à la campagne et je pense aussi aux enfants qui doivent conserver un minimum de sommeil réparateur et d'un air le moins pollué possible.

Aujourd'hui on nous parle écologie, réchauffement climatique, environnement, pollution etc. ... On nous impose des restrictions de circulations pour ces valeurs environnementales alors pourquoi un trafic aérien augmenté, c'est vraiment une aberration cette augmentation de trafic, le Kérosène pollue énormément, c'est aller à l'encontre de tout les discours contre le réchauffement climatique.

De plus nous riverains nous subissons des nuisances importantes : Voitures, Bus et passagers dans les rues du village, le réseau routier n'est absolument pas adapté à un tel trafic. Et parlons également du stop non respecté (pourtant bien matérialisé) par un nombre impressionnant de véhicules sortants de l'aéroport.

Ensuite avoir des passagers en permanence sur les trottoirs avec leurs valises à roulettes sous nos fenêtres ainsi que leurs discussions bruyantes STOP.

Il est inconcevable de sacrifier le bien être, la tranquillité et surtout la santé de milliers d'habitants pour une poignée d'emploi (100), ce projet s'est aussi la création de la maladie et des arrêts de travail pour ceux qui ont un emploi aujourd'hui encore une aberration.

Face à toutes les nuisances énumérées ci-dessus, (et bien d'autres encore) je suis donc très défavorable à ce projet.

Commentaire 361

« Projet aéroport de beauvais »

Le 28 octobre 2019 à 19h45min

Je suis pour la modification du couvre feu qui permettra de développer l'aéroport et donc la création de plusieurs emploi

Commentaire 360

« D'accord pour modifier le couvre feu »

Le 28 octobre 2019 à 19h35min

Notre territoire a besoin d'attractivité touristique et économiqueLa présence d'avion basé sera un plus en terme d'emploi.

Commentaire 359

« Non au à la modification du couvre feu »

Le 28 octobre 2019 à 19h34min

En complément du précédent commentaire.

Comment affirmer une réduction de l'impact écologique en modifiant le couvre feu et en même temps déclarer une augmentation des passagers en transit à Beauvais (vers Paris) grâce à cette modification ?? Il y aura mathématiquement une forte hausse des rotations donc de la pollution !!!!

Si Ryanair veut s'installer, à Beauvais toute en vendant des billet pour Paris, la compagnie doit payer, et participer à la réduction de la pollution en subventionnant des bus électrique ou des faciliter de transport vers Paris pour ses passager et les beauvaisiens.

Nos elus ne doivent pas accepter les exigences de Ryanair sans contre parti... Et le chantage à l'emploi n'est pas un argument, puisque les emplois seront financés par de l'argent public. Et les employés Ryanair basé ne seront que en détachement périodique.

Une photographies du nombres actuel d'employer de l'aéroport est nécessaire et doit être comparée dans quelques années pour vérifier si il y a une réel progression de l'emplois et surtout du pouvoir d'achat.

La faillite des compagnies françaises, la pollution engendrée par l'augmentation du trafic et des navettes doit vous faire réagir !!!

SVP NE PERMETTEZ PAS CETTE SUPERCHERIE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Cordialement

Commentaire 358

« Contre »

Le 28 octobre 2019 à 19h25min

Habitant près de l'aéroport, je suis contre ce projet, à la fois sur le fond et sur la forme.

Ce projet ne respecte absolument pas la santé et la qualité de vie des riverains, il n'est pas acceptable qu'ils soient réveillés par des avions en pleine nuit.

Par ailleurs, la forme de la consultation est également inacceptable. Elle dure seulement 21 jours et c'est une association qui nous prévient et pas les responsables politiques.

De toute manière, j'imagine que personne ne tiendra compte de cette consultation, dans l'esprit anti-démocratique caractérisant si bien l'ensemble de notre classe politique.

Commentaire 357

« Avis favorable a la modification exceptionnelle du couvre feu »

Le 28 octobre 2019 à 19h16min

L'aéroport de Beauvais-Tillé représente des centaines d'emplois locaux et de nombreux emplois à venir avec l'installation souhaitable de ces avions basés. Nous devons défendre son développement maîtrisé et harmonieux qui contribue à l'attractivité de notre territoire. Je suis favorable a la modification exceptionnelle du couvre feu actuel .

Commentaire 356

« Arrêté C'est nos impôts »

Le 28 octobre 2019 à 18h54min

Bonjour,

Ryanair compagnie low-cost, mais également sur le plan social. C'est prouvé et vérifiable.
Aéroport... pardon aérodrome de Beauvais-tille, (Non pas Paris), Moyenne salarial bien en-dessous des salaires des Aéroport parisiens ! Donc très peu de pouvoir d'achat. C'est prouvé et vérifiable
aerodrome de Beauvais-tille trop loin de Paris —> donc plus de pollution du au navettes. Pas de retombée économique avec les touristes. C'est prouvé et vérifiable
L'aérodrome à très mauvaise réputation ! Consulter —> Google —> Aéroport Beauvais -> avis... Vous allez bien rigoler et vous rendre compte du gâchis d'argent public !
Ryanair perçoit trop de subventions de la part de nos élus, c'est de l'argent public, ce n'est pas votre argent messieurs, dames les élus !!! C'est prouvé et vérifiable . Rapport cour des comptes.

Commentaire 355

« Aéroport »

Le 28 octobre 2019 à 18h29min

Il est incontestable que l'aéroport de Beauvais a bénéficié à la notoriété de la ville de Beauvais, il a permis le développement économique de la ville et reste un moteur économique important et un pôle d'attractivité...je suis favorable à la modification du couvre-feu actuel pour permettre l'installation de nouvelles lignes ou pérenniser les lignes existantes.

Commentaire 354

« Développement »

Le 28 octobre 2019 à 18h25min

Source d'emplois, atout majeur pour le développement de notre territoire sur le plan économique et touristique, notre aéroport doit se renforcer.
L'arrivée d'une base Ryanair est une chance c'est pourquoi je suis pour la modification du couvre-feu actuel.

Commentaire 353

« Pour le développement de l'aéroport »

Le 28 octobre 2019 à 18h13min

Pour le développement de l'aéroport, la diversification des lignes et destinations proposées.
Et pérenniser les emplois de l'exploitation.

Commentaire 352

« Avis favorable »

Le 28 octobre 2019 à 17h57min

Je suis pour cette dérogation exceptionnelle. L'aéroport est un facteur d'attractivité et d'emplois et attire un nombre important de touristes. Continuons d'œuvrer pour l'attractivité de notre territoire.

Commentaire 351

« avis favorable a la modification du couvre feu »

Le 28 octobre 2019 à 17h28min

L'aéroport de Beauvais Tille est un pole territorial d'attractivité Il favorise l'emploi , le tourisme et la notoriété de notre territoire

Je suis pour la modification exceptionnelle du couvre feu actuel pour l'installation d'avions basés

Commentaire 350

« OBSERVATIONS NEGATIVES »

Le 28 octobre 2019 à 16h37min

Compte tenu du bruit croissant des avions qui passent au dessus de mon habitation, et de l'explosion du nombre de vols envisagés dans les années à venir avec l'installation de Ryan air, je ne suis pas favorable à cette dérogation. En effet, le volume d'atterrissage envisagé allant augmenter , le nombre d'avions qui vont devoir atterrir après 23 h va proportionnellement s'accroître et ainsi gêner la qualité de vie des riverains. De plus je ne suis pas favorable à l'augmentation quotidienne du trafic aérien. Si Ryan air souhaite cette dérogation c'est pour pouvoir en abuser.

Commentaire 349

« Projet d'exploitation »

Le 28 octobre 2019 à 15h47min

Personnellement je suis contre , apres y a voir passé 4 ans a travailler en interim . La promesse de jour meilleurs n est jamais venu au même moment 3 personnes partaient avec

un parachute dorée de 1 millions d'euro a se partager , juste avant le changement de direction pour corruption avéré a tout les étages. La piste qui est rebitumè tout les ans les professionnels le disent eux meme que l'épaisseur mis en place ne suffit pas (donc tout les ans ca blanchit de l argent publique ou privée on ne sait pas) la corruption gangrene cet aéroport avec l attribution des marchés . Voila la réalité de cet aeroport .Quelle honte donc je m oppose a tout projets pour le niveau sonore ainsi que pour la qualité de l air qui est de tres mauvaise qualité

Commentaire 348

« projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 28 octobre 2019 à 14h21min

Dans une période où l'on nous ressasse qu'il faut sauver la TERRE,c'est vraiment une honte,un irrespect total de la planète et du genre humain de vouloir augmenter le trafic et de ne pas respecter le couvre feu au niveau de l'aéroport de Beauvais Tillé
- plus d'avions,plus de bruit (habitant Troissereux on ne s'entend plus parler au passage d'un avion)
_plus d'avions,plus de pollution (branches d'arbres roussies,pourquoi?)
_plus d'avions,plus de voyageurs (combien de champs seront ils encore transformés en parkings?)
et POURQUOI pour satisfaire quelques financiers quelques personnalités qui ne tiennent pas parole auprès de leurs administrés et une compagnie aérienne !!!!!
Merci pour une fois d'écouter les personnes qui pâtissent de décisions prises par des politiciens qui n'en subiront pas les effets

Commentaire 347

« Contre le projet. »
Le 28 octobre 2019 à 13h36min

Bonjour,

je réside à proximité du couloir aérien de l'aéroport et ce projet va dégrader ma qualité de vie.

Commentaire 346

« Contre le projet. »
Le 28 octobre 2019 à 13h28min

Bonjour, je suis contre ce projet, qui est contraire à la défense du climat qui doit maintenant être pris en considération par les gouvernements afin de tenter de préserver ce qui peut encore l'être.

Commentaire 345

« defavorable »

Le 28 octobre 2019 à 12h03min

Defavorable

Commentaire 344

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais tille »

Le 28 octobre 2019 à 10h24min

Bonjour nous sommes actuellement dans le périmètre des vols plus précisément les avions passes à moins de 100 mètres de chez nous c'est déjà assez desagreable la journée les allez et venu sont de plus en plus nombreux les nuisances sonores également alors nous sommes contre ce projet qui ne fera qu'accentuer nos nuisances et de ce faits notre qualité de vie merci de votre compréhension.

Cordialement '

Commentaire 343

« Aérodrome beauvais tillé »

Le 27 octobre 2019 à 22h59min

Je suis favorable à cette dérogation, l'aéroport est une chance pour la ville et en terme de développement économique c'est une belle opportunité.

Commentaire 342

« Couvre-feu »

Le 27 octobre 2019 à 21h31min

Bonsoir Mme Mr ont ne veut pas de vos avions surtout qu'ils font beaucoup de bruits .penssé un peu aux personnes qui travail de bonne heure et qui souhaitent dormir aux calme !!votre argents je n'en veux pas !!!

Commentaire 341

« Projet d'arrêté visant à réduire les restrictions d'exploitation de l'aéroport de Beauvais »
Le 27 octobre 2019 à 21h18min

à l'heure où l'on nous demande de plus en plus d'efforts pour préserver la planète, où donc nous devrions avoir de réelles alternatives aux voyages en avion, il ne semble pas raisonnable d'accroître encore le trafic aérien sur Beauvais. Il n'est donc pas souhaitable d'ouvrir la porte à des dérogations qui pourraient devenir la règle.

Il y a déjà d'importantes nuisances sonores, et un couvre-feu permettant une nuit presque normale, c'est un minimum !

Il y a aussi les autres dégâts environnementaux (traces de kérozen au sol et sur les cultures, et donc très vraisemblablement inhalation importante de particules diverses), il faudrait au contraire réduire le trafic.

Il y a - ne les négligeons pas - les nuisances liées au trafic routier, car les passagers viennent souvent d'assez loin.

N'en rajoutez pas !

Commentaire 340

« avis »

Le 27 octobre 2019 à 21h13min

Je suis défavorable à l'adoption de ce décret. L'invasion des nuisances aéroportuaires au quotidien sont très lourdes à supporter tant dans leurs aspects sonores, nuisant à la qualité de vie, mais aussi dans les rejets d'hydrocarbures dont les impacts ne sont pas mesurés.

En tant que riverain, je ne peux soutenir une décision portant un préjudice réel sur la valeur de mon bien en raison de l'augmentation de la plage de nuisances, ainsi et essentiellement sur ma santé et celle de mes proches.

Je souhaite vivement que les représentants politiques locaux retrouvent la raison et se soumettent à l'avis de l'Autorité en charge des nuisances aéroportuaires et fassent avorter ce projet délétère.

Commentaire 339

« Je suis favorable pour la basse Ryanair a Beauvais »

Le 27 octobre 2019 à 20h40min

Cela pourrait créer des différents emplois à l'aéroport.

Commentaire 338

« Base Ryanair »

Le 27 octobre 2019 à 20h31min

Oui je suis d'accord avec une base Ryanair car cela va développer Beauvais il y aura beaucoup plus d'emploi

Commentaire 337

« arrêté dérogation au couvre feu aéroport de Tillé »

Le 27 octobre 2019 à 19h10min

Le développement de l'aéroport de Beauvais ne satisfait nullement aux critères de développement durable :

Des fonds publics sont utilisés pour enrichir une compagnie privée socialement non acceptable et pour subventionner des billets d'avion qui encouragent un mode de consommation très dommageable à l'environnement pour des retombées économiques locales plus virtuelles que réelles...

Il est de plus insupportable de dédaigner ainsi le bien être et la santé des riverains par rapport au bruit et aux retombées de polluant (les particules extra-fines, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés volatils, monoxyde de carbone).

Je suis contre ces dérogations au couvre feu qui seraient d'envoyer un signal fort que derrière les beaux discours politiques une fois de plus les dommages à l'environnement sont mutualisés au détriment des jeunes générations et des riverains.

Cette dérogation serait rajouter du cynisme à une situation qui nécessite au contraire et rapidement toutes les énergies positives pour appréhender notre mode de développement dans une dynamique durable. Lever les contraintes c'est ne pas faire germer les idées de demain pour solutionner les problèmes de pollution liés à ce mode de transport et favoriser de nouvelles technologies.

Une question : Au niveau local pourquoi les riverains qui perdent leur qualité de vie, leur santé et la valeur de leur bien immobilier, ne se voient pas compenser au moins financièrement (absence de taxes locales par exemple) et qui seraient financées par les billets? Polueur = payeur non? Un prix du billet à son juste coût (prix de revient et marge de la compagnie + couverture des infrastructures + dommage à l'environnement qu'il faut réparer + préjudice aux riverains) est une équité économique qui conduit à prendre l'avion selon un garde fou financier (le prix des billets élevés conduit à la question suivante, est ce une absolue nécessité d'utiliser pour moi ce transport?) et moral (les dommages à l'environnement et ses conséquences pour les jeunes générations).

Merci de votre écoute !

Commentaire 336

« Pas de dérogations pour le couvre-feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé »

Le 27 octobre 2019 à 17h19min

Bonjour Au moment où la planète Terre parle d'écologie et de lutte contre la dégradation du climat, certains au contraire semblent l'oublier. C'est ce qui se passe à l'aéroport de Beauvais - Tillé où les collectivités sous la pression de RYANAIR ont décidé de passer outre. Nos élus ont voté pour la modification du couvre-feu ceci afin de permettre aux avions en retard d'atterrir pendant celui-ci au grand mépris des riverains. Cette modification était la condition déterminante pour la création d'une base RYANAIR à Beauvais-Tillé. Bien entendu cela engendrera un accroissement inéluctable du trafic et par là même une augmentation des vols de nuit, une pollution accrue et du dérèglement climatique que l'on devrait au contraire maîtriser. Cette compagnie perçoit en outre des subventions déguisées selon semble-t-il un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie. De plus la compagnie RYANAIR ne paie aucun impôt en France puisqu'elle a son siège en Irlande où les taux sont dérisoires. Pour ces diverses raisons, il serait très importun que l'ancien couvre-feu soit conservé (le modifier comme le demandent les intervenants serait insensé) et présenterait un gage de qualité de vie et un moindre impact climatique sur l'environnement comme le prône à raison le Président de la République.

Commentaire 335

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 27 octobre 2019 à 14h55min

En ce qui concerne ce développement il ne peut être que positif pour mon emploi, je suis donc d'accord pour lever les restrictions de vols.

Commentaire 334

« Contre ce projet »

Le 27 octobre 2019 à 14h07min

Nous sommes concernés par cette modification du couvre-feu qui va porter atteinte à notre qualité de vie

nous sommes dans le champ d'atterrissage des vols Ryan Air qui nous impose donc le bruit et le dépôt de kérosène dans notre jardin (preuve de dépôt sur notre bache piscine)

par Ailleurs il nous a été impossible de trouver acheteur de notre maison pendant trois ans lors de sa mise en vente
nous sommes donc condamnés à vivre à PLOUY saint Lucien

Commentaire 333

« couvre feu aéroport »

Le 27 octobre 2019 à 12h35min

Non aux dérogations du couvre feu.

Il ne faut pas céder au chantage de la Ryanair dont le seul objectif est de ne pas payer les indemnités de retard et de profiter uniquement des subventions.

L'écologie est un mot que cette compagnie ne connaît pas. Elle pollue ses avions sont très bruyants ls riverains sont condamnés à subir les nuisances aériennes de cette compagnie et doivent cesser de parler et d'écouter la télévision quand les avions de la Ryanair décollent.

Pas de dérogation à accorder à cette compagnie.

Nos politiciens ne respectent pas leur parole en accordant des dérogations à la Ryanair dont la seule préoccupation est la rentabilité.

Aucune dérogation ne doit être accordée à la Ryanair

Commentaire 332

« Couvre feu »

Le 27 octobre 2019 à 11h47min

Je suis pour la modification du couvre feu

Commentaire 331

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 27 octobre 2019 à 10h10min

Bonjour,

je suis contre cet arrêté pour des raisons de nuisances sonores & environnementales.
ces dernières étant déjà suffisamment présentes par les rotations aériennes actuelles et le trafic routier de >< 8 000 véhicules passant devant mes fenêtres au quotidien.

Cordialement

Commentaire 330

« S'en est assez. »

Le 26 octobre 2019 à 21h59min

Bonjour,

Nous vivons dans une des communes touchées par les nuisances de l'aéroport. Quand nous avons emménagé dans cette commune, nous souhaitions trouver un endroit calme et à l'écart des nuisances de la ville.

Quelques années plus tard, il nous est impossible de passer une après midi dans notre jardin, sans être dérangé par le bruit des avions. Mon fils de 1 ans est réveillé à chacune de ses siestes et le soir au dernier décollage.

Plus les années passent et plus le trafic s'intensifie, nous en arriverons à ne plus nous entendre de la journée à force de passage.

Nous comprenons très bien les enjeux financiers pour l'agglomération Beauvaisienne, mais la qualité de vie des familles qui vivent aux abords de cet aéroport devrait OBLIGATOIREMENT primer sur le capitalisme.

en vous remerciant de l'attention portée à ce message.

Cordialement.

Commentaire 329

« non au dérogations pour les vols de nuit »

Le 26 octobre 2019 à 21h55min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

Les avions passent à 270 m au-dessus du village de TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

On parle d'écologie mais avant tout l'écologie doit se faire en interdisant des abus comme une base à l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ, pour favoriser une compagnie aérienne comme RYANAIR qui prend aide et subvention en FRANCE et ne paie aucun impôt en FRANCE puisque cette compagnie a son siège en Irlande.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en

faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme,

- Cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a pas fait l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées ?

- De plus il vient en contradiction avec le Plan d'Exposition au Bruit(PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

extrait du PEB de 2012 page 14 ci-dessous :

- Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous*) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollage et d'atterrissage, principalement logés dans des maisons individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et des immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine.

* La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : « Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

Commentaire 328

« Aéroport de Beauvais Tillé »
Le 26 octobre 2019 à 18h31min

Je suis contre le développement de l'aéroport de Beauvais Tillé.
La santé et la qualité de vie des riverains ne doivent pas être altérées pas l'accroissement du trafic aérien de cette compagnie Ryanair

Commentaire 327

« Aéroport de Beauvais Tillé »
Le 26 octobre 2019 à 18h24min

En tant que riverain de l'aéroport de Beauvais Tillé je suis contre le projet de modification du couvre feu qui permet aux avions en retard d'atterrir pendant le couvre feu sans pénalité. Depuis ces dernières années le trafic aérien ne cesse d'augmenter générant ainsi des nuisances sonores ainsi qu'environnementales. Le développement de l'aéroport ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

Commentaire 326

« contre le projet de modification du couvre feu sans penalite aeroport de TILLE »
Le 26 octobre 2019 à 17h57min

habitante de la ville de TILLE
Je suis contre le projet de modification du couvre feu sans pénalité de l'aéroport de TILLE
ne plus accroître le trafic
diminuer le trafic des avions
permettre à la ville de respirer et de dormir
c'est un village asphyxié par les voitures (dans les jardins et dans les parcs), par les rejets toxiques des avions, et assourdie par le bruit
merci de ne pas autoriser encore plus cette intoxication

Commentaire 325

« Opposition au projet »
Le 26 octobre 2019 à 16h50min

Nous sommes habitants de la commune de Tille bien avant l'arrivée des transports de voyageurs. Environ 500 mètres de l'aéroport. Nous sommes déjà réveillé par le dernier avion qui décolle vers 23h30 alors si cela ouvre la nuit... En plus des nuisances sonores nous subissons la pollution et la fréquentation de véhicules incessants. Cela n'amène rien de positif pour les riverains. L'aéroport est bien trop proche des maisons pour envisager d'augmenter le trafic. C'est inadmissible la commune se déperit. Les élus mettent en avant la création de 100 emplois mais au prix de combien d'habitants sacrifiés??? Nous sommes fermement opposés à ce besoin de satisfaire une population qui transit par l'aéroport mais qui ne vit pas à ses dépens.

Commentaire 324

Contre le projet

Le 26 octobre 2019 à 16h29min

J habite Troissereux et suis directement impacté. Déjà en temps normal les allers retours d d'avions gênent au quotidien. Il est hors de question que cela devienne pire.

Commentaire 323

« NON à la dérogation du couvre-feu »

Le 26 octobre 2019 à 15h54min

Je suis riverain de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Je suis une mère d'un jeune enfant.

Je veux continuer à vivre. Je veux profiter d'un sommeil réparateur ainsi que pour mon fils qui est en pleine croissance.

J'ai décidé de vivre à la campagne pas à la ville.

C'est déjà assez de subir les nuisances sonores en journée et il est déjà compliqué de profiter de l'extérieur pendant les vacances.

Pour ne pas payer de pénalités qu'ils gèrent mieux leur trafic et qu'ils continuent de respecter l'arrêté du 25 avril 2002.

Où se trouve l'écologie avec une augmentation du trafic aérien, cela va induire une augmentation du trafic routier et des liaisons Beauvais-Paris (navettes).

Salutations

Commentaire 322

« Habitant de Tille »

Le 26 octobre 2019 à 14h16min

Bonjour je viens d'acheter Une maison a Tille et la nuisance est déjà très dérangeante surtout que j'a deux bébés à la maison.

Je suis vraiment contre cette mesure qui va augmenter le trafique des avions et qui va nous déranger de plus en plus,

je vous prie Madame, Monsieur de considérer mon comentaire et de mettre l'intérêt Des habitants avant toute décision par rapport à ce sujet,

cordialement

Commentaire 321

« Contre ce projet »

Le 26 octobre 2019 à 13h08min

L'aéroport de Beauvais est déjà une nuisance (entre autre sonore) pour les habitants des villages. Les avions passent à très basse altitude et il est difficile de s'entendre et/où de trouver le sommeil lors des décollages et des atterrissages des avions. Augmenter la fenêtre d'exploitation de cet aéroport ne fera qu'emplifier les nuisance et le mal être des habitants. Donc NON à l'extension.... Arrêtons de privilégier les profits au dépend du bien être des personne. Beauvais n'a pas besoin de plus pour grandir.

Commentaire 320

« Habitant de Plouy saint Lucien »

Le 26 octobre 2019 à 12h53min

Aujourd'hui on nous parle sans cesse des graves problèmes de notre planète et cela nous coute de plus en plus.

Les avions sont-ils un bien pour notre planète, plus d'avions plus de pollution moins de bien être et tout cela orchestré par nos élus, dans quel but, et au détriment des riverains qui subissent la double peine

Y aura t-il un jour un moyen pour être entendu.

Il ne suffit pas de toujours prendre de l'argent pour réparer, mais au contraire au départ de limiter les dégâts.

Commentaire 319

« Projet de loi »

Le 26 octobre 2019 à 12h18min

Bonjour je trouve ce projet de loi très intéressant, pour ma part je suis pour et je soutiens vraiment ce projet de loi.

Commentaire 318

« Atterrissage pendant le couvre feu. »

Le 26 octobre 2019 à 11h27min

Monsieur le ministre,

Aux vue du developpement durable qui est un sujet d'actualité plus qu'important et meme urgent. Aux vues des etudes réalisées concernant les moyens de transport les plus polluants. Nous venons d'apprendre, habitants de troissereux que davantage d'avions vont etre amenés a etre en mouvement. 2018 :63mouvements par jours et d'ici 2023, 100 mouvements parjours... Sachant qu'a chaque passage d'avion, ce sont des nuisances sonnores non negligeeables, de la pollution (depuis quelques annees nous ne mettons plus de linge assecher a l'exterieur, a cause de petites gouttes marrons qui se deposent deSsus(kerozen) . En effet , les avions degazent a une trentaine de metres au dessus de nos tetes,cela fait vibrer nos maison et par la meme occasion,nos tympan.. N'oublions pas les etudesconcernant les troubles du sommeil lies aux nuisances sonores.

De telles modifications votées a l'heure du rechauffement climatiques et du developpement durables,mme semblent assez paradoxales voir meme tres inquietantes. Au passage,ces modifications sont plus rapidement votées que les subventions sont données pour ameliorer nos habitats,afin de se proteger des troubles occasionne par l'aéroport. J'espere que ces nuisances ne vont pas se confirmer. Merci de votre comprehension.

Commentaire 317

« Non au développement de Ryanair »

Le 26 octobre 2019 à 10h28min

Madame la ministre, monsieurs le président macaron

Non au développement de Ryanair, compagnie qui ne participe pas à l'effort financier avec les français !!! Au contraire elle vide les caisses, avec approbation des élus locaux !

Vous facilitez l'implantation de cette compagnie au détriment des compagnies participant a l'effort de taxation français ! Et ce n est pas la création d'une petite centaines d'emplois qui équilibrera les comptes !

Si cette compagnie veut s'implanter en France, à Beauvais, alors elle doit payer des taxes et avoir les mêmes contraintes que nos compagnies françaises. Non pas le contraire !!! L'aéroport de Beauvais, la sageb, a largement subventionné Ryanair pendant des années avec les impôts des Picard !

C'est reconnu par la cour des comptes !!!!

Il est temps madame la ministre, monsieurs macaron, d'arrêter les doubles discours écologiques et économiques !!

Cordialement

Commentaire 316

« Favorables »

Le 26 octobre 2019 à 08h20min

Notre avis est favorable aux différents projets concernant le développement de l'aéroport

Commentaire 315

« Favorables »

Le 26 octobre 2019 à 08h14min

Notre avis est favorable pour le développement de l'aéroport

Commentaire 314

« Développement d'aéroport »

Le 26 octobre 2019 à 01h18min

Je suis favorable au développement de l'aer De Beauvais

Commentaire 313

« contre les vols de nuit à l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ »

Le 25 octobre 2019 à 21h10min

Madame la Ministre,

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

Les avions passent à 270 m au-dessus du village de TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

L'ambition pour l'écologie doit se faire en interdisant des abus comme une base à l'aéroport de BEAUVAIS –TILLÉ. Cette base va de plus favoriser une compagnie aérienne comme RYANAIR qui prend aide et subvention en FRANCE et n'y paie aucun impôt (siège en Irlande)

Ce projet vient en contradiction avec les orientations de la politique Locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Il contredit aussi le Plan d'Exposition au Bruit(PEB)actuellement en vigueur, établi en 2012.

Aussi je vous demande de ne pas autoriser la décision prise en faveur des vols de nuit et du développement de l'aéroport

Commentaire 312

« Opposition au projet d'arrêté concernant l'aéroport Beauvais Tillé »

Le 25 octobre 2019 à 20h04min

Ouvrir la porte à ce type de dérogation et favoriser l'implantation de bases des compagnies, entraînera inévitablement l'augmentation des nuisances déjà trop importantes pour les riverains : nuisances sonores (atterrissage - décollage, bruit des roues de valises à toutes heures, conversations des piétons, moteurs voitures,...), nuisances liées à la pollution des avions et de la circulation dédiée, nuisance des voitures tampons sur les parkings "publics", éclairage nocturne des parking,

Je m'oppose à ces dérives n'impactant déjà que trop notre cadre de vie

Commentaire 311

« L'avion : un mode de transport obsolète et polluant »

Le 25 octobre 2019 à 19h07min

soyons à l'écoute des alertes mondiales sur ce moyen de transport des plus polluants pour tous (terre, flore, faune, humains), non taxé et qui favorise un tourisme de masse dégradant certains lieux

à mon échelle, habitante proche de l'aéroport, je n'ai aucune envie des répercussions négatives dans ma vie et jardin dans mon quartier de l'augmentation prévisible du trafic de cet aéroport

"faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages" en nous assurant de conditions restrictives

Commentaire 310

« Développement de l'aéroport »

Le 25 octobre 2019 à 19h05min

Favorables au développement de l'aéroport de Beauvais

Commentaire 309

« aéroport beauvais tillé (modification du couvre feu) »

Le 25 octobre 2019 à 19h00min

riverain de l'aéroport nous ne pouvons pas accepter le fait d'avoir sur site une base nocturne pour certains avions qui pourraient atterrir après le couvre feu de 23 h et décollés dès 6 h 30 du matin ce qui engendrera surement du bruit supplémentaire pour les riverains ainsi que l'afflué de passagers circulants dans les rue a la recherche de parkings ce qui déjà nuis a la tranquillité du voisinage car les parkings étant trop chers ils se rabattent sur les privées qui eux aussi contribuent autant que les avions a la nuisance et a l'insécurité du village. ici ont n'est ni Roissy ni Orly et on tient a préserver notre tranquillité et non l'intéret des compagnies aériennes

Commentaire 308

« Favorable »

Le 25 octobre 2019 à 17h22min

Je suis favorable au développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 307

« NON A LA CREATION DE LA BASE RYANAIR A L'AEROPORT BEAUVAIS TILLE »

le 25 octobre 2019 à 17h03min

Habitant du hameau HOUSSOY LE FARCY, je m'oppose fermement au projet d'une base RYANAIR sur l'aéroport BEAUVAIS TILLE.

Depuis le développement accéléré de l'aéroport BEAUVAIS TILLE grâce à RYANAIR, notre qualité de vie et santé n'est plus la même : nous subissons chaque jour les nuisances sonores de ces avions, de jour et de nuit, et oui de nuit les horaires ne sont pas respectés par RYANAIR. Nuisances subies aussi bien à l'intérieur de nos maisons qu'à l'extérieur dans nos jardins. Dans ce projet, l'écologie est absente : avions très pollueurs, très très bruyants, etc . Ce projet est la course "au pognon", toujours plus de trafics, et toujours plus d'argent dans les caisses de RYANAIR. Les riverains : ils s'y feront ; Cela suffit, maintenant, et arrêtons ce projet insensé, celui-ci va nous créer encore plus de nuisances LA NUIT. En 1980 nous sommes venus à HOUSSOY LE FARCY, il y avait à TILLE qu'un petit aerodrome pour quelques petits avions de tourisme, et maintenant en 2020 regardez qu'est ce qu'il est advenu : UN PETIT ORLY pour RYANAIR. C'était mieux avant, je peux vous le dire, et au diable LA COURSE AU POGNON.....et les dirigeants nous bassinent actuellement avec leur ECOLOGIE..... !!!!De qui se moque t on ???

Commentaire 306

« non au avions la nuit »

Le 25 octobre 2019 à 16h54min

je suis opposé à la modification du couvre feu actuellement en vigueur. habitant à Troissereux pile dans l'axe de passage des avions qui survole le village a une hauteur de 200m

je peux vous assurer que malgré les double vitrage ils nous réveillent tous les matins a 7h50 .
je veux pouvoir dormir sans etre obligé de mettre des boules quiess

Commentaire 305

« OUI aux dérogations du couvre-feu »

Le 25 octobre 2019 à 16h22min

Devant les difficultés économiques et sociales ambiantes,
vu les perspectives de développement incontestables qui s'offrent pour l'aéroport de Beauvais si une compagnie y base des avions,
et compte tenu des performances acoustiques des avions en constante amélioration,

comment ne pas être POUR cette modification de l'Arrêté ?

aujourd'hui il est impossible de bénéficier des avantages liés à la proximité d'un aéroport, d'une autoroute ou d'une gare dans un environnement totalement silencieux, surtout lorsque les nuisances sont maitrisées et qu'elles génèrent autant d'emplois.

Si quelques avions en début de nuit de temps en temps permettent la pérennité économique de la région, alors c'est un grand OUI.

Commentaire 304

« Couvre feu »

Le 25 octobre 2019 15h36min

Je suis pour le couvre au feu

Commentaire 303

« Avis sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 25 octobre 2019 14h33min

Je suis contre les modifications concernant les conditions d'exploitation de l'aéroport de Beauvais Tillé. Je suis contre les dérogations qui pourraient être accordées au cas par cas pour permettre à des avions d'atterrir pendant la période du couvre-feu c'est-à-dire après minuit et avant cinq heures

Ce projet d'arrêté ne respecte pas l'article 1 de la charte de l'environnement de 2004 qui précise que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Ce projet d'arrêté n'est pas compatible avec l'article L110 du code l'environnement qui précise qu'une situation ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment.

En effet :

Aujourd'hui :

- Le couvre-feu garantit l'absence de trafic entre minuit et cinq heures.
- Il n'y a pas d'avion basé à l'aéroport et le trafic s'étale en réalité entre 7h45 et 22h45.
- En 2018 la moyenne annuelle a été de 63 mouvements par jour.
- En 2018, il y a eu moins de 3,8 millions de passagers.

Cet arrêté permet surtout d'accéder à la demande de la compagnie RYANAIR qui souhaite créer une base à Beauvais en imposant des dérogations au couvre-feu.

Les conséquences :

- Des avions qui peuvent atterrir à n'importe quelle heure de la nuit sans aucune pénalité.
- Les dérogations accordées au couvre-feu vont permettre à RYANAIR de baser d'abord trois avions à Tillé, jusqu'à douze sont possibles sans aucun aménagement supplémentaire de la plateforme.
- Trois à douze avions vont décoller le matin dès 6h30 (pas de décollage possible entre 5 heures et 6h30 selon le représentant de RYANAIR et le président de la SAGEB) mais le projet d'arrêté permet des décollages dès 5h00.
- La base va permettre une croissance démesurée du nombre de mouvements, 6 millions de passagers annoncés à l'horizon 2023 soit 150 à 200% du trafic actuel, pas moins de 100 mouvements par jour. Une progression de 15% est annoncée dès la première année.
- Une forte augmentation de la pollution et des nuisances sonores impactant notre santé et notre planète.
- Les biens immobiliers des riverains vont perdre de la valeur de façon significative voire seront invendables.

Ce projet d'arrêté va à l'encontre de l'accord de Paris dont l'objectif est d'atténuer le changement climatique, réduire les émissions polluantes.

En effet , en 2018 Ryanair était le 10ème plus gros émetteur de CO2 en Europe. Augmenter l'activité de RYANAIR à Beauvais c'est augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

Remarques sur la note de la consultation du public :

Le projet présenté permet de contribuer au développement de l'économie locale, cette affirmation est erronée, les retombées économiques pour la région ont été de 2,8 millions d'euros en 2017, ce qui ne représente rien si on ramène ce chiffre par passager.

2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans pourrait selon une étude du Cabinet BIPE Advisory commandée par l'aéroport lui-même de créer jusqu'à 1 800 emplois induits ce qui signifie que 3600 emplois auraient déjà été créés, il suffit de consulter l'évolution des chiffres du chômage de la région pour se rendre compte que cette affirmation est fallacieuse, ce ne sont que des chiffres totalement irrationnels pour justifier un projet inutile, irrespectueux des riverains et de la planète.

Sur la note de la consultation du public concernant le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé, concernant l'avis négatif rendu par l'ACNUSA, seuls deux arguments sont cités alors que le collège mentionne également que les modalités de dérogations fassent que celles-ci ne puissent être qu'exceptionnelles et qu'aucune dérogation ne soit accordée pour un atterrissage après 1h00. Cet argument a été écarté de la note, la note n'est donc pas conforme.

Les avantages accordés à la compagnie RYANAIR :

L'aéroport de Beauvais et les élus déroule le tapis rouge à une compagnie qui pratique le dumping social avec ses salariés, obtient des avantages monstrueux voire illicite des gestionnaires d'aéroport et des collectivités territoriales, le gestionnaire rembourse même la TNSA à Ryanair (rapport de la cour des comptes). La compagnie RYANAIR n'a aucune étique, aucune fidélité et n'est pas loyale. Tous ces avantages accordés à la compagnie RYANAIR ont pour conséquence que la SAGEB fait des bénéfices ridicules 119 000 euros en 2018, le gestionnaire n'a même pas pu respecter son programme de travaux de gros entretien (rapport 2018 de la SAGEB). La compagnie RYANAIR la même année a dégagé 1450 Millions d'euros et les privilèges qui lui sont accordés écrasent d'autres compagnies dont des compagnies françaises telles que XL Airways et Aigle AZUR. Dans ce contexte, peut-on parler de création d'emplois. Le SMABT propriétaire de la plateforme et la SAGEB gestionnaire de l'aéroport souhaite augmenter le nombre de passagers, 6 millions annoncés en 2023, pour faire rouler des cars (TEP dégage 768 816 euros de bénéfice en 2018, 6,5 fois plus que la SAGEB) et remplir des parkings. Tous ces cars (3 605 977 kms parcourus en 2018) et véhicules contribuent également à la pollution générée par l'aéroport.

Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais :

Le rapport de la commission consultative est un résumé des présentations et discussions qui ont eu lieu le 30 août 2019, certains points devront faire l'objet de rectifications et d'ajouts avant d'être approuvé. Le projet n'a été présenté en commission que sous une forme positive dans le but de convaincre les élus membres de la commission consultative, l'impact sur les riverains de l'aéroport a été minimisé et il n'y a pas eu d'étude d'impact préalable. Les nuisances sonores et la pollution supplémentaire que va induire le projet s'il est validé par le ministère n'ont été mesurées et dénoncées que par les associations. Les élus membres de la commission consultative y compris les élus maires des communes les plus impactées ont pris la décision de voter pour le projet en prenant en compte uniquement le fait que les

déroptions au couvre-feu seraient exceptionnelles, ils ont négligé le contexte qui a conduit à élaborer ce projet c'est-à-dire la création d'une base RYANAIR à Beauvais et le souhait de l'exploitant de l'aéroport d'avoir 2 millions de passagers supplémentaires en 2023 pour le seul profit de la compagnie RYANAIR.

En conclusion :

Je suis CONTRE le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé. Le couvre-feu ne doit permettre que les dérogations déjà prévues dans l'arrêté de 2002 afin de garantir aux riverains la tranquillité nocturne. Je suis CONTRE le projet de base RYANAIR à Beauvais qui va augmenter la plage d'utilisation de la plateforme aéroportuaire et réduire les périodes « sans avion » pour les riverains déjà fortement impactés. Je suis contre l'augmentation du trafic actuel, les deux millions de passagers supplémentaires n'apporteront rien ou peu au Beauvaisis, au département et à la région, seule la compagnie RYANAIR fera des profits supplémentaires au plus grand mépris des riverains et de la planète.

Commentaire 302

« Avis sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 25 octobre 2019 14h30min

Je suis contre les modifications concernant les conditions d'exploitation de l'aéroport de Beauvais Tillé. Je suis contre les dérogations qui pourraient être accordées au cas par cas pour permettre à des avions d'atterrir pendant la période du couvre-feu c'est-à-dire après minuit et avant cinq heures

Ce projet d'arrêté ne respecte pas l'article 1 de la charte de l'environnement de 2004 qui précise que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Ce projet d'arrêté n'est pas compatible avec l'article L110 du code l'environnement qui précise qu'une situation ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment.

En effet :

Aujourd'hui :

- Le couvre-feu garantit l'absence de trafic entre minuit et cinq heures.
- Il n'y a pas d'avion basé à l'aéroport et le trafic s'étale en réalité entre 7h45 et 22h45.
- En 2018 la moyenne annuelle a été de 63 mouvements par jour.
- En 2018, il y a eu moins de 3,8 millions de passagers.

Cet arrêté permet surtout d'accéder à la demande de la compagnie RYANAIR qui souhaite créer une base à Beauvais en imposant des dérogations au couvre-feu.

Les conséquences :

- Des avions qui peuvent atterrir à n'importe quelle heure de la nuit sans aucune pénalité.
- Les dérogations accordées au couvre-feu vont permettre à RYANAIR de baser d'abord trois avions à Tillé, jusqu'à douze sont possibles sans aucun aménagement supplémentaire de la plateforme.
- Trois à douze avions vont décoller le matin dès 6h30 (pas de décollage possible entre 5 heures et 6h30 selon le représentant de RYANAIR et le président de la SAGEB) mais le projet d'arrêté permet des décollages dès 5h00.
- La base va permettre une croissance démesurée du nombre de mouvements, 6 millions de passagers annoncés à l'horizon 2023 soit 150 à 200% du trafic actuel, pas moins de 100 mouvements par jour. Une progression de 15% est annoncée dès la première année.
- Une forte augmentation de la pollution et des nuisances sonores impactant notre santé et notre planète.
- Les biens immobiliers des riverains vont perdre de la valeur de façon significative voire seront invendables.

Ce projet d'arrêté va à l'encontre de l'accord de Paris dont l'objectif est d'atténuer le changement climatique, réduire les émissions polluantes.

En effet , en 2018 Ryanair était le 10ème plus gros émetteur de CO2 en Europe. Augmenter l'activité de RYANAIR à Beauvais c'est augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

Remarques sur la note de la consultation du public :

Le projet présenté permet de contribuer au développement de l'économie locale, cette affirmation est erronée, les retombées économiques pour la région ont été de 2,8 millions d'euros en 2017, ce qui ne représente rien si on ramène ce chiffre par passager.

2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans pourrait selon une étude du Cabinet BIPE Advisory commandée par l'aéroport lui-même de créer jusqu'à 1 800 emplois induits ce qui signifie que 3600 emplois auraient déjà été créés, il suffit de consulter l'évolution des chiffres du chômage de la région pour se rendre compte que cette affirmation est fallacieuse, ce ne sont que des chiffres totalement irrationnels pour justifier un projet inutile, irrespectueux des riverains et de la planète.

Sur la note de la consultation du public concernant le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé, concernant l'avis négatif rendu par l'ACNUSA, seuls deux arguments sont cités alors que le collègue mentionne également que les modalités de dérogations fassent que celles-ci ne puissent être qu'exceptionnelles et qu'aucune dérogation ne soit accordée pour un atterrissage après 1h00. Cet argument a été écarté de la note, la note n'est donc pas conforme.

Les avantages accordés à la compagnie RYANAIR :

L'aéroport de Beauvais et les élus déroule le tapis rouge à une compagnie qui pratique le dumping social avec ses salariés, obtient des avantages monstrueux voire illicite des gestionnaires d'aéroport et des collectivités territoriales, le gestionnaire rembourse même la

TNSA à Ryanair (rapport de la cour des comptes). La compagnie RYANAIR n'a aucune étique, aucune fidélité et n'est pas loyale. Tous ces avantages accordés à la compagnie RYANAIR ont pour conséquence que la SAGEB fait des bénéfices ridicules 119 000 euros en 2018, le gestionnaire n'a même pas pu respecter son programme de travaux de gros entretien (rapport 2018 de la SAGEB). La compagnie RYANAIR la même année a dégagé 1450 Millions d'euros et les privilèges qui lui sont accordés écrasent d'autres compagnies dont des compagnies françaises telles que XL Airways et Aigle AZUR. Dans ce contexte, peut-on parler de création d'emplois. Le SMABT propriétaire de la plateforme et la SAGEB gestionnaire de l'aéroport souhaite augmenter le nombre de passagers, 6 millions annoncés en 2023, pour faire rouler des cars (TEP dégage 768 816 euros de bénéfice en 2018, 6,5 fois plus que la SAGEB) et remplir des parkings. Tous ces cars (3 605 977 kms parcourus en 2018) et véhicules contribuent également à la pollution générée par l'aéroport.

Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais :

Le rapport de la commission consultative est un résumé des présentations et discussions qui ont eu lieu le 30 août 2019, certains points devront faire l'objet de rectifications et d'ajouts avant d'être approuvé. Le projet n'a été présenté en commission que sous une forme positive dans le but de convaincre les élus membres de la commission consultative, l'impact sur les riverains de l'aéroport a été minimisé et il n'y a pas eu d'étude d'impact préalable. Les nuisances sonores et la pollution supplémentaire que va induire le projet s'il est validé par le ministère n'ont été mesurées et dénoncées que par les associations. Les élus membres de la commission consultative y compris les élus maires des communes les plus impactées ont pris la décision de voter pour le projet en prenant en compte uniquement le fait que les dérogations au couvre-feu seraient exceptionnelles, ils ont négligé le contexte qui a conduit à élaborer ce projet c'est-à-dire la création d'une base RYANAIR à Beauvais et le souhait de l'exploitant de l'aéroport d'avoir 2 millions de passagers supplémentaires en 2023 pour le seul profit de la compagnie RYANAIR.

En conclusion :

Je suis CONTRE le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé. Le couvre-feu ne doit permettre que les dérogations déjà prévues dans l'arrêté de 2002 afin de garantir aux riverains la tranquillité nocturne. Je suis CONTRE le projet de base RYANAIR à Beauvais qui va augmenter la plage d'utilisation de la plateforme aéroportuaire et réduire les périodes « sans avion » pour les riverains déjà fortement impactés. Je suis contre l'augmentation du trafic actuel, les deux millions de passagers supplémentaires n'apporteront rien ou peu au Beauvaisis, au département et à la région, seule la compagnie RYANAIR fera des profits supplémentaires au plus grand mépris des riverains et de la planète.

Commentaire 301

« NON AU DEVELOPPEMENT POLLUANT »

Le 25 octobre 2019 14h07min

Le développement de cet aéroport est une hérésie.

A l'heure où nous prenons enfin conscience des enjeux environnementaux, nous dépensons l'argent publique, notamment en subventionnant des compagnies aériennes privées, pour augmenter la pollution.

Mesdames et Messieurs qui êtes prêts à augmenter la pollution, je vous invite à venir prendre connaissance de la gêne occasionnée par cet aéroport.

Ma famille et moi sommes installés en lisière de la forêt de Hez, à Agnetz (60), tout pour être heureux, mais trop régulièrement nous sommes dérangés par les avions, pollution sonore et olfactive. Nous devons cesser nos conversations le temps du passage des avions, et il n'est plus possible de profiter de la terrasse sans recevoir une bonne dose de polluant.

Plusieurs milliers de personnes sont dérangés quotidiennement pour véhiculer quelles que centaines de personnes, ayant fait le choix du moyen de transport le plus polluant.

Alors, Mesdames Messieurs les décideurs revenez sur votre décision, et pensez à nos enfants en annulant ce projet.

Commentaire 300

« Non aux entorses au couvre-feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé »

Le 25 octobre 2019 13h17min

Ce projet d'arrêté nuit gravement à la tranquillité et à la qualité de vie des riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé. On parle aujourd'hui de quelques dérogations au profit des avions retardataires de Ryanair. Connaissant la politique "profit maximum" de cette compagnie, il y a tout lieu de s'inquiéter : elle veut toujours plus d'avantages, si bien qu'en l'absence de pénalités pour atterrissages tardifs, l'arrêté est la porte ouverte à tous les abus dont on sait que la Compagnie Ryanair va profiter sans vergogne. Elle fait pression sur la Sageb qui a énormément investi dans les infrastructures et qui se trouve pris au piège de la pression faite par Ryanair qui assure 80% du trafic sur Beauvais-Tillé.

De plus, aujourd'hui où on parle d'écologie, de la recherche d'une moindre émission de CO2, je ne comprends pas la position de gouvernement. Ou tout simplement faut il comprendre qu'il y a les propos, et que les actes ne suivent pas la même direction.

Commentaire 299

« Contre l'arrêt »

Le 25 octobre 2019 13h08min

Je suis contre l'arrêt !

Commentaire 298

« consultation publique concernant l'aéroport de Beauvais Tillé »
Le 25 octobre 2019 13h06min

Bruit : impossible de s'entendre (ni la TV) au passage d'un avion sur le village (Laversines) et les avions décollent au dessus du village ..

Qualité de l'air : visible même sur la végétation (arbres,fleurs,légumes et fruits)

Base à Beauvais, porte ouverte à une forte augmentation des nuisances.

Immobilier : forte baisse de la valeur de nos maisons

Commentaire 297

« Monsieur Capron »

Le 25 octobre 2019 12h19min

Non a l'extension de l'aéroport de Beauvais Tille.les subventions versées à Ryanair servent à nous polluer la vie.

Chercher l'erreur.

Que nous apporte l'aéroport à part des nuisances et de la pollution:Rien

Je suis contre l'extension du couvre feu.

Commentaire 296

« refus de la base ryanair »

Le 25 octobre 2019 11h54min

On nous parle au quotidien du réchauffement climatique , on demande aux citoyens d'effectuer correctement le tri de nos déchets , de faire des efforts pour moins polluer notre belle planète, c'est tout à fait normal . L'humanité , la faune et la flore , la nature , notre terre sont menacés par le réchauffement climatique En parallèle , nos élus , sont favorables à cette base que RYANAIR exploiterai sur le site de l'aéroport de Beauvais Tillé . Cela veut dire, plus de trafique, donc davantage de pollution et de nuisance sonore JE SUIS COMPLETEMENT CONTRE . Des habitations sont très proche de l'aéroport , en période estivale,plusieurs habitants ont l'habitude de dormir la fenêtre ouverte .Alors , des avions qui viendraient à atterrir vers 1 heure du matin voir plus , leur sommeil sera inévitablement perturbés .

Parce que , la base générerait une centaine d'emplois,ou tout simplement le business , on affectera la santé des personnes , on continuera de polluerCELA NE TIENT PAS !!

Il parait , qu'a chaque décollage d'un avion , le kérosène qui s'échappe , c'est l'équivalent de la consommation de carburant d'une automobile sur une année CELA RESTE A REFLECHIR POUR NOTRE PROCHAIN

Commentaire 295

« Développement de l'aéroport »
Le 25 octobre 2019 10h25min

Bonjour

Je suis favorable au développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Cordialement

Commentaire 294

« Développement public »
Le 25 octobre 2019 10h05min

Je suis favorable u développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 293

« Oui à la modification du couvre feu »
Le 25 octobre 2019 08h49min

Je suis favorable u développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 292

« Beauvais-tillé »
Le 25 octobre 2019 08h41min

Je suis favorable au développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 291

« Oui a la modification du couvre feu »

Le 25 octobre 2019 08h23min

Je suis favorable au développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 290

« Oui a la modification du couvre feu »

Le 25 octobre 2019 08h22min

Je suis favorable au développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 289

« Avis favorable au projet »

Le 25 octobre 2019 08h17min

Je suis salarié de l'aéroport et suis favorable à cet arrêté qui permettra son développement et de créer de la richesse.

Commentaire 288

« Oui à la modification du couvre feu »

Le 25 octobre 2019 08h14min

Je suis favorable u développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 287

« Oui à la modification du couvre feu »

Le 25 octobre 2019 08h12min

Je suis favorable u développement de l'aéroport . La création d'une base et la modification du couvre feu permettront la création de plusieurs emplois.

Commentaire 286

« En faveur du projet »

Le 25 octobre 2019 08h06min

Je suis salarié de l'aéroport et suis en faveur de cet arrêté qui va permettre de développer l'emploi et de réer de la richesse.

Commentaire 285

« Le sommeil des enfants ne doit pas être sacrifié »

Le 25 octobre 2019 01h01min

Bonsoir,

J'habite à Laversines et les avions passent tous les jours au dessus de ma maison pour atterrir à l'aéroport de Beauvais. Papa de 3 enfants, je suis extrêmement préoccupé par cette dérogation car je ne sais ce qu'elle va signifier en nombre de jours dans une année... où il sera possible de passer après minuit.

1,2, 5, 10 jours ou plus ? Ce n'est pas l'aéroport qui ira endormir mes enfants s'ils sont réveillés par le bruit qui est significatif aujourd'hui lorsqu'un avion passe. Je défie quiconque aujourd'hui de me dire qu'il ne se réveille pas avec le passage d'un avion sur Laversines. Je suis d'ailleurs assez surpris que les avions puissent passer aussi bas des habitations. N'est il pas possible de contourner Laversines pour les atterrissages ?

Quelles sont les conditions restrictives pour avoir l'autorisation d'atterrir ? Ce n'est pas décrit. Est-ce un moyen déguisé pour permettre à Ryanair de faire décoller et atterrir plus d'avions et augmenter son C.A ? L'aéroport de Beauvais a-t-il prévu d'augmenter son nombre de passagers dans les 10 ans qui viennent ? Certainement que oui comme tous les aéroports du monde entier et particulièrement les aéroports français puisque nous sommes le pays le plus visité au monde. Cela est une raison de plus pour que les compagnies aériennes continuent de respecter le couvre feu actuel.

Je sais très bien que mon message ne sera pas entendu mais je ne veux pas me dire que je n'ai rien fait pour mes enfants.

Commentaire 284

« De la rareté du dépassement du couvre feu »

Le 24 octobre 2019 23h24min

Je suis salarié de la SAGEB au poste de de coordinateur depuis presque 15 ans. Sur mes vacances depuis cette période, nous aurions eu besoin de faire exception au couvre feu 3 fois, soit 1 fois toutes les 5 ans. La fiabilité de l'ensemble de la chaîne du transport aérien permet cette haute fiabilité. Une base quelque soit la compagnie est donc tout à fait envisageable et souhaitable pour notre outils de travail et le Beauvaisis.

Commentaire 283

« Développement de l'aéroport »

Le 24 octobre 2019 23h10min

Je suis pour le développement de l'aéroport

Commentaire 282

« Pour »

Le 24 octobre 2019 23h03min

Je suis pour la modification du couvre feu et le développement de l'aéroport de Beauvais

Commentaire 281

« Développement du Beauvaisis »

Le 24 octobre 2019 22h41min

Ce projet de restriction au développement ne ferait que continuer à affaiblir la fréquentation de Beauvais, déjà que le centre ville est désert passé 19h si en plus on limite le développement de l'aéroport comment cette ville va-t-elle finir ? Pourquoi vouloir limiter son expansion d'activités quand elle cherche à évoluer plutôt que d'être une simple ville dortoir comme toutes les banlieues parisiennes ? Laissez la se diversifier, grandir, s'épanouir ! C'est du futur que nous allons et pour cela il faut de la vie, du tourisme, de la fête et du voyage ! Permettez aux étrangers de découvrir notre ville, notre culture et nos valeurs. Laissez le monde explorer le monde et en particulier notre richesse historique et locale.

Commentaire 280

« Pour l'avenir »

Le 24 octobre 2019 22h36min

Ce projet ne peut être que favorable pour l'aéroport en permettant de faciliter la gestion des aléas du métier et à la fois d'offrir une qualité de service à des millions de passagers qui tiennent au bon déroulement de leur voyage.

Cela contribuera au développement de l'aéroport et offrira à ceux qui l'entourent un meilleur avenir.

Commentaire 279

« opportunité pour l'aéroport »

Le 24 octobre 2019 22h26min

je trouve que c'est vraiment bien et ça serait une bonne opportunité pour l'aéroport cela lui permettrait de se développer plus.

Commentaire 278

« Avis favorable pour la base Ryanair »

Le 24 octobre 2019 22h11min

Plusieurs points positifs conséquents à l'ouverture d'une base Ryanair :

- consolidation des emplois actuels.
- embauche de personnels à l'aéroport
- développement économique pour la région

Les opportunités permettant le développement économique sont quand-même rares aujourd'hui, il serait dommage de passer à côté de celle-ci.

Commentaire 277

« Avis favorable »

Le 24 octobre 2019 à 21h53min

Je suis pour la mise en place de la base aérienne à l'aéroport de Beauvais pour la création d'emplois.

Commentaire 276

« Bonne initiative »

Le 24 octobre 2019 à 21h33min

Créer des emplois c'est tellement important, les métiers de l'escale sont ouverts à tout public, une démarche à encourager !!!

Commentaire 275

« Contre la fin du couvre-feu »

Le 24 octobre 2019 à 21h26min

Bonjour je suis agent immobilier et habitant de Laversines . Je suis certain que personne ne lira se message. Mais en acceptant ses nouvelles dispositions nous aurons de grandes chance de voir le prix de l'immobilier baisser dans notre secteur. Faire fuir les familles des villages. Comme à Roissy charles de Gaulle et Orly ville. Cordialement Peter John Loial century 21 Beauvais

Commentaire 274

« Projet développement de l'aéroport de Beauvais »

Le 24 octobre 2019 à 20h36min

Excellent projet, création de nouvelle emploi assuré !! Je motive pleinement à l'agrandissement de cet aéroport,

Commentaire 273

« Pour »

Le 24 octobre 2019 à 20h20min

Je suis pour la modification du couvre feu et le développement de l'aéroport de Beauvais

Commentaire 272

« Aéroport de beauvais »

Le 24 octobre 2019 à 20h09min

Je ne suis pas favorable à la restriction des heures pour l'aéroport de Beauvais tillé , il faut penser aux usagers, et au tourisme

Commentaire 271

« Enquête publique aéroport de beauvais »
Le 24 octobre 2019 à 20h07min

Tout à fait favorable à ce projet permettant de faire revenir à leur base des avions en cas de retard. Les nuisances devraient être limitées car ces dérogations ne devraient toucher que les avions basés. C est une chance de développement pour l'aéroport, ses employés, les habitants de Beauvais et sa région, qui auront plus de choix de desserte.

Commentaire 270

« halte aux pollutions sonores intempestives »
Le 24 octobre 2019 à 20h06min

Nous habitons à 15 kms de l'aéroport et la pollution sonore est importante quand les avions passent au dessus de notre lotissement à une hauteur bien trop basse. Nous subissons déjà la pollution sonore de la RN 31 et il serait totalement exagéré d'étendre cette pollution en augmentant les vols et en autorisant les vols de nuits. Les impératifs économiques ne doivent à chaque fois suppléer la qualité de vie des citoyens...Parler d'écologie c'est bien mais réaliser des actions concrètes augmentant le bien être de chacun c'est mieux...

Commentaire 269

« Pour le développement de l'aéroport de Beauvais. »
Le 24 octobre 2019 à 20h01min

Je vote pour le développement de l'aéroport de Beauvais pour la modification du couvre-feu.

Commentaire 268

« Pour »
Le 24 octobre 2019 à 19h47min

Je suis pour le couvre feu

Commentaire 267

« base ryanair »

Le 24 octobre 2019 à 19h47min

contre le projet

Commentaire 266

« Oui à l'aéroport Beauvais Tillé »

Le 24 octobre 2019 à 19h23min

Je suis favorable au projet de dérogation pour l'aéroport de Beauvais Tillé car c'est un atout économique pour le développement de notre territoire. Alors oui à la dérogation !

Commentaire 265

« Couvre feu »

Le 24 octobre 2019 à 19h23min

Je suis pour la modification du couvre feu et le développement de l'aéroport de Beauvais

Commentaire 264

« Pour »

Le 24 octobre 2019 à 19h20min

Je suis pour la modification du couvre feu et le développement de l'aéroport de Beauvais

Commentaire 263

« derogation au couvre feu »

Le 24 octobre 2019 à 18h54min

Le couvre feu actuel à l'aéroport de Beauvais est particulièrement court : de minuit à 5h du matin, soit une repos effectif pour les riverains de 5h. Cela semble déjà particulièrement court. Alors que l'on s'inquiète des effets du manque de sommeil sur la santé des Français, autoriser des avions à atterrir au delà de minuit c'est inévitablement un raccourcissement de ce couvre feu, donc une augmentation des nuisances pour les riverains. L'autorisation de cette dérogation va de pair avec la création d'une base Ryanair c'est à dire d'une augmentation du trafic aérien (2 millions de voyageurs supplémentaires à l'horizon 2023 !!). Les riverains de l'aéroport en ont assez de ces augmentations constante du trafic aérien de l'aéroport de Beauvais et des nuisances qui en découlent. De plus à l'heure ou l'inquiétude est grande quant au changement climatique, est-il raisonnable de favoriser le développement du trafic aérien alors qu'il apparait comme un des responsables de ce changement climatique. Quid des accords de Paris ??

Commentaire 262

« Super »
Le 24 octobre 2019 à 18h53min

J'adere Totalemment au projet !!!

Commentaire 261

« Développement économique de l'aéroport de Beauvais »
Le 24 octobre 2019 à 18h37min

Si nous voulons maintenir l'emploi il faut développer , il faut une amplitude d'horaire plus large .

Commentaire 260

« nuisances lié aux avions qui survolent mon pavillon »
Le 24 octobre 2019 à 18h29min

bonjour,
Je réside à Laversines 60510 petit village de 1000 habitants environ , et je ne comprends pas pourquoi ? on n'oblige pas les avions à détourner le village (puisque cela est possible) il suffirai de changer les balises de place.... ?
la gêne occasionnée est de plus en plus pénible et on parle d'augmenter considérablement le trafic ...!!!
Nos maisons subissent donc une dévaluation certaine, qui subira d'après vous cette perte inévitable..?

Aucun de nos politiques concernés ne doit avoir à subir cette nuisance sinon je pense que cette situation serait comprise et réglée depuis longtemps
j'ai un gros doute sur le fait que ma réclamation serve à changer les choses , il faudrait pour cela avoir confiance dans nos dirigeants!!!
salutations

Commentaire 259

« Modification du couvre feu »
Le 24 octobre 2019 à 18h27min

Non à la modification du couvre feu honte à nos élus

Commentaire 258

« Modification du couvre feu »
Le 24 octobre 2019 à 18h27min

Non à la modification du couvre feu honte à nos élus

Commentaire 257

« Projet d'arrêté relatif aux restriction d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tille »
Le 24 octobre 2019 à 18h16min

Monsieur le Ministre,
Je suis contre ce projet de dérogation au couvre feu déjà en vigueur pour l'aéroport de Beauvais Tille.

Commentaire 256

« Nuisance sonore »
Le 24 octobre 2019 à 18h10min

Bonjour, déjà beaucoup trop d'avion avec trop de bruit et de pollution la journée mais en plus s'il faut subir ça la nuit ça va être invivable.

Commentaire 255

« Agent de sécurité »

Le 24 octobre 2019 à 18h02min

Besoin du développement de cet aéroport pour plus d'emploi dans la région .

Commentaire 254

« Projet aéroport de Beauvais »

Le 24 octobre 2019 à 17h51min

Bonjour

je suis pour le développement de l'aéroport de Beauvais

Commentaire 253

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions »

Le 24 octobre 2019 à 17h39min

Je suis pour la modification du couvre feu et le développement de l'aéroport

Commentaire 252

« Avis favorable au projet »

Le 24 octobre 2019 à 17h37min

Je suis salarié de l'aéroport et je souhaite qu'il puisse croître encore pour créer de l'emploi et de la richesse.

Nous ne voulons pas plier pour une poignée de personnes qui ne pensent qu'à leur nombril.

Vive l'aéroport !

Commentaire 251

« Aéroport de Beauvais »

Le 24 octobre 2019 17h27min

Je suis pour le développement de l'aéroport de Beauvais

Commentaire 250

« Développement de l'aéroport de Beauvais »

Le 24 octobre 2019 17h24min

Je suis pour la modification du couvre feu et le développement de l'aéroport de Beauvais.

Commentaire 249

« Développement de l'aéroport de Beauvais Tillé »

Le 24 octobre 2019 17h17min

Bonjour,

Je suis pour la modification du couvre-feu qui permettrait un développement économique de l'aéroport mais aussi du département. Tout en permettant la création d'emploi suite à l'implantation de la base aérienne.

Commentaire 248

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 24 octobre 2019 17h06min

Je suis absolument pour le développement de l'aéroport et la modification du couvre feu. Cela sera générateur de beaucoup d'emploi !

Commentaire 247

« Base aérienne aeroport beauvais »

Le 24 octobre 2019 17h04min

Je suis en faveur de la modification du couvre feu,

cela permettra a l aéroport de se développer favorablement et au niveau économie cela créera des emplois ainsi tout les alentours en profiterons niveau tourisme

Commentaire 246

« Base aérienne aeroport Beauvais Tille »
Le 24 octobre 2019 17h02min

Je suis pour la modification du couvre feu et l'arrivée d'une base aérienne qui permettrait de faire évoluer l'aéroport et tout les enjeux économiques aux alentours. Tout le monde en profitera bénéfiquement

Commentaire 245

« Vote pour le projet de restrictions »
Le 24 octobre 2019 16h59min

Le projet d'arrêté relatif au restrictions d'exploitation de l'aéroport de Beauvais permettra à l'aéroport de s'agrandir dans différent service.
De pouvoir faire atterrir des avions à n'importe qu'elle heure.
Je suis pour

Commentaire 244

« Réduction du couvre feu aérodrome BVS-Tillé »
Le 24 octobre 2019 16h52min

Bonjour,

Je suis pour cette amélioration du couvre feu, afin d'y venir implanter la base ryanair pour améliore les conditions de travail ,les amplitudes horaires et maintenir une flotte d'avion permanente .

Merci bien

Commentaire 243

« Développement de l'aéroport et de la modification du couvre feu »
Le 24 octobre 2019 16h23min

Bonjour.

Je vous écris pour vous faire part de mon souhait d'un développement de l'aéroport et d'une modification du couvre feu ce qui fera augmenter le nombre d'effectif et pourra bien évidemment permettre plus d'emploi. Je suis grandement favorable à ce projet.

Commentaire 242

« vivement la base »

Le 24 octobre 2019 16h07min

Ne soyons pas ridicules, la base va nous apporter de l'emploi et de la croissance dans notre région. si on la refuse à Beauvais, d'autres plus malins se l'accapareront. Pensez à ces milliers de jeunes qui n'ont pas de travail. Pensez à ces personnes obligées de se taper 3 heures de train par jour pour aller à Paris y gagner le SMIC. Je compte sur le bon sens de tout un chacun. Les riverains d'ORLY et de ROISSY ne sont pas estropiés à cause des aéroports.

Commentaire 241

« Avis favorable pour la base Ryanair à Beauvais tille »

Le 24 octobre 2019 15h31min

Je suis favorable au projet de la base Ryanair à Beauvais tille qui va générer des emplois

Commentaire 240

« Avis favorable pour la base »

Le 24 octobre 2019 15h31min

Favorable pour ce projet d'ouverture de la base, cela permettra de crée des emplois dans plusieurs domaines.

Commentaire 239

« Modification du couvre feu aéroport »

Le 24 octobre 2019 15h15min

Non a la modification du couvre feu de l aéroport

Non aux nuisances non a l augmentation du trafic

Pensez aux bien être des habitants a la pollution et les nuisances sonores
(Stress trouble du sommeil)

Commentaire 238

« Modification couvre-feu Aéroport BVS-TILLE »
Le 24 octobre 2019 14h53min

Bonjour,

Par cette consultation, je vient donner mon avis en étant CONTRE cette modification.

Je suis habitant de la commune de Laversines et mon habitation se trouve dans le couloir aérien de l'aéroport de Bvs- Tillé.

Le trafic actuel étant déjà assez soutenu durant toute la journée et le soir . Lorsque nous sommes dans notre domicile , nous ne pouvons pas en profiter sans devoir entendre les avions atterir et décoller.

Si maintenant la modification venait à être validé, vous savez que cela apportera des nuisances sonores supplémentaires surtout la nuit pendant que nos enfants seront entrain de dormir. Leur fatigue se ressentira sur le ryhtme scolaire !

Merci de votre copréhension et ne voté par pour ce projet , penser aux familles qui seront impacter par ces nuisances.

Cordialement.

Commentaire 237

« Dérogations restrictives raisoanbles »
Le 24 octobre 2019 14h46min

vu que les dérogations demandées sont restrictives et raisonnables ;
vu que les dérogations demandées respectent la tranquillité des picards ;
vu que les dérogations demandées sont importantes et vitales pour un développement contrôlé de l'aéroport ;
vu que les dérogations demandées sont sources d'emploi et de la richesse économique pour les picards ;
vu la concurrence dans l'activité aérienne et l'obligation de l'exploitant à répondre rapidement et en adéquation avec les besoins des compagnies aériennes ;
je suis à 1000% favorable à ce nouveau arrêté

Commentaire 236

« Dérégation ponctuelle »
Le 24 octobre 2019 13h32min

Personnellement, je suis pour cette dérogation si cela est nécessaire. Ceci permettra peut être de développer des emplois potentiels et le développement économique du Beauvaisis. A travers peut être une base pour RYANAIR entre autre, principal avionneur actuellement, et qui développe plusieurs bases en France

Commentaire 235

« Oui je suis pour le projet »
Le 24 octobre 2019 12h27min

Je suis tout à fait d'accord pour le projet de la sageb car ça va augmenter le nombre des salariés sur le site aéroportuaire et va diminuer le chômage à beauvais et les alentour. Bon courage.
Je vous soutiens.

Commentaire 234

« Avis favorable »
Le 24 octobre 2019 12h19min

Se projet ne peut être que benefique à l'aéroport, et va sans doute crée des emplois.

Commentaire 233

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 24 octobre 2019 12h02min

Bonjour,

J'approuve ce projet.

Cordialement,

Commentaire 232

« Base aérienne Aéroport Beauvais Tille »
Le 24 octobre 2019 11h38min

Une base aérienne est une grande avancée et sera positif pour le développement de l'aéroport Paris Beauvais. Une évolution importante et cela profitera à tous économiquement. Des ouvertures d'emplois et renforcera le projet de l'aéroport.

OUI à la base sur l'aéroport Paris Beauvais

Commentaire 231

« Base aérienne RyanAir »
Le 24 octobre 2019 11h34min

Je pense qu'il serai bénéfique d'avoir une base aérienne RyanAir à Beauvais, cela élargirait les possibilités de voyages/Destination. par exemple MARSEILLE – Beauvais

Commentaire 230

« Avis du projet »
Le 24 octobre 2019 09h59min

Bonjour,
Je suis favorable à ce projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais.
Cordialement

Commentaire 229

« OUI A L AEROPORT »
Le 24 octobre 2019 09h59min

NOTRE REGION A BESOIN DE SE DEVELOPPER AUSSI JE SOUTIENS LE DEVELOPPEMENT DE L AEROPORT DE BEAUVAIS , CET AEROPORT EST UN ATOUT MAJEUR POUR NOTRE TERRITOIRE JE SUIS FAVORABLE A L OBTENTION DE LA DEROGATION DEMANDEE

Commentaire 228

« Avis »

Le 23 octobre 2019 hmin

Je suis favorable à ce projet.

Commentaire 227

« Non à la demande de dérogation sollicitée par l'aéroport Beauvais-Tillé »

Le 23 octobre 2019 hmin

Le transport aérien représente aujourd'hui une réelle source de pollution, peu prise en compte par les politiques publiques. De plus, les compagnies "low coast", et Ryanair en particulier, font régulièrement pression sur les collectivités locales, pour obtenir de plus en plus de moyens alors même qu'elles sont peu respectueuses des réglementations nationales.

Autoriser l'aéroport de Beauvais-Tillé à déroger à l'impossibilité d'atterrissage et de décollage entre minuit et 5 heures, c'est une nouvelle fois céder devant le rapport de force qu'impose Ryanair au détriment de la qualité de vie des habitants de Beauvais et de sa périphérie. Je m'oppose à cette demande d'autorisation.

Commentaire 226

« Président CPME Somme »

Le 23 octobre 2019 hmin

Bonjour,

L'impact en terme de développement économique et d'emplois est très significatif pour la base aéroportuaire de Beauvais. Je pense, tout comme mes adhérents de la CPME Somme, que le projet soit une réelle opportunité pour la région Hauts de France qui subit un chômage endémique.

Ces quelques perturbations, pour avoir régulièrement résidé à quelques centaines de mètres de l'aéroport (rue des vignes à Tille) ne me semble pas poser de problèmes majeurs.

Bien cordialement,

Commentaire 225

« Oui à l'aéroport »

Le 23 octobre 2019 hmin

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée.

Commentaire 224

« Favorables »

Le 23 octobre 2019 22h05min

Je suis pour ce projet pour favorisé le développement de l'économie et la création d'emplois qui peut être que bénéfique pour le département

Commentaire 223

« Oui au développement de l'aéroport »

Le 23 octobre 2019 à 22h04min

Ça ne peut qu'aider au développement de l'aéroport avec de nouveaux emplois à la clé, pour un faible impact puisque les avions seront toujours programmés bien avant minuit. Ce n'est qu'une "porte de secours" en cas d'impondérable.

Un recul du couvre-feu permettra ainsi l'éventuelle installation d'une base Ryanair qui contribuera à un développement du flux de passagers, et donc de retombées économiques pour l'agglomération de Beauvais.

Commentaire 222

« Base Ryanair à Beauvais »

Le 23 octobre 2019 à 21h53min

D'accord pour le développement de l'aéroport

Commentaire 221

« Oui à l'aéroport de BEAUVAIS »

Le 23 octobre 2019 à 20h47min

Je suis complètement favorable sur les conditins d'accueil des avions basés par les compagnies aériennes.

Cela profitera grandement à la création d'emploi sur notre département, profitera au tourisme .

Tout mon soutien aux dérogations d'horaire souhaités

Commentaire 220

« S'il vous plaît pas de dérogation »

Le 23 octobre 2019 à 20h20min

Le développement de l'aéroport de Beauvais ne satisfait nullement aux critères de développement durable :

Des fonds publics sont utilisés pour enrichir une compagnie privée socialement non acceptable et pour subventionner des billets d'avion qui encouragent un mode de consommation très dommageable à l'environnement pour des retombées économiques locales plus virtuelles que réelles...

Il est de plus insupportable de dédaigner ainsi le bien être et la santé des riverains par rapport au bruit et aux retombées de polluant (les particules extra-fines, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés volatiles, monoxyde de carbone).

Je suis contre ces dérogations aux couvre feu qui seraient d'envoyer un signal fort que derrière les beaux discours politiques une fois de plus les dommages à l'environnement sont mutualisés au détriment des jeunes générations et des riverains.

Cette dérogation serait rajouter du cynisme à une situation qui nécessite au contraire et rapidement toutes les énergies positives pour appréhender notre mode de développement dans une dynamique durable. Lever les contraintes c'est ne pas faire germer les idées de demain pour solutionner les problèmes de pollution liés à ce mode de transport et favoriser de nouvelles technologies.

Une question : Au niveau local pourquoi les riverains qui perdent leur qualité de vie, leur santé et la valeur de leur bien immobilier, ne se voient pas compenser au moins financièrement (absence de taxes locales par exemple) et qui seraient financées par les billets? Polueur = payeur non? Un prix du billet à son juste coût (prix de revient et marge de la compagnie + couverture des infrastructures + dommage à l'environnement qu'il faut réparer + préjudice aux riverains) est une équité économique qui conduit à prendre l'avion selon un garde fou financier (le prix des billets élevés conduit à la question suivante, est ce une absolue nécessité d'utiliser pour moi ce transport?) et moral (les dommages à l'environnement et ses conséquences pour les jeunes générations).

Merci de votre écoute !

Commentaire 219

« Oui à l'aéroport »

Le 23 octobre 2019 à 20h11min

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée

Commentaire 218

« d'importants doutes sur la réalité de tout cela »

Le 23 octobre 2019 à 19h50min

Bonjour,

je viens ici vous faire part de mon opposition à la modification du couvre feu, même au cas par cas, même avec des circonstances spécifique.

Le couvre feu est l'ultime garantie contre les abus des sociétés exploitant les aeronefs sur l'aeroport de Beauvais-Tille.

Concernant les retombées économiques qui seraient à consolidés j'emets de gros doute sur la réalité de ces derniers ainsi que sur leur importance. si pour vous la création d'emplois précaires est d'une importance vitale, alors vous n'avez toujours pas compris comment redynamiser la ville de Beauvais. on ne construit pas un plan économique sur la création de ligne de bus polluantes.

quant aux restrictions d'horaires, donnant droit à des pénalités financières, ces dernières ne devraient pas pouvoir faire l'objet de négociation par les société d'exploitation, garantissant ainsi à l'aeroport quelques recettes supplémentaires.

Cordialement,

Commentaire 217

« Non à la modification du couvre-feu ! »

Le 23 octobre 2019 à 19h40min

La situation de l'aéroport de Tillé, au cœur de la communauté de communes du Beauvaisis entraîne des nuisances sonores importantes pour tous les habitants.

L'aéroport n'apporte rien, nous sommes en Picardie, il faut une heure aux passagers pour rejoindre la capitale.

Nous vivons en campagne pour le calme, or, avec un avion toutes les 5 mn, ce n'est plus le cas.

Nos maisons perdent en valeur et notre confort de vie diminue.

Il faut arrêter ça !

NON à la modification du couvre-feu !!!!!

Commentaire 216

« Développement économique aéroport »

Le 23 octobre 2019 à 19h36min

Nous pensons que le développement de l'aéroport de Beauvais est une bonne nouvelle pour notre économie locale, et pour l'attractivité de notre région. Beaucoup d'emplois seront créés à la suite de ce développement.

Commentaire 215

« autorisation »

Le 23 octobre 2019 à 19h05min

je suis favorable aux dérogations d'horaires pour l'atterrissage des avions sur l'aéroport de Beauvais, au regard du développement important de celui-ci. C'est un outil incontournable au développement de l'aéroport, de l'emploi, et de l'attractivité de notre région.

Commentaire 214

« Favorable »

Le 23 octobre 2019 à 18h53min

Compte tenu des retombées économiques et de celles sur l'emploi ainsi que de l'encadrement strict des dérogations, je suis favorable au projet d'arrêté.

Si l'aéroport ne crée pas les conditions favorables au développement de son trafic aérien, son activité est en péril. Il ne s'agit donc pas seulement de mettre en évidence le nombre considérable d'emplois (1 800) créés dans l'hypothèse de la création d'une base. Mais également de prendre conscience des conséquences désastreuses sur l'attractivité de l'aéroport et les emplois actuels si ce projet n'aboutissait pas.

Enfin, il y a lieu de rappeler que le projet d'arrêté ne porte que, même s'il est délicat de donner un nombre précis a priori, sur quelques rares cas d'avions basés qui arriveraient avec un retard conséquent. Toutes les compagnies et plus particulièrement les compagnies low-cost n'ont strictement aucun intérêt à ce que leurs avions n'arrivent en retard. Leurs modèles économiques en dépend. Ryanair est ainsi l'une des compagnies les plus ponctuelles en Europe.

Ce projet à lui seul ne remet donc pas, de façon significative, en cause l'équilibre actuel trouvé entre économie et environnement.

Commentaire 213

« Favorable »

Le 23 octobre 2019 à 18h53min

Compte tenu des retombées économiques et de celles sur l'emploi ainsi que de l'encadrement strict des dérogations, je suis favorable au projet d'arrêté.

Si l'aéroport ne crée pas les conditions favorables au développement de son trafic aérien, son activité est en péril. Il ne s'agit donc pas seulement de mettre en évidence le nombre considérable d'emplois (1 800) créés dans l'hypothèse de la création d'une base. Mais également de prendre conscience des conséquences désastreuses sur l'attractivité de l'aéroport et les emplois actuels si ce projet n'aboutissait pas.

Enfin, il y a lieu de rappeler que le projet d'arrêté ne porte que, même s'il est délicat de donner un nombre précis a priori, sur quelques rares cas d'avions basés qui arriveraient avec un retard conséquent. Toutes les compagnies et plus particulièrement les compagnies low-cost n'ont strictement aucun intérêt à ce que leurs avions n'arrivent en retard. Leurs modèles économiques en dépend. Ryanair est ainsi l'une des compagnies les plus ponctuelles en Europe.

Ce projet à lui seul ne remet donc pas, de façon significative, en cause l'équilibre actuel trouvé entre économie et environnement.

Commentaire 212

« oui à l'aéroport »

Le 23 octobre 2019 à 18h21min

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée.

Commentaire 211

« Respecter le couvre feu »

Le 23 octobre 2019 à 17h58min

Non à la fragilisation du couvre feu, il y a déjà assez de nuisances sonores comme ça !

Commentaire 210

« Trop d'avions »

Le 23 octobre 2019 à 17h51min

Je suis une habitante du fay st Quentin et je suis déjà agacée par les avion qui décollent au dessus de ma maison. Il y a des champs à perte de vue autour mais non ils décollent juste au dessus du village. Le bruit est infernal.

Je suis tout à fait contre ce projet.

Il serait temps de penser aux riverains et arrêter de penser à faire de l'argent.

Commentaire 209

« Developpement aéroport »

Le 23 octobre 2019 à 17h50min

Je pense que ce projet une très bonne opportunité pour la région Hauts-de-France, pour la ville de Beauvais et son développement économique. Cela va créer des centaines d'emplois. Une très bonne nouvelle pour le dynamisme de la ville. Je prends régulièrement des vols depuis l'aéroport, si cette base se concrétise il y aura certainement une offre plus large de destinations.

Commentaire 208

« Soutien au développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé »

Le 23 octobre 2019 à 17h48min

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée

Commentaire 207

« OUI A L'AEROPORT »

Le 23 octobre 2019 à 17h45min

je soutiens le développement e l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur du développement de notre territoire je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée

Commentaire 206

« Oui à l'aéroport de Beauvais Tillé »

Le 23 octobre 2019 à 17h29min

Madame, Monsieur,

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée.

Cordialement.

Commentaire 205

« Développement de l'emploi »

Le 23 octobre 2019 à 17h21min

Il faut que cet aéroport se développe afin d'apporter plus d'emploi, pour la pérennité de cet aéroport et également pour attractivités territoriales. Je suis favorable pour permettre aux avions t'attirer le soir et donc, je suis favorable à la modification du couvre-feu.

Commentaire 204

« OUI À L' AÉROPORT »

Le 23 octobre 2019 à 17h17min

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée.

Commentaire 203

« Oui à l'aéroport Beauvais-Tillé »

Le 23 octobre 2019 à 17h15min

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée.

Commentaire 202

« Oui à l'aéroport »

Le 23 octobre 2019 à 17h10min

Je soutiens le développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé qui est un atout économique majeur de notre territoire. Je suis favorable à l'obtention de la dérogation demandée.

Commentaire 201

« aeroport de beauvais »

Le 23 octobre 2019 à 17h02min

Oui à l'aéroport

Commentaire 200

« Tout à fait d'accord pour ce projet de dérogations »

Le 23 octobre 2019 à 16h48min

Ce projet d'arrêté s'entoure de suffisamment de mesures pour limiter le nombre de dérogations à ce qui est nécessaire pour diminuer au maximum les nuisances pour les "riverains" de l'aéroport tout en soutenant le développement maîtrisé de cet aéroport.
Avis favorable.

Commentaire 199

« Favorable à cet arrêté »

Le 23 octobre 2019 à 16h17min

Je suis favorable au développement de l'aéroport. Ce développement permettrait la création d'emplois en Picardie et favoriserait l'économie de la région.

Commentaire 198

« Octroi de dérogations pour l'atterrissage d'aéronefs après le couvre feu »

Le 23 octobre 2019 à 15h43min

Pour l'octroi de dérogations.

Commentaire 197

« Pérénisation et développement de l'activité aéroportuaire »
Le 23 octobre 2019 à 15h33min

Afin de pérenniser et de développer l'activité de l'aéroport, il est nécessaire de pouvoir devenir une base d'accueil pour les compagnies aériennes partenaires. Cela implique comme stipulé dans le projet d'arrêté de pouvoir exceptionnellement, et après étude au cas par cas, laisser atterrir un avion dans les horaires du couvre feu.
Cela permettra à terme d'apporter une meilleure qualité de service aux passagers mais aussi d'augmenter significativement l'activité de l'aéroport qui génère ainsi de nouveaux emplois directs et indirects sur le secteur.

Commentaire 196

« Pérénisation et développement de l'activité aéroportuaire »
Le 23 octobre 2019 à 15h33min

Afin de pérenniser et de développer l'activité de l'aéroport, il est nécessaire de pouvoir devenir une base d'accueil pour les compagnies aériennes partenaires. Cela implique comme stipulé dans le projet d'arrêté de pouvoir exceptionnellement, et après étude au cas par cas, laisser atterrir un avion dans les horaires du couvre feu.
Cela permettra à terme d'apporter une meilleure qualité de service aux passagers mais aussi d'augmenter significativement l'activité de l'aéroport qui génère ainsi de nouveaux emplois directs et indirects sur le secteur.

Commentaire 195

« Projet Aéroport »
Le 23 octobre 2019 à 14h12min

Bonjour, je suis proche du futur projet et je ne suis pas gêné par le bruit des avions et je ne m'oppose pas au développement du projet .

Commentaire 194

« Aéroport Tillé »

Le 23 octobre 2019 à 14h07min

Pour à tous points de vue

Commentaire 193

« Non Merci »

Le 23 octobre 2019 à 14h00min

Monsieur, Madame,

Nous suivons cette histoire de vols aériens sur la base de beauvais tille. Je suis une habitante de Fouquerolles ! Ma maison se situee sous un axe de vol. Je vois et j'entend plusieurs avions par jours. Cela me dérange peu. MAIS je ne souhaite pas que ce trafic augmente, cest suffisant pour une ville comme Beauvais.

L'été cest compliqué, nous ne pouvons pas dormir les fenêtres ouvertes (jusqu'à 23h environ) ni entendre la télévision car le passage de l'avion est plus bruyant la nuit que la journée.

S'il vous plaît ne faites pas de changement, n'augmentez pas le trafic aérien ni même les plages horaires.

Merci de m'avoir Lu
Cordialement

Commentaire 192

« En faveur de ce projet »

Le 23 octobre 2019 à 12h43min

Je suis pour ce projet car les dérogations seront encadrées par la DGAC. Je suis pour le développement de cet aéroport

Commentaire 191

« avis favorable au projet »

Le 23 octobre 2019 à 12h00min

JE SUIS POUR LE PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AUX RESTRICTIONS D'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE BEAUVAIS-TILLE

Commentaire 190

« Pour le projet d'arrêté »

Le 23 octobre 2019 à 11h50min

Le projet d'arrêté permettra de développer le trafic et donc de créer des emplois dont notre région manque cruellement. La gêne occasionnée sera à la marge d'autant que la compagnie Ryanair a fait l'acquisition de nouveaux appareils qui seront beaucoup moins bruyants.

Commentaire 189

« La recherche de nouveaux profits à tout prix ? »

Le 23 octobre 2019 08h50min

Madame, Monsieur bonjour,

Vous souhaitez augmenter les flux, faites-le mais pas entre minuit et 5h.

Adapter votre aéroport mettez-y encore plus d'argent.

Cet arrêté ne vise qu'à augmenter les flux sans investissement supplémentaire au détriment de la santé de vos concitoyens.

Vous voulez nous imposer les dérogatives vous permettant de faire circuler les avions entre minuit et 5h du matin, alors la contrepartie doit être de taille.

Quel est le prix de la santé ?

Quels sont les aménagements à prévoir dans les habitations pouvant être impactées ?

Allez-vous offrir mutuel, assurance ?

Pour les habitations, allez-vous offrir des fenêtres, des vérandas mieux isolées et isolation phonique extérieure complète sur les habitations ?

Sans installation de tels mesures pour protéger vos concitoyens en contrepartie, ne vous mentez pas, vous n'avez que faire de leur santé.

Même pour l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle il y a des contreparties accordées aux habitants proche et leur commune. Isolation phonique et rente.

Peut-on aussi parler de l'augmentation des émanations de sous produits toxiques dans l'air. Quel est le prix des cancers ?

Vous qui lisez ce mail, je n'en doute pas vous ne vivez pas là où je vis et vous êtes bien loin des tracas d'un avion qui passe au-dessus de votre tête après minuit.
Alors ne vous mentez plus, si vous acceptez cette arrêter, soyez honnête envers vous-même, vous êtes un criminels, près à empoisonner des familles.

Cordialement,

Commentaire 188

« derogation couvre feu aeroport Beauvais Tille (Paris) »
Le 23 octobre 2019 08h31min

Je suis contre un couvre feu donnant encore plus de droits aux compagnies aeriennes.
Les consultations publiques sont un leurre.....Elles ne prennent que rarement en compte l'avis de ceux qui sont les plus concernés, c'est à dire les riverains.

Franchement qui a envie d'avoir plus d'avions, encore plus tot le matin et plus tard le soir ?
et bien pas moi !
Les avions passent des 7h45.....L'été fenetres ouvertes impossible de dormir,d autant que les vols se succèdent à un rythme soutenu pendant plus d'une heure trente. La pollution, les rejets (venez voir nos terrasses)...soyons réalistes, la finance s'en moque, nos élus également : l'Argent toujours plus d'argent mais pas pour le commun des mortels . Notre bien-etre ,qui s'en préoccupe ? L'Etat ?

Dans le contexte actuel , cette décision est d'autant plus inquiétante et hypocrite.
On nous fait de grands discours sur la protection de notre planète, sur l'empreinte carbone qu'il faut réduire , des taxes que nous allons devoir payer pour cette protection de la planète et pour changer nos habitudes MAIS pour l'aéroport de Beauvais Tillé et d'autres ,les responsables politiques et économiques ne se sentent absolument pas concernés.
Mais pourquoi le seraient-ils ?
On nous prend vraiment pour des ABRUTIS .
Quelle lamentable société !

NON à une dérogation du couvre feu octroyant des amplitudes horaires plus vastes pour les vols aériens

Commentaire 187

« derogation couvre feu aeroport Beauvais Tille (Paris) »
Le 23 octobre 2019 08h31min

Je suis contre un couvre feu donnant encore plus de droits aux compagnies aeriennes.

Les consultations publiques sont un leurre.....Elles ne prennent que rarement en compte l'avis de ceux qui sont les plus concernés, c'est à dire les riverains.

Franchement qui a envie d'avoir plus d'avions, encore plus tôt le matin et plus tard le soir ? et bien pas moi !

Les avions passent des 7h45.....L'été fenestres ouvertes impossible de dormir, d'autant que les vols se succèdent à un rythme soutenu pendant plus d'une heure trente. La pollution, les rejets (venez voir nos terrasses)...soyons réalistes, la finance s'en moque, nos élus également : l'Argent toujours plus d'argent mais pas pour le commun des mortels . Notre bien-être ,qui s'en préoccupe ? L'Etat ?

Dans le contexte actuel , cette décision est d'autant plus inquiétante et hypocrite.

On nous fait de grands discours sur la protection de notre planète, sur l'empreinte carbone qu'il faut réduire , des taxes que nous allons devoir payer pour cette protection de la planète et pour changer nos habitudes MAIS pour l'aéroport de Beauvais Tillé et d'autres ,les responsables politiques et économiques ne se sentent absolument pas concernés.

Mais pourquoi le seraient-ils ?

On nous prend vraiment pour des ABRUTIS .

Quelle lamentable société !

NON à une dérogation du couvre feu octroyant des amplitudes horaires plus vastes pour les vols aériens

Commentaire 186

« Oui à la base Ryanair a beauvais tille »

Le 22 octobre 2019 23h31min

Je suis pour l'implantation d'une base Ryanair et la création de plusieurs centaines d'emplois.

Commentaire 185

« Ne pas aller trop loin »

Le 22 octobre 2019 23h21min

Bonjour

Riverain de l'aéroport de Beauvais,nous entendons chaque jour les avions décoller et atterrir. Les avions décollant et atterrissant à heure tardive sont beaucoup plus bruyants que leurs homologues de la journée.

Le choix de créer une dérogation est comme ouvrir une brèche à la circulation de nuit des avions sur le territoire de l'Oise.

Cet aéroport assure certes des emplois, mais surtout des emplois précaires. De plus, les voyageurs en partance ou à l'arrivée de Beauvais ne consomment quasiment pas dans la ville. Quel serait donc l'apport d'avions de nuit ? Les voyageurs ne consommeront pas plus Beauvais qu'en journée.

De plus, à terme voyager en avion coûtera de plus en plus cher du fait du prix du baril. Pourquoi investir dans une économie liée aux énergies fossiles ?

Pour ces raisons de nuisance, d'économie et d'environnement, je ne suis pas favorable à cette évolution de l'aéroport.

Cordialement

Commentaire 184

« Pour l'implantation d'une base Ryanair à Beauvais »

Le 22 octobre 2019 23h16min

Je suis pour l'implantation d'une base sur l'aéroport de Beauvais qui permettrait de porter à 5 millions le nombre de passagers annuels d'ici à 2025 avec la création de plusieurs centaines d'emplois.

Commentaire 183

« Développement durable »

Le 22 octobre 2019 à 20h38min

Bonjour

Le développement de l'aéroport de Beauvais ne satisfait nullement aux critères de développement durable :

Des fonds publics sont utilisés pour enrichir une compagnie privée socialement non acceptable et pour subventionner des billets d'avion qui encouragent un mode de consommation très dommageable à l'environnement pour des retombées économiques locales plus virtuelles que réelles...

Il est de plus insupportable de dédaigner ainsi le bien être et la santé des riverains par rapport au bruit et aux retombées de polluant (les particules extra-fines, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés volatils, monoxyde de carbone).

Je suis contre ces dérogations au couvre feu qui seraient d'envoyer un signal fort que derrière les beaux discours politiques une fois de plus les dommages à l'environnement sont mutualisés au détriment des jeunes générations et des riverains.

Cette dérogation serait rajouter du cynisme à une situation qui nécessite au contraire et rapidement toutes les énergies positives pour appréhender notre mode de développement dans une dynamique durable. Lever les contraintes c'est ne pas faire germer les idées de demain pour solutionner les problèmes de pollution liés à ce mode de transport et favoriser de nouvelles technologies.

Une question : Au niveau local pourquoi les riverains qui perdent leur qualité de vie, leur santé et la valeur de leur bien immobilier, ne se voient pas compenser au moins financièrement (absence de taxes locales par exemple) et qui seraient financées par les billets? Polueur = payeur non? Un prix du billet à son juste coût (prix de revient et marge de la compagnie + couverture des infrastructures + dommage à l'environnement qu'il faut réparer + préjudice aux riverains) est une équité économique qui conduit à prendre l'avion selon un garde fou financier (le prix des billets élevés conduit à la question suivante, est ce une absolue nécessité d'utiliser pour moi ce transport?) et moral (les dommages à l'environnement et ses conséquences pour les jeunes générations).

Merci de votre écoute

Commentaire 182

« Non aux dérogations d'atterrissages après le début du couvre feu de minuit et le matin avant 7h !! »

Le 22 octobre 2019 15h48min

Non à l'augmentation de pollution sonore et climatique que l'aéroport veut nous infliger par l'arrêté modifiant les heures d'accès aux pistes. Depuis quelques années les avions tournent de plus en plus, au plus court et à basse altitude, au dessus de notre commune, lors de leurs décollages. La poussée des gaz en plein virage sur l'aile nous assourdit, tout le temps du demi-tour...

Imaginez la nuit ! Les nerfs et la santé vont, encore plus, en prendre un coup...il faut s'attendre à des effets de boum-rang...

Non a une base de Ryanair sur Beauvais/Tillé.

Commentaire 181

« aérodrome beauvaus »

Le 22 octobre 2019 15h44min

Souhaitons que ces dérogations ne soient pas une étape avant un extension du trafic .Fortement regrettable que les maires qui devaient voter contre change d'avis au dernier moment.

Commentaire 180

« NON aux vols de nuit et à la création d'une base »

Le 22 octobre 2019 13h59min

Au vu des éléments transmis lors de la consultation publique, je ne peux qu'émettre un avis très défavorable au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé.

En effet, tant sur le fond que sur la forme ce projet d'arrêté est irrecevable et va à l'encontre des orientations politiques nationales, régionales et locales :

Sur le fond, cet arrêté est accompagné d'une note de présentation succincte qui expose des arguments fallacieux et qui minimise l'impact d'un tel arrêté sur l'environnement :

- Le premier argument développé est l'évolution de l'économie

locale et l'emploi or toutes les études montrent que les usagers de l'aéroport de Beauvais Tillé n'apportent que très peu de retombée à l'économie locale (3€ en moyenne par passager en 2018), notamment au tourisme du Beauvaisis. Le chiffre donné dans la note de présentation de la création de 1800 emplois est totalement fantaisiste et lors de l'interview du Directeur commercial de l'aéroport (M. Edo FRIART / lien internet :

<http://www.oisehebdo.fr/2019/01/15/beauvais-le-projet-de-ryanair-inquiete-les-riverains-de-laeroport/>);

le Directeur commercial parle de la création d'une centaine d'emplois soit 18 fois moins !

- Dans la note de présentation, la création d'emploi consécutive à

l'installation de la base n'est pas détaillée, ni étayée. Pour mémoire la compagnie Ryanair est une compagnie LOW COST, dont le modèle économique repose davantage sur les subventions que sur la vente de billets d'avion et est la compagnie qui emploie le moins de personnel par avion (7 personnes / avion pour Ryanair contre 30 personnes chez British Airways - source = <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ryanair>).

Dans le cadre de la création de la base sur Beauvais, c'est le personnel RYANAIR existant assurant déjà la maintenance des appareils qui sera déplacé sur la nouvelle base lors de missions et logé sur place durant ces missions ; de ce fait, il n'y aura pas d'embauche locale pour assurer les missions de maintenance. Par contre on peut s'interroger sur qui supportera les coûts supplémentaires des missions de l'Etat (PAF, douanes, contrôle aérien,...) et de la SAGEB (pompiers, assistance en

escale) durant la nuit (services assurés sans rémunération supplémentaire car seuls sont facturés les mouvements d'appareils or la base est faite pour des appareils immobiles déjà posés).

- Le deuxième argument fallacieux est la corrélation entre la création

de la base et les passagers supplémentaires qu'elle engendrerait or là encore la note de présentation annonce l'arrivée de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans, ce qui est sans rapport avec le projet de base de 3 avions la nuit : ce ne sont pas 3 avions au sol qui vont amener 2 millions de passagers supplémentaires ! Si RYANAIR veut développer son offre commerciale, il est préférable d'utiliser les créneaux de jour et d'optimiser les mouvements sur les horaires générant le moins de nuisance sonore entre 8h et 18h.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique

nationale vont, à travers les accords de PARIS sur le climat, vers une réduction des Gaz à Effet de Serre (GES).

☒ RYANAIR, avec 9 millions de tonnes de CO² est actuellement le 10ème

plus gros émetteur d'Europe ce qui va à l'encontre des orientations de l'accord de Paris sur le climat.

☒ De plus, la politique sociale et commerciale de RYANAIR sur le LOW COST

ruine les autres compagnies du même secteur, notamment les compagnies françaises (faillites en 2019 de XL Airways et d'Aigle AZUR). En effet RYANAIR profite de sa position dominante pour exiger des subventions exorbitantes de la part des gestionnaires aéroportuaires et pratique le dumping social vis-à-vis de ses salariés. De ce fait, la SAGEB n'arrive pas à équilibrer son programme de dépenses de Gros Entretien de l'aéroport par les revenus issus de son exploitation. Par contre RYANAIR maximise ses bénéfices (1450 M€ de bénéfice en 2018 pour un chiffre d'affaires de 7151 M€) au détriment des plateformes aéroportuaires (source =

<https://investor.ryanair.com/wp-content/uploads/2019/07/Ryanair-2019-Annual-Report.pdf>)

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique

Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Locale
-

qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme,

- Cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a

pas fait l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées ?

- De plus il vient en contradiction avec le Plan d'Exposition au Bruit

(PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

extrait du PEB de 2012 page 14 ci-dessous :

- Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non

régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous

*) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvais impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollage et d'atterrissage, principalement logés dans des maisons individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et de immeubles collectifs (peu isolés du bruit

aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine

* La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : « Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

Commentaire 179

« dérogation du couvre-feu »
Le 22 octobre 2019 10h42min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 178

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 22 octobre 2019 10h24min

Pour l'attractivité économique et les emplois locaux, je suis favorable.

Commentaire 177

« Pas de dérogations pour le couvre-feu »

Le 22 octobre 2019 10h12min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains. Les avions passent à 270 m au-dessus du village de TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

On parle d'écologie mais avant tout l'écologie doit se faire en interdisant des abus comme une base à l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ, pour favoriser une compagnie aérienne comme RYANAIR qui prend aide et subvention en FRANCE et ne paie aucun impôt en FRANCE puisque cette compagnie a son siège en IRLANDE.

La dévaluation immobilière fait que les maisons sont invendables situées dans l'axe de la piste d'atterrissage et de la balise de relais pour l'atterrissage, les riverains sont condamnés à rester dans leur maison et subir les nuisances aériennes qui nuisent à leur santé.

Il est anormal qu'un village de 1147 habitants doive subir les préjudices du développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ pour éviter à une compagnie aérienne comme RYANAIR de payer des indemnités de retard (40.000 €) en atterrissant dans la période de couvre feu.

Le couvre feu doit être conservé et on ne doit pas céder au chantage de RYANAIR dont le soucis de rentabilité est sa seule préoccupation, condamnée par différentes juridictions Européennes et aucune dérogation ne doit être donnée au couvre-feu qui protège les riverains.

Commentaire 176

« Président UIMM Picardie »

Le 22 octobre 2019 06h13min

je soutiens ce projet qui est un très important vecteur de développement économique.
les contraintes prévues pour limiter les rotations en dehors des horaires de trafic normal me semblent de nature à devoir rassurer les riverains contre d'éventuelles nuisances trop importantes.

Commentaire 175

« Avis favorable »

Le 22 octobre 2019 à 00h50min

Question de sécurité, de précaution, avec ses conditions restrictives. Il ne s'agit aucunement de faire voler les avions de nuit.
faux débat quasiment.

Commentaire 174

« Derogation du couvre feu »

Le 21 octobre 2019 à 19h07min

Je pense que cette dérogation est importante pour le développement économique de Beauvais et sa région
En particulier pour permettre la circulation des gens et des opérations entre Beauvais et le reste de l'Europe

Commentaire 173

« Pas de dérogations pour le couvre-feu »

Le 21 octobre 2019 à 19h06min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

Les avions passent à 270 m au-dessus du village de TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

On parle d'écologie mais avant tout l'écologie doit se faire en interdisant des abus comme une base à l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ, pour favoriser une compagnie aérienne comme RYANAIR qui prend aide et subvention en FRANCE et ne paie aucun impôt en FRANCE puisque cette compagnie a son siège en IRLANDE.

La dévaluation immobilière fait que les maisons sont invendables situées dans l'axe de la piste d'atterrissage et de la balise de relais pour l'atterrissage, les riverains sont condamnés à rester dans leur maison et subir les nuisances aériennes qui nuisent à leur santé.

Il est anormal qu'un village de 1147 habitants doive subir les préjudices du développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ pour éviter à une compagnie aérienne comme RYANAIR de payer des indemnités de retard (40.000 €) en atterrissant dans la période de couvre feu. Le couvre feu doit être conservé et on ne doit pas céder au chantage de RYANAIR dont le soucis de rentabilité est sa seule préoccupation, condamnée par différentes juridictions Européennes et aucune dérogation ne doit être donnée au couvre-feu qui protège les riverains.

Commentaire 172

« Pas de dérogations pour le couvre-feu »

Le 21 octobre 2019 à 19h03min

Le développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des riverains.

Les avions passent à 270 m au-dessus du village de TROISSEREUX en apportant bruit et pollution.

On parle d'écologie mais avant tout l'écologie doit se faire en interdisant des abus comme une base à l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ, pour favoriser une compagnie aérienne comme RYANAIR qui prend aide et subvention en FRANCE et ne paie aucun impôt en FRANCE puisque cette compagnie a son siège en IRLANDE.

La dévaluation immobilière fait que les maisons sont invendables situées dans l'axe de la piste d'atterrissage et de la balise de relais pour l'atterrissage, les riverains sont condamnés à rester dans leur maison et subir les nuisances aériennes qui nuisent à leur santé.

Il est anormal qu'un village de 1147 habitants doive subir les préjudices du développement de l'aéroport de BEAUVAIS – TILLÉ pour éviter à une compagnie aérienne comme RYANAIR de payer des indemnités de retard (40.000 €) en atterrissant dans la période de couvre feu.

Le couvre feu doit être conservé et on ne doit pas céder au chantage de RYANAIR dont le soucis de rentabilité est sa seule préoccupation, condamnée par différentes juridictions Européennes et aucune dérogation ne doit être donnée au couvre-feu qui protège les riverains.

Commentaire 171

« opposé à ces dérogations exploitation aéroport beauvais Tillé »

Le 21 octobre 2019 à 17h06min

Il faut respecter la tranquillité des résidents.

Après le bruit des éoliennes, voici maintenant le bruit des avions très tard le soir.

Y en a marre des toutes ces dérogations ?

Commentaire 170

« Il est temps de vivre mieux autrement »

Le 21 octobre 2019 à 16h51min

A l'heure où tous les clignotants environnementaux sont au rouge, le bon sens voudrait que l'on travaille à réduire au maximum les impacts négatifs induits par l'activité humaine.

Le tourisme de masse s'inscrit dans la longue liste des sujets à envisager dans ce sens.

Bien qu'il soit parfois nécessaire et utile de voyager en avion, il est urgent de limiter ce type de déplacement au lieu de l'encourager et de le faciliter en agrandissant les aérodromes et en allégeant les contraintes de vol des compagnies low cost.

Les riverains sont les premières victimes de cette politique qui veut sans cesse "consolider l'attractivité et le développement" ; les travailleurs actuels méritent dès à présent de pouvoir dormir et respirer normalement. Cette course en avant n'est pas raisonnable, ni bonne, ni conforme aux enjeux actuels.

Il en va de notre responsabilité de réclamer l'abandon de ce projet.

Commentaire 169

« Indispensable pour l'emploi local »

Le 21 octobre 2019 à 14h07min

Cet arrêté est indispensable pour ne pas perdre Ryanair et pour ne pas foutre en l'air l'emploi local, si ils quittent Beauvais ce sera la catastrophe pour les emplois directs et indirects. Nous serons sinistrés

Commentaire 168

« Favorable à la modification de l'arrêté »

Le 21 octobre 2019 à 13h37min

Les conditions évoquées pour la modification de l'arrêté sont pertinentes.

Commentaire 167

« Favorable à la modification du décreté »

Le 21 octobre 2019 à 13h36min

Bonjour,

je suis favorable à la modification du décret qui permettrait un meilleur développement économique de l'aéroport et faciliter la logistique lorsque les derniers avions ont du retard.

Commentaire 166

« Bien sûr que oui »

Le 21 octobre 2019 à 13h02min

Bien sûr qu'il faut autoriser ces dérogations et permettre une optimisation de cet aéroport. Création d'emploi et attractivité de la ville. De toute façon, si c'est pas BEAUVAIS, ce sera ailleurs en France ou à l'étranger.

Commentaire 165

« dérogation du couvre-feu »

Le 21 octobre 2019 à 12h12min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 164

« Avis favorable »

Le 21 octobre 2019 à 11h43min

Je suis pour ce projet, en restant dans les "dérogations".

Commentaire 163

« Favorable au projet »

Le 21 octobre 2019 à 11h38min

Si l'on veut que Beauvais reste attractif, autant pour ses habitants que visiteurs, il faut s'en donner les moyens.

Commentaire 162

« Favorable de la modification de l'arrêt »

Le 21 octobre 2019 à 11h30min

Je suis favorable à la modification de l'arrêt actuel et à la mise en place d'une dérogation pour les avions en retard afin de favoriser le développement la satisfaction de clients de l'aéroport, une source de développement de l'agglomération du beauvaisis.

Commentaire 161

« Développement de la région. »

Le 21 octobre 2019 à 11h03min

Ce projet d'arrêté va permettre à l'aéroport de Beauvais de pouvoir se développer de façon pérenne dans les années à venir. Cela va permettre de dynamiser la région Hauts-de-France, avec la création de plusieurs centaines d'emplois, mais également d'améliorer l'attractivité de la ville de Beauvais au niveau européen. Par un effet mécanique, beaucoup d'entreprises pourraient potentiellement venir s'installer à proximité dans le futur, amplifiant ainsi les effets positifs.

Je suis domicilié moi-même sur un couloir d'approche des aéronefs, et je pense que les atterrissages à titre dérogatoire resteront très exceptionnels. L'exploitant a démontré que tout sera mise en oeuvre pour limiter au maximum les potentielles nuisances. Il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir à ce sujet.

Le trafic aérien augmentera avec certitude partout en Europe dans les années à venir, autant que cela soit anticipé et organisé de façon transparente comme c'est le cas ici, afin que la région et ses habitants puissent bénéficier de ce développement.

Cordialement,

Commentaire 160

« Refus de dérogations pour Ryan Air / Aéroport de Beauvais »

Le 21 octobre 2019 à 10h59min

Les arrivées en cœur de nuit des avions perturberont le sommeil des habitants survolés, même à grande distance de l'aéroport puisque les avions volent à faible altitude pour passer "sous" le trafic de CDG et du Bourget. Ces dérogations sont destinées à faciliter l'installation d'une base Ryanair à Beauvais et augmenter le nombre de vols. Il en résultera une plus grande pollution localement mais aussi un impact climatique accru. Nous avons bien

entendu le Président de la République nous avertir qu'il "n'y avait pas de planète B" et que tous les efforts devaient être portés sur la réduction de notre empreinte carbone, tant à titre individuel qu'au niveau de l'état et de toutes les régions de France. Les actes doivent donc correspondre aux déclarations. On ne peut laisser se développer une activité ayant un tel impact sur le climat.

Commentaire 159

« En avant Beauvais
Le 21 octobre 2019 à 09h59min

Beauvais doit se développer et doit devenir un des premiers aéroports français.
Oui il faut offrir la possibilité aux avions d'atterrir ou de décoller à toutes heures

Commentaire 158

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »
Le 21 octobre 2019 à 09h54min

ce projet participe au développement économique de la région et aura un impact positif sur l'emploi

Commentaire 157

« FAVORABLE A L ACCUEIL D UNE BASE »
Le 20 octobre 2019 à 17h35min

je suis FAVORABLE à l'accueil d'une base

Cela permettrait d'avoir :

- la possibilité d'ouverture de nouvelles destinations (FRANCE)
- dynamiser la région
- de l'emploi (maintien de l'emploi, création, partenariat avec des entreprises tiers, etc...)

le développement de l'aéroport est un réel atout pour le Beauvaisis

Commentaire 156

« nuisances de l'aéroport de beauvais tille »

Le 20 octobre 2019 à 16h37min

j'habite Beauvais et je me solidarise des riverains. Les avions de Ryanair provoquent déjà suffisamment de bruit dans la journée sans y rajouter du vacarme nocturne.

A noter que notre maire s'était engagé à ne pas revenir sur le couvre feu.

Ryanair a besoin de Beauvais, il convient de ne pas céder à son chantage.

Commentaire 155

« Favorable au projet »

Le 20 octobre 2019 à 15h33min

Je suis favorable au projet.

Commentaire 154

« Donnons une chance à l'aéroport »

Le 20 octobre 2019 à 15h19min

L'autorisation de la dérogation au couvre-feu serait une véritable chance à l'aéroport de Beauvais-Tillé, et par conséquent à la Région des Hauts de France.

Rayonnement à l'international, création d'emplois, promotion du tourisme dans la région, autant d'atouts pour notre région tout en respectant les riverains.

Je suis très favorable à cet arrêté.

Commentaire 153

« dérogation du couvre-feu »

Le 20 octobre 2019 à 14h37min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 152

« Contestation de l'aménagement déguisé du couvre feu sans pénalités en cas d'infractions. »

Le 20 octobre 2019 à 13h13min

Quand on connaît l'éthique de la compagnie Ryanair et la pression qu'elle met sur les élus locaux pour arriver à ses fins économiques, on ne peut qu'être très inquiet de la tournure que va prendre le trafic nocturne de Beauvais Tillé en l'absence de contraintes financières pour les compagnies enfreignant le couvre-feu.

Cette nouvelle situation va dégrader la qualité de vie environnementale pour les riverains, ce qui est contraire au principe d'amélioration du cadre de vie qui doit être le principe lié à tout nouvel arrêté concernant l'environnement, comme la modification d'un couvre feu.

Cette arrêté et certaines de ses nouvelles dispositions sont attaquables en justice.

Commentaire 151

« ENFIN ... »

Le 20 octobre 2019 à 11h42min

L'arrêté du 25 avril 2002 avait pour objectif de « couper les ailes » à l'Aéroport international de Beauvais-Tillé.

20 ans après, force est de constater que si ce projet a heureusement échoué au niveau de l'économie locale et régionale il a malgré tout généré des contraintes d'exploitation dommageables à tous.

En conséquence, on ne peut être que favorable au nouveau texte proposé.

Commentaire 150

« dérogation du couvre-feu »

Le 20 octobre 2019 à 11h19min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques

Commentaire 149

« non aux dérogations »

Le 20 octobre 2019 à 10h45min

Vous allez ouvrir une faille que RYANAIR va exploiter comme les vols qui ne respectent pas les couloirs et qui sont de plus en plus nombreux. Un bilan présenté avec des explications plus que farfelues du genre ce n'est pas Beauvais mais les contrôleurs de Roissy.

Faut-il vous rappeler que le problème des nuisances sonores causées par le trafic aérien aux abords des aéroports est parfaitement pris en considération par les futurs acquéreurs qui s'informent de plus en plus. Les biens immobiliers pouvant perdre leur valeur de façon impressionnante en fonction du niveau des nuisances auxquelles ils sont exposés. Au-delà du seuil de 60 décibels, la décote par décibel supplémentaire est de 0,5 % sur la valeur totale d'un bien donné. Ce seuil-là marque l'indice de départ de ce qui est considéré comme une « nuisance sonore ». L'indice de décote peut même atteindre les 15 % si le bien est situé dans l'axe le plus bruyant des couloirs d'atterrissage et de décollage des avions. Le bruit des avions a donc un réel impact sur le marché immobilier. Si vous vous situez dans une telle zone et que vous souhaitez revendre votre bien, sachez que l'affaire pourra s'avérer particulièrement corsée. La dépréciation immobilière peut en effet rapidement monter et vous faire perdre une somme d'argent considérable.

Et puis, l'impact du bruit des avions sur la santé peuvent potentiellement représenter un danger. En effet, si une personne entend un bruit important récurrent (atterrissage, passage ou décollage fréquents des avions), elle peut développer certains troubles non négligeables qui vont progressivement entacher sa qualité de vie et modifier son quotidien. Le bruit génère des effets auditifs, mais aussi des effets extra-auditifs : les troubles du sommeil, fatigue, céphalées, la tension artérielle et les troubles cardiaques ischémiques, les troubles anxio-dépressifs.

Je ne parle pas des retombées de kérosène sur notre village.

A l'heure où l'on nous parle sans arrêt de la pollution (144,6 g CO2 passager.km), je dis halte au développement de l'aéroport de Beauvais.

Commentaire 148

« dérogation du couvre feu »

Le 19 octobre 2019 à 20h24min

Je suis favorable à cette dérogation pour le développement économique et touristique, sans abus non plus pour le respect de l'environnement et des habitants. J'irais plus souvent à Marrakech !!!

Commentaire 147

« aeroport de beauvais tille »

Le 19 octobre 2019 à 19h56min

oui au projet d accorder des derogations au cas par cas aux avions

Commentaire 146

« Des dérogations au cas par cas? vraiment? »

Le 19 octobre 2019 à 12h44min

La pression faisant, le risque de voir ces dérogations se généraliser est réel. La boîte de Pandore sera ouverte....

Quid des nuisances sonores.

Je m'oppose donc à ce projet.

Commentaire 145

« NON AUX DEROGATIONS AU COUVRE FEU »

Le 19 octobre 2019 à 10h55min

J'habite à Beauvais nord. Quand mon père venait me voir il était surpris d'entendre en permanence l'orage chez moi. Il n'avait pas vu les avions qui survolent les immeubles en face de chez moi, parfois très près au décollage ou à l'arrivée. Actuellement quand je me couche le bruit des avions (je les entends davantage la nuit !) m'indique l'heure entre 11h et minuit. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? toute la nuit je serai bercée par le bruit des avions comme tous les habitants du quartier ?

Je travaille dans une association pour préserver les ressources de la terre et alors que la préservation de l'environnement est une préoccupation majeure de nos élus, davantage d'avions reconnus comme une source de pollution majeure pour l'environnement, vont être autorisés à nous survoler la nuit, occasionnant davantage de nuisances pour les riverains et des impacts non négligeables sur l'environnement. L'impact le plus visible étant celui sur les jardins survolés !

Alors je suis contre ces dérogations au couvre feu qui nous permettait au moins de dormir !

Commentaire 144

« dérogation du couvre-feu »

Le 19 octobre 2019 à 09h13min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 143

« Dérogation du couvre feu »

Le 19 octobre 2019 à 07h54min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 142

« dérogation du couvre feu »

Le 18 octobre 2019 à 22h20min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 141

« Contre l'arrêté »

Le 18 octobre 2019 à 22h18min

Avis sur la consultation du public concernant l'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé.

Au vu des éléments transmis lors de la consultation publique, je ne peux qu'émettre un avis très défavorable au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé.

En effet, tant sur le fond que sur la forme ce projet d'arrêté est irrecevable et va à l'encontre des orientations politiques nationales, régionales et locales :

Sur le fond, cet arrêté est accompagné d'une note de présentation succincte qui expose des arguments fallacieux et qui minimise l'impact d'un tel arrêté sur l'environnement :

- Le premier argument développé est l'évolution de l'économie locale et l'emploi or toutes les études montrent que les usagers de l'aéroport de Beauvais Tillé n'apportent que très peu de retombée à l'économie locale (3€ en moyenne par passager en 2018), notamment au tourisme du Beauvaisis. Le chiffre donné dans la note de présentation de la création de 1800 emplois est totalement fantaisiste et lors de l'interview du Directeur commercial de l'aéroport (M. Edo FRIART / lien internet : <http://www.oisehebdo.fr/2019/01/15/beauvais-le-projet-de-ryanair-inquiete-les-riverains-de-laeroport/>) ; le Directeur commercial parle de la création d'une centaine d'emplois soit 18 fois moins !
- Dans la note de présentation, la création d'emploi consécutive à l'installation de la base n'est pas détaillée, ni étayée. Pour mémoire la compagnie Ryanair est une compagnie LOW COST, dont le modèle économique repose davantage sur les subventions que sur la vente de billets d'avion et est la compagnie qui emploie le moins de personnel par avion (7 personnes / avion pour Ryanair contre 30 personnes chez British Airways - source = <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ryanair>).

Dans le cadre de la création de la base sur Beauvais, c'est le personnel RYANAIR existant assurant déjà la maintenance des appareils qui sera déplacé sur la nouvelle base lors de missions et logé sur place durant ces missions ; de ce fait, il n'y aura pas d'embauche locale pour assurer les missions de maintenance. Par contre on peut s'interroger sur qui supportera

les coûts supplémentaires des missions de l'Etat (PAF, douanes, contrôle aérien,...) et de la SAGEB (pompiers, assistance en escale) durant la nuit (services assurés sans rémunération supplémentaire car seuls sont facturés les mouvements d'appareils or la base est faite pour des appareils immobiles déjà posés).

- Le deuxième argument fallacieux est la corrélation entre la création de la base et les passagers supplémentaires qu'elle engendrerait or là encore la note de présentation annonce l'arrivée de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans, ce qui est sans rapport avec le projet de base de 3 avions la nuit : ce ne sont pas 3 avions au sol qui vont amener 2 millions de passagers supplémentaires ! Si RYANAIR veut développer son offre commerciale, il est préférable d'utiliser les créneaux de jour et d'optimiser les mouvements sur les horaires générant le moins de nuisance sonore entre 8h et 18h.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique nationale vont, à travers les accords de PARIS sur le climat, vers une réduction des Gaz à Effet de Serre (GES).

- RYANAIR, avec 9 millions de tonnes de CO² est actuellement le 10ème plus gros émetteur d'Europe ce qui va à l'encontre des orientations de l'accord de Paris sur le climat.

- De plus, la politique sociale et commerciale de RYANAIR sur le LOW COST ruine les autres compagnies du même secteur, notamment les compagnies françaises (faillites en 2019 de XL Airways et d'Aigle AZUR). En effet RYANAIR profite de sa position dominante pour exiger des subventions exorbitantes de la part des gestionnaires aéroportuaires et pratique le dumping social vis-à-vis de ses salariés. De ce fait, la SAGEB n'arrive pas à équilibrer son programme de dépenses de Gros Entretien de l'aéroport par les revenus issus de son exploitation. Par contre RYANAIR maximise ses bénéfices (1450 M€ de bénéfice en 2018 pour un chiffre d'affaires de 7151 M€) au détriment des plateformes aéroportuaires (source = <https://investor.ryanair.com/wp-content/uploads/2019/07/Ryanair-2019-Annual-Report.pdf>)

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme,

- Cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a pas fait l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées ?

- De plus il vient en contradiction avec le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

extrait du PEB de 2012 page 14 ci-dessous :

- Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous *) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollage et d'atterrissage, principalement logés dans des maisons individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et de immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine

* La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : « Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

Commentaire 140

« Un moyen de contourner le couvre feu ? »

Le 18 octobre 2019 à 20h28min

A l'heure où les espèces animales et végétales disparaissent en masse, où la pollution agravent chaque jour un peu plus un réchauffement climatique aux effets désastreux pour la planète et les êtres y vivant, vous vous inquiétez de savoir si les avions pourront atterrir à Beauvais s'ils sont retardés ? C'est tout simplement inacceptable et sûrement un moyen de déroger à une règle qui vous ennuie et ne vous permet pas de faire tout le profit que vous voudriez faire...

Qui va décider de ces circonstances exceptionnelles ? Quelles répercussions sur les habitants du Beauvaisis ?

Je suis totalement contre cet arrêté.

Commentaire 139

« Et la qualité de vie ? »

Le 18 octobre 2019 à 18h44min

Connaissez-vous beaucoup d'adultes qui peuvent s'accommoder de 5h00 de sommeil quotidien ?

Pensez-vous à fortiori qu'un enfant ou un adolescent qui va à l'école tous les jours puisse se contenter de 5h00 de sommeil quotidien ?

Bien entendu, chacun d'entre nous dort toutes fenêtres closes même en été quand la température extérieure atteint 35, voire 42 degrés en journée puisque nous avons tous la

climatisation dans nos maisons et nos appartements (que l'on m'épargne le discours de la participation aux frais de double vitrage pour les secteurs concernés par les zones de bruit définies très scientifiquement).

Ayons un peu de bon sens.

Développer aveuglément un aéroport situé à 100 mètres des premières habitations, à 2 kilomètres du centre ville d'une agglomération de 66 000 habitants est un non sens.

On sait bien que cette étape (dérogation) n'est pas la dernière et que la "dilution" dans la durée est plus facile à faire passer aux riverains que des changements radicaux, mais la finalité est la même.

On ne tire pas les leçons du passé, car voir passer des avions remplis de 20 000 litres de kérosène à 30 ou 50 mètres au dessus d'habitations, de bureaux, de routes passagères ne vous choque pas ?

Quels sont les échappatoires en cas de problème technique sérieux au décollage ou à l'atterrissage ?

Le hameau de Plouy-Saint-Lucien, Tillé, le quartier des fleurs à Beauvais, le magasin LEROY-MERLIN, ou peut-être de futures constructions sur la gauche de la route de Saint-Just encore plus proches ?

Prenons un peu de recul, posons-nous et regardons tout cela objectivement.

Épargnez-moi aussi le chantage à l'emploi (mal rémunéré), le développement économique de la région, justement c'est la région qui en profite plus que les Beauvaisiens et les hameaux proches.

Il suffit d'observer les plaques d'immatriculation des véhicules qui viennent se garer à l'aéroport de Beauvais pour comprendre.

On sacrifie donc la qualité de vie des Beauvaisiens et des habitants des villages environnants aujourd'hui et demain pour se rendre compte après-demain que cela a été une erreur de développer un aéroport aussi confiné.

Désolant...

Je m'oppose donc, vous l'avez compris, à cette dérogation.

Commentaire 138

« stop à la pollution et au bruit des avions »

Le 18 octobre 2019 à 18h40min

. Les arrivées en cœur de nuit des avions perturberont le sommeil des habitants survolés, même à grande distance de l'aéroport puisque les avions volent à faible altitude pour passer "sous" le trafic de CDG et du Bourget. Ces dérogations sont destinées à faciliter l'installation d'une base Ryanair à Beauvais et augmenter le nombre de vols. Il en résultera une plus grande pollution localement mais aussi un impact climatique accru. Nous avons bien entendu le Président de la République nous avertir qu'il "n'y avait pas de planète B" et que tous les efforts devaient être portés sur la réduction de notre empreinte carbone, tant à titre individuel qu'au niveau de l'état et de toutes les régions de France. Les actes doivent donc correspondre aux déclarations. On ne peut laisser se développer une activité ayant un tel impact sur le climat.

Commentaire 137

« Directeur commercial »

Le 18 octobre 2019 à 18h15min

Je suis favorable à ce projet qui aidera au développement de BEAUVAIS et sa région. Nous en avons tous besoin

Commentaire 136

« Dérogation du couvre-feu »

Le 18 octobre 2019 à 17h44min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 135

« Dérogation au couvre-feu »

Le 18 octobre 2019 à 17h36min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 134

« Dérogation du couvre feu »

Le 18 octobre 2019 à 17h33min

je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques

Commentaire 133

« dérogation du couvre-feu »

Le 18 octobre 2019 à 17h17min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques

Commentaire 132

« Dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 17h16min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 131

« ACCORD »
Le 18 octobre 2019 à 15h28min

ce type de besoin rare est une souplesse et pas une habitude : il faut l'autoriser

Commentaire 130

« dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 15h27min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 129

« Projet d'arrêté Transports »
Le 18 octobre 2019 à 15h23min

en tant que chef d'entreprise depuis 1974 à Beauvais , je suis favorable pour qu'un avion puisse se poser entre minuit et 5 heures du matin sur titre dérogatoire . N'oublions pas ce que cet aéroport a apporté à notre ville , département et région depuis son développement. ne rejetons pas ce que nous avons créé et aimé et vu se développer.

Commentaire 128

« Dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 15h10min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 127

« Dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 15h09min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 126

« dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 15h02min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques

Commentaire 125

« Dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 14h55min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 124

« DEROGATION DU COUVRE FEU »
Le 18 octobre 2019 à 14h26min

JE SUIS FAVORABLE A CETTE DEROGATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUE
CELA VA INDUIRE

Commentaire 123

« dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 14h24min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 122

« Refus d'accorder une dérogation pour Ryanair »

Le 18 octobre 2019 à 14h22min

Porte ouverte à l'ouverture discontinuée. Je demande le respect de nos conditions de vie

Commentaire 121

« POUR LA DEROGATION »

Le 18 octobre 2019 à 14h21min

Cette démarche a seulement pour but de ne pas pénaliser les passagers qui subissent les conséquences d'un retard donc un déroutement vers un aéroport plus lointain. C'est une solution qui sera exceptionnelle à un problème exceptionnel

Commentaire 120

« D'accord à 100% pour l'accueil des avions après minuit »

Le 18 octobre 2019 à 14h11min

Bien entendu que l'aéroport de Beauvais doit accueillir les avions retardés, c'est indispensable pour le développement de l'aéroport et de la région des Hauts de France. Il faut que Beauvais soit doté d'un grand aéroport.

Commentaire 119

« Aéroport de Beauvais Tillé dérogation du couvre feu »

Le 18 octobre 2019 à 14h03min

Je suis favorable à cette dérogation pour le développement économique de BEAUVAIS et de son bassin d'emplois.

Commentaire 118

« Du bon sens »

Le 18 octobre 2019 à 13h55min

Il parait effectivement important d'avoir une tolérance.
C'est simplement du bon sens de laisser les voyageurs arriver à bon port !!!!

Commentaire 117

« Développement de l'attractivité économique »
Le 18 octobre 2019 à 13h48min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques

La création d'un centre de maintenance en dépend et les emplois directs et induits

Commentaire 116

« Dérogation du couvre-feu »
Le 18 octobre 2019 à 13h47min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques

Commentaire 115

« Dérogation du couvre-feu à l'aéroport de Beauvais »
Le 18 octobre 2019 à 13h44min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques

Commentaire 114

« Favorable »
Le 18 octobre 2019 à 13h28min

Je suis favorable à cette dérogation pour des raisons économiques.

Commentaire 113

« Dérogation du couvre feu »
Le 18 octobre 2019 à 13h14min

Je suis favorable à cette dérogation, pour des raisons économique.

Commentaire 112

« Couvre feux »
Le 18 octobre 2019 à 12h22min

La modification du couvre feu est indispensable au développement (mesuré) de l'aéroport de Beauvais en sachant que celui-ci sera surveillé par les sévices de l'état DGAC . N'oublions pas que l'on traverse une période difficile en therme d'emploi ne nous empêchons pas une opportunité comme celle ci dans le beauvaisis

Commentaire 111

« Aéroport Beauvais »
Le 18 octobre 2019 à 11h38min

Il faut absolument que des vols puissent se poser après minuit. Cela permettra de valider le projet de base Ryanair et ainsi créer un grand nombre d'emplois directs et indirects dans notre région. (chose non négligeable dans la situation économique actuelle)

Commentaire 110

« Couvre feu »
Le 18 octobre 2019 à 11h37min

Il est important pour le futur de cet aéroport que les vols puissent se poser après minuit et aussi qu'il devienne une base Ryanair.cela permettrait de créer un certains nombre d'emplois directs et indirects

Commentaire 109

« Extension de la dérogation aéroport de Beauvais »
Le 18 octobre 2019 à 10h41min

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension des dérogations permettant plus de mouvements d'aéronefs pour l'aéroport de Beauvais. Cela permettrait d'être plus compétitif vis à vis des autres aéroports, il y aurait un nombre conséquent d'embauche qui ne serait pas négligeable. Il y a aussi l'aspect commercial et industriel de notre département à qui ça pourrait profiter. Aujourd'hui nous avons un outil, une vitrine pour notre département qui ne demande qu'à ce développer, alors laissons le ce développer pour les raisons citées ci-dessus.

Commentaire 108

« INDISPENSABLE POUR L'ECONOMIE DU BEAUVAISIS »

Le 18 octobre 2019 à 10h31min

L'aéroport international de Beauvais Tillé dont le travail de nombreux habitants dépend ne peut pas se permettre de rater cette opportunité d'avoir une plateforme localement, sinon le client principal Ryanair partira, ce sont autant d'emplois directes et indirectes qui sont concernés, ceux qui travaillent à l'aéroport mais aussi tout le monde de l'hôtellerie locale, sans compter que l'aéroport international est une opportunité pour le Beauvaisis de développer ses activités avec des entreprises exogènes propices à la création d'emplois. Il faut impérativement offrir cette possibilité au Beauvaisis. Si Ryanair quitte Beauvais c'est une catastrophe pour le territoire.

Commentaire 107

« Mon avis sur le projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 18 octobre 2019 à 09h21min

Au vu des éléments transmis lors de la consultation publique, je ne peux qu'émettre un avis très défavorable au projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé.

En effet, tant sur le fond que sur la forme ce projet d'arrêté est irrecevable et va à l'encontre des orientations politiques nationales, régionales et locales :

Sur le fond, cet arrêté est accompagné d'une note de présentation succincte qui expose des arguments fallacieux et qui minimise l'impact d'un tel arrêté sur l'environnement :

- Le premier argument développé est l'évolution de l'économie locale et l'emploi or toutes les études montrent que les usagers de l'aéroport de Beauvais Tillé n'apportent que très peu de retombée à l'économie locale (3€ en moyenne par passager en 2018), notamment au tourisme du Beauvaisis. Le chiffre donné dans la note de présentation de la création de 1800 emplois est totalement fantaisiste et lors de l'interview du Directeur commercial de

l'aéroport (M. Edo FRIART / lien internet : <http://www.oisehebdo.fr/2019/01/15/beauvais-le-projet-de-ryanair-inquiete-les-riverains-de-laeroport/>) ; le Directeur commercial parle de la création d'une centaine d'emplois soit 18 fois moins !

- Dans la note de présentation, la création d'emploi consécutive à l'installation de la base n'est pas détaillée, ni étayée. Pour mémoire la compagnie Ryanair est une compagnie LOW COST, dont le modèle économique repose davantage sur les subventions que sur la vente de billets d'avion et est la compagnie qui emploie le moins de personnel par avion (7 personnes / avion pour Ryanair contre 30 personnes chez British Airways - source = <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ryanair>).

Dans le cadre de la création de la base sur Beauvais, c'est le personnel RYANAIR existant assurant déjà la maintenance des appareils qui sera déplacé sur la nouvelle base lors de missions et logé sur place durant ces missions ; de ce fait, il n'y aura pas d'embauche locale pour assurer les missions de maintenance. Par contre on peut s'interroger sur qui supportera les coûts supplémentaires des missions de l'Etat (PAF, douanes, contrôle aérien,...) et de la SAGEB (pompiers, assistance en escale) durant la nuit (services assurés sans rémunération supplémentaire car seuls sont facturés les mouvements d'appareils or la base est faite pour des appareils immobiles déjà posés).

- Le deuxième argument fallacieux est la corrélation entre la création de la base et les passagers supplémentaires qu'elle engendrerait or là encore la note de présentation annonce l'arrivée de 2 millions de passagers supplémentaires d'ici 4 ans, ce qui est sans rapport avec le projet de base de 3 avions la nuit : ce ne sont pas 3 avions au sol qui vont amener 2 millions de passagers supplémentaires ! Si RYANAIR veut développer son offre commerciale, il est préférable d'utiliser les créneaux de jour et d'optimiser les mouvements sur les horaires générant le moins de nuisance sonore entre 8h et 18h.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique nationale vont, à travers les accords de PARIS sur le climat, vers une réduction des Gaz à Effet de Serre (GES).

☒ RYANAIR, avec 9 millions de tonnes de CO² est actuellement le 10ème plus gros émetteur d'Europe ce qui va à l'encontre des orientations de l'accord de Paris sur le climat.

☒ De plus, la politique sociale et commerciale de RYANAIR sur le LOW COST ruine les autres compagnies du même secteur, notamment les compagnies françaises (faillites en 2019 de XL Airways et d'Aigle AZUR). En effet RYANAIR profite de sa position dominante pour exiger des subventions exorbitantes de la part des gestionnaires aéroportuaires et pratique le dumping social vis-à-vis de ses salariés. De ce fait, la SAGEB n'arrive pas à équilibrer son programme de dépenses de Gros Entretien de l'aéroport par les revenus issus de son exploitation. Par contre RYANAIR maximise ses bénéfices (1450 M€ de bénéfice en 2018 pour un chiffre d'affaires de 7151 M€) au détriment des plateformes aéroportuaires (source = <https://investor.ryanair.com/wp-content/uploads/2019/07/Ryanair-2019-Annual-Report.pdf>)

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Régionale qui prône, à travers le projet RV3, une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

- Cet arrêté va à l'encontre des orientations de la politique Locale qui, à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la ville de Beauvais et du Beauvaisis, va à l'encontre d'une augmentation de la pollution de l'air, de la pollution sonore et d'une augmentation des GES.

Sur la forme,

- Cet arrêté ne respecte pas la procédure d'enquête car il n'a pas fait l'objet ni d'une étude d'impact, ni d'une étude environnementale. Comment le public peut-il donner un avis sur un projet sans une étude d'impact qui mesure les conséquences des modifications proposées ?

- De plus il vient en contradiction avec le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) en vigueur établi en 2012 ; la démarche de révision 2012 du PEB (paragraphe 4 du PEB) indique clairement (page 14) que ce PEB a été étudié en tenant compte des restrictions d'exploitation nocturnes.

extrait du PEB de 2012 page 14 ci-dessous :

- Cet arrêté vient enfin en contradiction avec le principe de non régression environnementale du Code de l'Environnement (voir ci-dessous *) puisqu'il constitue une nuisance nouvelle imposée aux habitants par rapport à leur environnement sonore actuel. Si on regarde le périmètre des habitants du Beauvaisis impacté directement par le bruit de l'aéroport, on arrive au minimum à 14200 habitants dans la zone survolée à basse altitude lors des décollage et d'atterrissage, principalement logés dans des maisons individuelles anciennes (peu isolées du bruit aérien) et de immeubles collectifs (peu isolés du bruit aérien) sur les quartiers de Beauvais Argentine

* La loi 2016-1087 du 8 août 2016 inscrit le principe de non régression environnementale à l'article L.110-1 du code de l'environnement : « Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. »

Commentaire 106

« Pour »

Le 17 octobre 2019 à 23h24min

Je travaille sur l'aéroport et je considère que les quelques dérogations qui pourront être délivrées ne sont pas contraignantes pour l'environnement. Pour mémoire l'aéroport est déjà desservi régulièrement pendant le couvre feu par des avions sanitaires.

Commentaire 105

« Non aux vols de nuit »

Le 17 octobre 2019 à 21h32min

Je suis contre cet arrêté qui est un non sens face à la crise climatique actuelle.

Le trafic aérien actuel est déjà très dérangeant, car beaucoup trop bruyant et beaucoup trop d'avions. Je ne comprends pas que les maires des communes limitrophes aient acceptés qu'il y ai une dérogation au couvre feu c est inadmissible.

De plus cela implique une pollution encore plus importante et une dégradation de notre santé.

Non à l'augmentation des mouvements aériens, !!!!!

Habitante de Troissereux je subis les nuisances des avions toute la journée et je n'en veux pas la nuit !!!

Merci de prendre en considération les avis des riverains et ne pas permettre cette dérogation.

Commentaire 104

« Emploi ou silence »

Le 17 octobre 2019 à 20h09min

les avions sont de moins en moins énergivores et bruyants.

L'emploi lui, est de plus en plus rare, le choix de l'emploi est pour moi et les générations futures, le plus important.

L'aéroport de Beauvais est la seule entreprise du département à créer des emplois régulièrement.

Lui permettre de pouvoir accueillir des avions après minuit c'est permettre de pérenniser l'entreprise et ses emplois.

Si le fait de voir occasionnellement des atterrissages en début de nuit peut créer des emplois supplémentaires, alors il ne faut même pas hésiter à autoriser la modification de restriction demandée.

Le silence ne permet pas de nourrir nos familles.

Commentaire 103

« Soutien au projet »

Le 17 octobre 2019 à 18h39min

Favorable au développement de l'aéroport donc à ce projet

Commentaire 102

« OUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE »

Le 17 octobre 2019 à 16h16min

Il est crucial d'encourager les activités économiques en Picardie car elles ne sont pas suffisamment nombreuses. La croissance économique est un rempart à la désertification et c'est à ce titre que je soutiens pleinement ce projet d'arrêté propre à développer l'activité commerciale de l'Aéroport de Beauvais, et donc l'emploi en Picardie.

Commentaire 101

« Soutien au projet d'arrêté »

Le 17 octobre 2019 à 16h08min

Je soutiens totalement ce projet d'arrêté qui apporte des aménagements mineurs au dispositif de couvre-feu qui perdurera à Beauvais et rendra possible la création de centaines d'emplois dans les années à venir.

Commentaire 100

« Une belle opportunité »

Le 17 octobre 2019 à 10h19min

C'est une vraie belle opportunité pour notre ville et la région. L'installation d'une ou plusieurs compagnies offrira une sécurité et une stabilité pour l'aéroport de Paris Beauvais.

Commentaire 99

« Totalement contre »

Le 17 octobre 2019 à 09h56min

Je n'habite qu'à quelques centaines de mètres de l'aéroport de Beauvais-Tillé et les décollages et atterrissages ont déjà un fort impact sur notre santé actuellement. Je ne conçois pas être réveillée par des bruits de réacteurs pendant ces heures premières de sommeil qui sont les plus utiles à notre organisme.

Ces bruits provoquent également des vibrations sur nos habitations, sur nos vitrages et objets, impossible pour nous de ne pas les entendre.

Je ne comprends pas que les élus de notre secteur ne défendent pas les enjeux pour notre santé ... peut-être de peur de perdre leurs "avantages" ...

Nous avons tous le droit au repos et au silence au moins quelques heures par nuit, surtout nos enfants dont le repos est primordial pour le développement de leur cerveau. Merci à vous de prendre en considération notre appel à l'aide.

Commentaire 98

« Bonne nouvelle pour l'aéroport de Beauvais »

Le 17 octobre 2019 à 09h47min

Il s'agit d'une belle opportunité pour l'aéroport de Beauvais de pouvoir se développer davantage et de permettre la création de nombreux emplois. L'aéroport est devenu indispensable à l'attractivité et au développement économique du Beauvaisis, mais aussi à l'échelle départementale voire régionale. J'espère vraiment de tout cœur que ce projet va se réaliser.

Commentaire 97

« modification du couvre feu »

Le 17 octobre 2019 à 09h22min

Bonjour,

Pour des raisons à la fois touristiques et économiques je suis favorable à ces dérogations.

Commentaire 96

« Pour le maintien du couvre-feu actuel »

Le 17 octobre 2019 à 09h22min

Bonjour,

pour respecter le sommeil des riverains entre autre, je demande le maintien du couvre-feu actuel.

merci

Commentaire 95

« modification du couvre feu »

Le 17 octobre 2019 à 09h11min

Bonjour,

Pour des raisons à la fois touristiques et économiques je suis favorable à ces dérogations.

Commentaire 94

« Non au développement de l'aéroport de Beauvais »
Le 17 octobre 2019 à 08h37min

Bonjour je suis contre le développement l'aéroport de Beauvais
Avec le souci de la pollution de l'air le réchauffement de la terre arrêtons le développement
de ce moyen de transport
déplus nous avons déjà une aéroport a100km ,1h de chez nous
Roissy est bien suffisant

Commentaire 93

« je suis pour cette belle initiative »
Le 16 octobre 2019 à 21h35min

le couvre-feu est maintenu avec des aménagements, c'est un très bon compromis
permettant le développement économique du beauvaisis et l'emploi en particulier.

Commentaire 92

« je suis favorable cette démarche »
Le 16 octobre 2019 à 21h32min

je suis favorable pour le développement économique du beauvaisis et l'emploi en particulier.

Commentaire 91

« Favorable à cet arrêté »
Le 16 octobre 2019 à 21h16min

Je soutiens cet arrêté qui permettra de développer notre économie locale.

Commentaire 90

« Pour le développement de l'aéroport de Beauvais »
Le 16 octobre 2019 à 18h37min

Je suis favorable a ce que les avions qui sont basés à l'aéroport de Beauvais puissent atterrir en cas de besoin après minuit.

Les raisons sont :

- le développement économique important pour la ville et le département de l'Oise que cela pourrait apporter.
- Les créations d'emplois direct et indirect.
- L'impact sur les populations alentours qui sera faible car les dérogations devront être peu importante.
- Les avions non basés à Beauvais continuerons à ne pas se poser dans les horaires du couvre-feu.

Merci.

Commentaire 89

« Développement de l'aéroport »

Le 16 octobre 2019 à 17h42min

Nous sommes habitants du Beauvaisis et travaillons sur l'aéroport. Nous sommes pour son développement qui permettra de créer des emplois et ouvrir encore un peu plus notre territoire sur le monde. Cet aéroport apporte énormément économiquement à notre région. Le nombre de dérogations sera minime, de plus la population survolée n'est pas importante par rapport aux autres aéroports de France.

Commentaire 88

« Ouverture base Ryanair sur l'aéroport de Beauvais »

Le 16 octobre 2019 à 17h04min

Tout à fait favorable !...

Commentaire 87

« Très mauvaise qualité de l'air »

Le 16 octobre 2019 à 13h57min

Bonjour,

Je suis clairement contre cet arrêté car travaillant à Tillé, j'ai du mal a supporter la piètre qualité de l'air qu'il y règne.

Ainsi, augmenter le nombre d'avions reviendrait à diminuer encore plus la qualité de l'air sur le secteur.

Commentaire 86

« Une opportunité pour notre région »

Le 16 octobre 2019 à 13h56min

En total accord avec le titre donné, de nouvelles perspectives pour notre aéroport, notre région aussi bien au niveau de l'emploi, d'ouvertures sur l'Europe, sur de nouvelles destinations.

La possibilité d'avoir une base pourra aussi donner l'opportunité de conquérir de nouvelles compagnies et ainsi permettre à notre aéroport de prendre encore plus de rondeur et d'assise et vraiment s'imposer comme 1er aéroport régional et 3ème aéroport de Paris.

Par conséquent, je suis favorable à la possibilité d'apporter cette dérogation pour notre aéroport.

Commentaire 85

« Pas de crise climatique à Beauvais »

Le 16 octobre 2019 à 13h13min

* On n'a pas besoin de "consolider l'attractivité et le développement...de l'aérodrome de Beauvais-Tillé". On a besoin d'emplois pérennes. Autrement dit des emplois dans des secteurs d'activités plus vertueux.

Les scientifiques du monde entier affirment que notre activité est la cause du dérèglement climatique.

Il est irréaliste de promouvoir l'aviation car elle pollue autant qu'un pays comme l'Allemagne. La consommation par passager est égale à la consommation automobile, mais vous voyez faire un AR Beauvais-Madrid dans le weekend ?

Un français moyen émet 7t de CO2e/an. Il faudrait émettre 5t de CO2e/an pour respecter l'accord de Paris donc il faut déjà diminuer notre consommation pour diminuer notre pollution donc je préfère vivre confortablement et ne pas prendre l'avion. Autrement dit je préfère dépenser mon quota de pollution pour avoir de l'eau chaude pour ma douche, aller au boulot en voiture... que de l'utiliser pour prendre l'avion. Je me fais 4 AR Beauvais-Lisbonne dans l'année et j'ai déjà utilisé 1t de mon quota. Il me reste que 4t de disponibles sachant que j'ai plus l'habitude d'en émettre 7. Comment je fais ? Je me chauffe 1 jour sur 2 ? Je vais bosser à pied un jour sur 2 ?

* La France a épuisé toutes ses ressources renouvelables que la Terre peut produire en une année le 8 mai. On fait quoi les 7 mois restants ? On hiberne ? Le tourisme de masse et à fortiori l'avion catalysent cette hyper consommation.

* En 2018 l'agence mondiale de l'énergie a avoué que le pic de pétrole conventionnel avait été atteint en 2008. C'est les pétroles non conventionnels qui maintiennent l'offre. Le

pétrole de schiste et surtout les sables bitumeux sont des désastres pour l'environnement, pour ce dernier il faut 1l de pétrole pour en sortir 10l. Avant avec 1l on créait 100l. Le pétrole pas cher c'est fini. Le pétrole à foison c'est fini. L'aviation électrique ce n'est pas pour demain ni après demain. L'exploitation des biocarburant, autrement les carburants du sol et pas du sous-sol, va entrer en concurrence avec l'exploitation des terres pour les besoins vitaux comme manger donc ils ne sont pas l'alternative au pétrole conventionnel.

* Cet aéroport fonctionne avec des low-cost dont les pratiques salariales ne sont pas vertueuses. Voulez-vous promouvoir ces pratiques ? L'aéroport de Beauvais n'est pas rentable : ceux sont les navettes de bus vers Paris qui rapportent plus de 50% de CA. Après la création des "cars Macron" l'aéroport a demandé des recours car sa survie en dépendait. C'est étrange pour un aéroport de miser tout sur ses bus ? Des bus qui polluent aussi, non ? Dernièrement j'ai appris que l'aéroport n'avait pas de trésorerie pour rendre la concession dans l'état initial. Il fonctionne bien cet aéroport c'est certain ! Même la page wikipédia parle des rapports de la cour des comptes.

Cet aéroport en Picardie pour aller visiter Paris ne rapporte rien au territoire. Il aura coûté des millions d'euros d'argent public pour créer des nouvelles routes dans Tillé. Il apporte des nuisances à ceux qui habitent sous les trajectoires. Il est géré de manière opaque par Mme CAYEUX qui a réuni tous les maires le matin même du vote au CCE et ils ont tous retourné leur veste. Vive la démocratie et les décisions prises dans les conseils municipaux !

* "souhaite créer les conditions d'accueil d'avions basés". Le couvre-feu est de 00h à 05h. Aujourd'hui les riverains sont tranquilles jusque 7h30 environ. C'est à cette heure que les premiers avions atterrissent. Dans un deuxième temps si des avions sont basés à Beauvais alors les avions pourront décoller dès 5h. Merci pour eux !

* Il faut plutôt créer des emplois pour le tourisme local pour les locaux.

* A l'heure des crises écologiques, énergétiques, sociales l'aviation ne devrait plus être promue. La crise écologique est sur toutes les radios et les télé depuis la démission de N. HULOT et encore plus depuis l'été 2019 catastrophique que l'on a subi. Hier encore il était question de l'état de la planète sur France2 de 21h à 23h55. Les présentateurs, les téléspectateurs, les invités comme HULOT, PESQUET, WILSON, les sondages, tout le monde est d'accord pour dire qu'on est vraiment dans la merde et qu'on est prêt à faire des efforts et sur le terrain vous promouvez un secteur polluant ! On marche sur la tête !

Vous savez qu'avec votre immobilisme mon fils n'aura pas de frère ou de soeur car je n'ai pas envi qu'il vive dans le monde que vous lui fabriquez ? Fabriquez des lois justifiées et légitimes pour sauver la planète et nos enfants.

Je suis contre les dérogations au couvre-feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Commentaire 84

« non à la dérogation »

Le 16 octobre 2019 à 11h36min

Une dérogation au cas par cas entraîne un déni des attentes des habitants voisin de l'aéroport.

Un avion atterrissant entre minuit et 5 heures nuit à la santé en perturbant le sommeil à un moment crucial du cycle du sommeil.

Les demandes n'émanent pas des voyageurs mais des compagnies aériennes et de la SAGEB qui refusent d'assumer les contraintes de leurs métiers et espèrent ainsi réduire les conséquences financières des aléas techniques et météorologiques.

Héberger et/ou indemniser les passagers les préoccupent plus que de perturber le sommeil des riverains.

Je suis hôtelier sur Beauvais mais je ne bénéficie pas de l'hébergement des voyageurs mais je suis persuadée que ces dérogations ne sont que le commencement d'une banalisation des demandes

Commentaire 83

« couvre feu Beauvais »

Le 16 octobre 2019 à 09h574min

Avis favorable pour des dérogations au couvre feu pour les avions devant rentrer le soir sur Beauvais. Ces dérogations sont incontournables pour le développement de l'aéroport donc de notre région ainsi que pour l'emploi.

Commentaire 82

« Vol de nuit »

Le 16 octobre 2019 à 09h43min

Non au vols après 11h 30et avant 5h du matin pour la tranquillité de dormir

Commentaire 81

Développons l'attractivité de notre territoire

Le 16 octobre 2019 à 09h37min

Bonjour Je suis favorable à cette modification à l'heure ou l'emploi est une préoccupation, ou le chômage touche bon nombres de familles le développement de l'Aéroport est une opportunité pour la région. L'aéroport constitue pour le moment une entité qui fonctionne et fait travailler de nombreux acteurs, les interactions sont nombreuses avec la vie économique locale et l'attractivité du territoire. Il faut renforcer ce succès et ne pas "casser" ce qui fonctionne comme on a tendance a le faire malheureusement dans d'autres cas. La compagnie Ryanair développe ces bases sur d'autres plateformes et ne patientera pas longtemps avant de partir ailleurs si les opportunités de croissance ne sont pas garanties. Par ailleurs ce développement est encadré afin que les enjeux et impacts environnementaux soit considérés et maîtrisés.

L'aéroport accueille de nombreuses sociétés, des salariés, des jeunes en apprentissage et en alternance. De nombreuses sociétés prestataires ont des marchés grâce au fonctionnement de la plateforme.

Ne passons pas à côté d'une opportunité de développement. L'impossibilité d'offrir les conditions raisonnées d'accueil d'une base aurait par la suite des conséquences graves.

Cordialement

Commentaire 80

« Aéroport, non »

Le 16 octobre 2019 à 07h54min

je suis contre car cela va créer des emplois précaires, et donner des maladies durables à la population de Beauvais.

Commentaire 79

« Non au développement de l'aérodrome de Beauvais »

Le 16 octobre 2019 à 07h51min

vous allez investir (avec nos impôts) pour une activité qui va chuter dans quelques années. Voyez la taxe sur les billets d'avion qui commence le 1 janvier 2020. Et les suédois qui ont un mouvement majeur de ne pas prendre ce moyen de déplacement. C'est une énorme erreur stratégique que vous faites, de vouloir développer la région sur des activités sans avenir à 10-20 ans

Commentaire 78

« Enfin du développement à Beauvais »

Le 15 octobre 2019 à 23h14min

Je suis en faveur de ce projet, pour une fois que nous avons de possibles développements sur notre territoire, il ne faut plus se limiter. Nous crachons sur Ryanair depuis trop longtemps, et sur l'aéroport de Beauvais également, alors que ça fait maintenant près d'un quart de siècle qu'ils développent notre territoire et notre aéroport. L'ouverture aux régions du monde est un bien fait malgré l'impact écologique de toute activité humaine. J'habite en zone rurale proche de Beauvais, avec survol et je ne suis pas gêné plus que ça. J'aimerais par contre pérenniser l'activité de milliers d'emplois dans notre zone sinistrée, en gardant bien

sûr des gardes fous pour ne pas avoir n'importe quel vol prévu en pleine nuit, des exceptions font beaucoup de sens au lieu d'envoyer des avions sur des aéroports de déroutement lorsqu'ils ne peuvent pas rentrer à Beauvais à cause du couvre feu, une hérésie écologique d'ailleurs. Cet aéroport et un vrai bienfait, il faut à tout prix le protéger et le développer, c'est une fierté du territoire ! Les politiques devraient se ranger derrière beaucoup plus, on ne les entend pas assez. Quant à Ryanair, qu'elle soit bienvenue avec sa base ! les déplacements humains sont inévitables et nous ne retournerons pas à l'âge de la charrette pour nous déplacer !

Commentaire 77

« Contre »

Le 15 octobre 2019 à 21h36min

Bonjour,

Habitant à Laversines, je suis contre ce projet. Voici les raisons suivantes :

- les avions passent au dessus de mon domicile, cela engendre énormément de bruit et perturbe le cycle de sommeil de ma famille
- la pollution : je vois parfois d'énormes gaz s'échapper des réacteurs et cela tombe sur mon potager
- beauvais n'est pas attractif et le service low cost ne va rien arranger. Les 1800 emplois esperes ne sont que fictifs
- j'espere que la région et l'état ne verse plus de subventions pour aider cette entreprise
- si vous accordez tout de même l'arrêt du couvre feu, il faut le même principe que l'aéroport CDG, c'est à dire que Ryanair paye de belles subventions a la commune de Laversines, je souhaite également une baisse de la taxe foncière et des fenetres gratuites

Commentaire 76

« Les avions ça suffit ! »

Le 15 octobre 2019 à 21h07min

Le réchauffement climatique est maintenant probant. Nul ne sait son évolution et les troubles de toutes natures qu'il engendrera (environnementaux, sociaux, culturels...). La France se veut à la pointe du combat contre le réchauffement de la planète alors il faut choisir clairement sa position. On ne peut à la fois être pompiers et pyromanes.

Les gaz à effets de serre sont les principaux responsables ; cessons de jeter de l'huile sur le feu. On sait que le transport aérien est un gros producteur de ces gaz, qu'il est polluant, bruyant. Assez ! Montrons que Beauvais en est conscient et qu'il n'offrira pas un pont d'or au trafic aérien en bousculant le couvre-feu, qu'il saura préserver les riverains de l'aéroport, les habitants de sa ville et de sa campagne et surtout ses enfants qui le jugeront demain.

Commentaire 75

« Décret positif »

Le 15 octobre 2019 à 21h05min

Il est nécessaire de permettre aux activités qui favorisent le territoire Picard sur le plan de l'emploi et de son attractivité économique. En plus il ne s'agit pas d'une remise en question du couvre-feu mais d'une adaptation par un compromis tout à fait réaliste pour l'environnement et les besoins de tous et dans l'intérêt général. C'est une bonne décision.

Commentaire 74

« Des nuisances nocturnes »

Le 15 octobre 2019 à 20h55min

Je reconnais ne pas être favorable à cette mesure au titre des nuisances nocturnes subies par les riverains et d'autres habitants du secteur. Les avions volent de plus en plus bas en journée je n'aimerais pas savoir qu'ils le font aussi la nuit. Les riverains subissent suffisamment les nuisances en journée doivent-ils les subir le soir !!! La course au profits n'est ni bonne pour les habitants du cru ni pour l'écologie. Ce n'est pas suffisant de déplacer la pollution il faut l'arrêter. Les avions comme tous les véhicules à moteur sont une grande source de pollution. Il faut donc réfléchir à d'autres solutions (les moins polluantes possibles) si il y a de plus grands besoins.

Commentaire 73

« respect de la loi, respect des riverains »

Le 15 octobre 2019 à 19h53min

La loi est la loi, même si elle dérange les visées de tel ou tel. Un chantage à l'emploi ne saurait justifier de tels écarts, surtout pour une société de transport RYANAIR qui prend de grandes libertés avec le code du travail. Un principe est un principe et si vous en admettez une dérogation aussi minime soit elle, c'est tout le principe qui s'écroule. Il suffira à l'avenir à n'importe quel acteur économique de menacer de supprimer, voire de réduire des emplois pour obtenir tous les droits, à commencer par celui de polluer.

Ensuite vous aller faire chuter l'attractivité du Beauvaisis. Qui voudra investir et résider dans un espace soumis au bruit continu des aéronefs, et surtout soumis au bon vouloir d'intérêts très privés et très limités. Nous voyons qu'il est possible de changer sur un claquement de doigt des arrêtés pourtant négociés avec les riverains. Qu'en sera t il des engagements pris aujourd'hui?

Ensuite, si la plate-forme de Beauvais avait un réel intérêt technico-économique, les sociétés feraient avec. Il n'y a qu'à voir ORLY où il me semble que le couvre feu est drastique. En fait

nous allons récolter ce que les autres ne veulent pas en s'appuyant sur l'ego surdimensionné de dirigeants consulaires dont je ne suis pas sûr qu'ils habitent Beauvais.

Enfin et pour terminer, à une époque où les causes climatiques et écologiques sont à la pointe de l'actualité, vouloir débattre de telles mesures semble d'un autre siècle.

Que la SAGEB se contente de gérer les infrastructures existantes dans le cadre normatif et réglementaire existant, qu'elle cherche éventuellement des diversifications durables dans le respect de l'environnement et de l'humain. Déjà que des hectares de terres cultivables ont été dans l'indifférence la plus totale transformés en parking bitumés et imperméables.

Je ne suis militant d'aucun parti. Je suis simplement profondément choqué que des intérêts privés priment sur l'intérêt général et l'avenir de nos enfants. Je suis aussi choqué que des instances d'état puissent approuver ce détournement. Et enfin je suis choqué et révolté que l'on me prenne pour un niais et une truffe en essayant de cacher maladroitement ces turpitudes sous un voile de progrès social.

Commentaire 72

« favorable »

Le 15 octobre 2019 à 19h33min

Bonjour,

je suis favorable aux dérogations que la SAGEB pourraient autoriser aux compagnies.

Cela serait un atout majeur pour notre aéroport, notre région.

L'aéroport pourrait desservir plus de destinations, employer plus de personnel.

Je ne vois que des avantages à ce projet.

Commentaire 71

« Restrictions d'exploitation à l'Aéroport de Beauvais-Tillé »

Le 15 octobre 2019 à 19h24min

Bonsoir,

Oui en faveur du maintien et du développement de nos emplois dans le respect des règles du couvre feu, ce que permet le projet d'arrêté, et ce dans une région qui souffre

indispensable de permettre à une compagnie basée de revenir sur sa base très exceptionnellement au delà du couvre feu. Dans la pratique, nous constatons que cela ne représente qu'un nombre totalement marginal de mouvements sur les bases existantes. Et d'ailleurs, les vols EVASAN sont autorisés de nuit à Beauvais et personne n'en parle vu le très peu de vols que cela représente. CQFD.

Commentaire 70

« Opposition aux modifications d'horaire à Beauvais-Tillé »
Le 15 octobre 2019 à 16h53min

Bien que ne résidant pas dans la zone concernée, je suis opposé très nettement à ce projet, étant moi-même survolé copieusement. La Nuit est faite pour dormir et l'extension prévisible de trafic ne va pas dans le sens de la réduction de CO2, vitale pour nous tous, vous comme moi.

Commentaire 69

« Très favorable au développement de l'aéroport »
Le 15 octobre 2019 à 16h25min

Ce projet, à mon sens, donne les garanties nécessaires
Je suis personnellement très favorable au développement économique maîtrisé de l'aéroport, car il y va de l'emploi dans notre bassin d'emploi. Cet aéroport est une vitrine dans notre région, il faut absolument lui permettre de se développer.

Commentaire 68

« J'y suis opposé »
Le 15 octobre à 15h23min

Je suis opposé à cet arrêté.
Tout simplement pour contenir le trafic pour des raisons environnementales et pour respecter le sommeil des riverains qui subissent déjà suffisamment de nuisances pendant la journée.

Commentaire 67

« Dérogations au couvre feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé »
Le 15 octobre à 11h35min

Pourquoi faire des efforts pour lutter contre la pollution si nos élus font le contraire et fassent passer le fric avant l'humain :
NON aux dérogations au couvre feu, NON à la base Ryanair
OUI au droit de respirer un air sain et de pouvoir se reposer au moins 7 heures par nuit prescrit par la santé public

Cet aéroport construit au coeur du village n'est déjà pas très malin à mon avis les erreurs suffisent laissé nous vivre !

Commentaire 66

« Contre le couvre feu »
Le 15 octobre à 09h46min

L'Aéroport de Beauvais est une source économique pour l'emploi et permet de faire découvrir cette belle région, cela permettrait de faire venir des sociétés et de faire vivre nos commerces de proximité.

Commentaire 65

« Contre les dérogations du couvre-feu à l'aéroport Beauvais-Tillé »
Le 15 octobre à 09h29min

Le bruit des avions est déjà assez dérangeant à 22h30, au point de réveiller des personnes qui dorment déjà. Alors, si ça continue plus tard ça va être pire. Il n'y a pas de raison que le couvre feu à Beauvais soit plus court qu'à Orly.

Commentaire 64

« Favorable »
Le 15 octobre à 08h41min

Il semble indispensable de permettre au territoire de se développer d'un point de vue économique et de l'emploi. Il s'agit d'un bon compromis pour réconcilier enjeux écologiques et économiques. Donc je suis favorable à cet arrêté.

Commentaire 63

« Contre l'octroi de dérogations à Ryanair »
Le 14 octobre à 22h52min

Madame, Monsieur,
On devrait plutôt considérer que des dérogations au couvre-feu, au lieu de consolider l'attractivité de Beauvais et développer son activité économique, sera un énorme frein à la qualité de vie des riverains et des habitants un peu plus éloignés géographiquement mais dans le vent des bruits et produits toxiques des avions, qui subissent toutes ces nuisances.

Respectons autrui et ne privilégions pas de fausses raisons. L'attractivité de Beauvais doit exister mais ne succombez pas à la facilité. Ayez une vision à plus long terme, soyez actifs et essayez de cesser un complaisant opportunisme qui impactera négativement et durablement la santé de vos concitoyens.

Cordialement,

Commentaire 62

« Contre la levé du couvre feu »

Le 14 octobre 2019 à 20h36min

A quoi sert la levé du couvre feu :

Comme d'habitude une histoire de bénéfice pour certains...

Laissez nous dormir la nuit

Beauvais n'ai pas Orly ou Roissy

Commentaire 61

« Non a la modification des horaires »

Le 14 octobre 2019 à 20h27min

Minuit ça suffit, la qualité de vie des riverains de l'aéroport doit rester la priorité !

Commentaire 60

« On fait taire les coqs et les cloches mais pas les avions !!!! »

Le 14 octobre 2019 à 19h48min

Contre la dérogation, même sous conditions restrictives ...

Nous avons choisit de vivre a la campagne pour entendre chanter les oiseaux, le coq de mon voisin de droite, les vaches de mon voisin de gauche et les cloches de notre église !!!

Pas pour entendre des avions passer a basse altitude au dessus de ma maison !!! Il y en a assez la journée !!!!!

Commentaire 59

« Respect du bien commun et économie galopante. »

Le 14 octobre 2019 à 19h00min

Bonjour,

Habitant de Tillé depuis 41 ans, j'ai eu tout le temps de voir et de vivre l'évolution de l'aéroport de Beauvais-Tillé. L'amplification des lignes en partance de l'aéroport, la construction du 2ème Terminal, l'arrivée des différentes compagnies aériennes, la valse des voyageurs et le cortège de valise "bruyante" dans les rues de Tillé se rendant aux parkings disséminés dans le village. Malgré la pose des fenêtres doubles vitrages à mon domicile, je peux avouer la persistance d'un bruit marqué qui est amplifié le soir venu. A l'heure, où l'urgence climatique est déclarée (le rapport GIEC en est témoin), où la santé publique est attaquée (incendie à Rouen). Par ailleurs, je pense aux générations futures celles mêmes qui sont présentes dans le groupe scolaire de Dumont de Montroy. Pollution sonore et pollution atmosphérique font parties dorénavant de notre quotidien. Les gardes fous, permettant de respecter notre quiétude de citoyen, sont progressivement abattus...Le dernier coup de canif est la dérogation au couvre feu....celui-ci permettra hypothétiquement de mettre en place une base permanente pour la compagnie Ryanair...(Le déroulement des faits jusqu'ici me rappellent étrangement l'histoire de la grenouille cuite). Je sais que quelques milliers d'habitants ne pèsent pas lourds face aux millions de voyageurs transitant par l'aérodrome. Mais dans un monde en péril par une économie carbonée il est du devoir de nos gouvernants de tout mettre en oeuvre pour maîtriser l'expansion des transports émetteurs de CO2 et de particules ultrafines.

Commentaire 58

« Non aux dérogations d'atterrissage après l'heure du couvre-feu actuellement en place »

Le 14 octobre 2019 à 18h26min

Je suis résolument opposée à l'autorisation d'atterrissage des avions après l'heure du couvre-feu actuel. En effet, subissant déjà les nuisances pendant la journée et le début de soirée, je ne veux pas avoir à subir des nuits perturbées ! Il est précisé que ces autorisations se feront au cas par cas et "si des conditions particulièrement restrictives sont réunies". Je réponds que même si ces avions après minuit sont peu nombreux, ils sont DE TROP. De plus, nous serons toujours dans l'incertitude de ne pas savoir combien d'aéronefs vont nous survoler ni quand, à quelle heure !!! C'est très déstabilisant !!! Nous sommes déjà confrontés à l'incertitude du nombre d'avions puisque le plafonnement a été refusé.

Ce projet ne fera qu'accroître notre incertitude, notre inquiétude et les nuisances ! Je suis scandalisée par le fait que nos élus locaux acceptent ce projet sans respect pour les habitants, sans respect de leurs promesses !

Concernant la pollution, je déplore que l'on accepte son augmentation alors même que les représentants politiques nous promettent de la limiter. Dans ce cas précis, le projet va tout à fait à l'encontre. NON à ce projet !

Commentaire 57

« NON A L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE BEAUVAIS »

Le 14 octobre 2019 à 17h06min

Je considère que l'impact environnemental de la modification du couvre-feu présente un risque beaucoup trop important. La pollution locale sera évidemment accrue, alors que depuis des années nous voyons déjà nos toits régulièrement salis par le kérosène lâché au-dessus de nos têtes sur notre ville de Beauvais.

De plus les arrivées en cœur de nuit des avions ne manqueront pas de provoquer des nuisances sonores et perturber ainsi le sommeil des habitants survolés.

Nous avons bien entendu le Président de la République nous avertir qu'il "n'y avait pas de planète B" et que tous les efforts devaient être portés sur la réduction de notre empreinte carbone, tant à titre individuel qu'au niveau de l'état et de toutes les régions de France.

Les actes doivent donc correspondre aux déclarations. On ne peut laisser se développer une activité ayant un tel impact sur notre habitat et notre santé (allergies, cancers...) !!!!

Commentaire 56

« contre »

Le 14 octobre 2019 à 16h54min

Et puis on ouvre progressivement les conditions d'autorisation. Un grand classique. Déjà que ce mode de transport n'a pas le vent en poupe, aucune raison de l'autoriser au milieu de la nuit.

Commentaire 55

« Non à ce texte ! »

Le 14 octobre 2019 à 16h48min

Bonjour,

Cette ouverture aux dérogations est un scandale au vu de l'importance des nuisances acoustiques au-dessus des zones survolées dans le seul but de répondre favorablement aux demandes de la compagnie Ryanair. Il est à noter que cette compagnie vit très bien avec des avions basés sur des bases avec couvre-feu "dur", comme Francfort main ou avant Eindhoven. Les raisons du départ Eindhoven de cette compagnie sont strictement sociales. Le couvre-feu était alors à 22h locales bien plus contraignant que minuit aujourd'hui à Beauvais. La compagnie Ryanair si elle le souhaitait aurait pu créer une base à Roissy mais elle n'a pas utilisé les créneaux dont elle disposait. Pourquoi car les redevances auraient dû

être payées par ryanair alors qu'à Beauvais les redevances sont majoritairement financées par l'exploitant de l'aérodrome en d'autres termes un financement public. Aujourd'hui lorsque le transport aérien est décrié pour des raisons écologiques, il faudrait favoriser Ryanair pour ouvrir une base de plus en France sur des contrats peu disant, sur lesquels les charges ne sont pas payées à l'état français au motif de laisser les gestionnaires d'aéroport continuer à être complice de cette compagnie ? Il y a quelques années Ryanair LTD était la seule compagnie du groupe, les pilotes étant où qu'ils soient basés titulaires soit d'un contrat irlandais payant des impôts en Irlande, soit auto-entrepreneurs de droit irlandais. Aujourd'hui à cause de la consolidation du marché Ryanair a ouvert "d'autres compagnies", Buzz avec un AOC polonais, Malta Air avec un AOC maltaise, et pour mettre la pression sur les personnels les menace de passer d'une AOC à l'autre (Pologne, bases des Canaries) voir de repasser d'un statut d'employé sous CDI irlandais à entrepreneur polonais sous peine de licenciement définitif (bases de Pologne, Prague, Sofia... etc). Rien n'empêcherait demain Ryanair de passer sur un AOC mieux disant pour eux et moins disant pour la France ou de fermer du jour au lendemain la base rendant caduque tous les investissements faits pour les faire venir. Ryanair réduit ou ferme les bases lorsque les subventions ou les redevances réduites ne sont plus intéressantes pour eux. Cf Deauville, Angoulême... un dernier point concernant le couvre-feu, sur leur base principale de Londres Stansted la majorité des vols est programmée avec un retour avant minuit. À l'été 2018 (je n'ai pas de données sur l'été 2019), de nombreux vols se sont retrouvés à poser jusqu'à 4h du matin quotidiennement. En effet, les personnels navigants étant payés à l'heure de vol programmée et non pas réalisée et comme il n'y a pas de couvre-feu cela ne coûte rien à la compagnie de faire revenir les avions très en retard. (À noter qu'il y a plusieurs jurisprudences favorables à Ryanair en Irlande concernant l'obtention de compensation en cas de retard supérieur à 3h conformément au règlement européen rendant quasiment impossible l'obtention des compensations par les passagers victimes. Les passagers seront ainsi victimes en arrivant très en retard, les personnels de l'aéroport avec, enfin, on l'espère de ne pas laisser pour compte les passagers en cas d'arrivée dans la nuit. (À noter qu'à l'été 2018 à Stansted les passagers étaient laissés pour compte, attente de 30min dans l'avion pour qu'un employé ouvre la porte du terminal pour débarquer, puis pas de bagages avant 2h comme il n'y avait pas de personnels sol.

Je ne pense donc pas que pour cela il soit nécessaire d'ouvrir dérogation au couvre-feu de Beauvais. Easyjet, Vueling, Transavia "vivent" avec le couvre-feu Dorly et sont basées sur ce terrain très restrictif pas de programmation après 23h ou 23h15 malgré les mêmes aléas météorologiques, ATC, et sur les terrains extérieurs.

T

Commentaire 54

« Non à l'atterrissage des aéronefs de nuit à Beauvais »

Le 14 octobre 2019 à 16h14min

Bonjour,

J'habite un petit village près de Beauvais et ma maison est située sous un couloir de passage des avions. La journée, il est pénible de les supporter à cause du bruit qu'il induisent alors la nuit je n'ose imaginer.... Je ne veux pas que mon sommeil soit perturbé au profit de l'attractivité, du développement de l'économie et des emplois induits de l'aérodrome de Beauvais-Tillé. Ma santé (et celle des autres riverains de l'aéroport) à une valeur, et c'est une valeur qui n'a pas de prix.

Commentaire 53

« Mon très CHER aéroport »

Le 14 octobre 2019 à 15h52min

Habitant Troissereux depuis de nombreuses années nous avons vu notre qualité de vie fondre comme neige au soleil : pollution(tous nos arbres sont malades alors nous, que respirons nous), bruits (nous sommes dans le couloir d'atterrissage) et aucune compensation à ces désagréments, nos maisons ont perdu de la valeur et aux yeux de nos élus ont passe pour des râleurs ne voyant pas le potentiel de cet aéroport. Toute ma famille habite Tillé ce petit village est défiguré par les parkings, les stationnements et toutes les incivilités de ces voyageurs (poubelles jetées dans les cours et les trottoirs, valises à roulettes non soulevées, discussions à côté des habitations parfois avec musique en attendant les voyageurs) Une honte de la part de nos élus,tout ça pour toujours plus de profit et d'intérêts pour eux ! Car nous ne connaissons que très très peu d'embauches autour de nous !

Commentaire 52

« NON aux mouvements d'avions entre minuit et 5 heures »

Le 14 octobre 2019 à 15h19min

L'emploi n'est pas un argument recevable : il y a bien d'autres moyens de créer des emplois pérennes.

Vous qui allez lire ce message, seriez-vous d'accord pour être réveillé la nuit par des avions et pour respirer un air de plus en plus pollué au fur et à mesure que l'aéroport s'agrandit ?

Une ville de 55000 habitant jouxte l'aéroport ainsi que de nombreux villages : pensez aux gens ! pensez aux enfants qui baignent dans l'ozone dès qu'il n'y a plus de vent.

L'intérêt de RAYNAIR n'est pas le notre.

Les décideurs ne sont pas parties prenantes car ils ne resteront pas à Beauvais. Ils nous laisseront un environnement définitivement dégradé : voilà la vérité. En outre, vous savez que la majorité des riverains ne mesure pas les enjeux, donc vous savez très bien que cette consultation n'aura pas beaucoup d'audience : l'absence de participation ne doit pas être interprété comme un quitus. Soyez humain SVP ! Pensez à la préservation de notre environnement.

Commentaire 51

« Couvre-feu Aéroport Beauvais –Tille »

Le 14 octobre 2019 à 15h02min

Le couvre-feu en vigueur de l'aéroport de Beauvais-Tillé de minuit à 5h est déjà anormalement court.

Pourquoi seulement 5h? il devrait être de 8 h au minimum.

Il est inenvisageable de permettre des dérogations afin de permettre aux habitants riverains de vivre normalement tout simplement.

Non à la création d'une base Raynair qui créera encore plus de nuisances nocturnes.

Oui au plafonnement des mouvements afin de limiter la pollution.

Commentaire 50

« Couvre-feu Aéroport Beauvais –Tille »

Le 14 octobre 2019 à 15h02min

Le couvre-feu en vigueur de l'aéroport de Beauvais-Tillé de minuit à 5h est déjà anormalement court.

Pourquoi seulement 5h? il devrait être de 8 h au minimum.

Il est inenvisageable de permettre des dérogations afin de permettre aux habitants riverains de vivre normalement tout simplement.

Non à la création d'une base Raynair qui créera encore plus de nuisances nocturnes.

Oui au plafonnement des mouvements afin de limiter la pollution.

Commentaire 49

« Honteux ! »

Le 14 octobre 2019 à 14h25min

Tout bonnement scandaleux ! Cet aéroport est nocif pour la santé. Si des avions atterrissent la nuit ce sera des nuisances non-stop.

Commentaire 48

« pour des avions basés a beauvais avec des dérogations adaptées a l'exploitation d'une base »

Le 14 octobre 2019 à 14h14min

Des avions basés a beauvais sont l'unique moyen de fidéliser les compagnies clientes . Il s'agit d'une opportunité que l'on doit saisir. UNE base génère des emplois qualifiés et crée des structures annexes(hôtels, navettes etc donc de l'activité économique) Elle contribuera a désenclaver notre territoire par la création de nouvelles liaisons et en accroitre son attractivité. De plus , ce qui est possible a Toulouse, Marseille, Bordeaux Nantes et Lyon doit être possible a Beauvais. Dès lors que les dérogations sont encadrées raisonnablement (avions de dernière génération, quota annuel de dérogations en cas de problèmes météo , techniques, grèves du contrôle aérien pannes diverses sans tomber dans les caricatures et les comparaisons fantaisistes avec Orly ou la population impactée est sans commune mesure avec Beauvais Avec un peu de bonne volonté cela ne doit pas poser de problèmes.L'INTERET GENERAL doit dans tous les cas prévaloir sur une toute petite minorité activiste dont les arguments relèvent pour la plupart de la caricature et d'appréciations erronées

Commentaire 47

« pour des avions basés a beauvais avec des dérogations adaptées a l'exploitation d'une base »

Le 14 octobre 2019 à 14h12min

Des avions basés a beauvais sont l'unique moyen de fidéliser les compagnies clientes . Il s'agit d'une opportunité que l'on doit saisir. UNE base génère des emplois qualifiés et crée des structures annexes(hôtels, navettes etc donc de l'activité économique) Elle contribuera a désenclaver notre territoire par la création de nouvelles liaisons et en accroitre son attractivité. De plus , ce qui est possible a Toulouse, Marseille, Bordeaux Nantes et Lyon doit être possible a Beauvais. Dès lors que les dérogations sont encadrées raisonnablement (avions de dernière génération, quota annuel de dérogations en cas de problèmes météo , techniques, grèves du contrôle aérien pannes diverses sans tomber dans les caricatures et les comparaisons fantaisistes avec Orly ou la population impactée est sans commune mesure avec Beauvais Avec un peu de bonne volonté cela ne doit pas poser de problèmes.L'INTERET GENERAL doit dans tous les cas prévaloir sur une toute petite minorité activiste dont les arguments relèvent pour la plupart de la caricature et d'appréciations erronées

Commentaire 46

« Non au projet d'arrêté »

Le 14 octobre 2019 à 13h55min

bonjour

nuisances sonores , pollution ,trouble du sommeil

les riverains et habitants des communes environnantes de cet aéroport ne veulent pas de cet extension

de dérogation ... il y aura obligation ..

consolider ... l'attractivité ...les emplois induits = des mots vident de sens au regard des" désagréments " déjà constatés par le fonctionnement actuel de cet aéroport

Commentaire 45

« Favorable »

Le 14 octobre 2019 à 13h50min

Cette extension d'horaires doit permettre le développement de l'activité économique de Beauvais et sa région. L'aéroport est devenu l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois du Beauvaisis. La montée en puissance de l'aéroport est nécessaire pour en assurer la pérennité.

Commentaire 44

« Nuisance nocturne »

Le 14 octobre 2019 à 13h28min

Je suis contre cette dérogation alors que déjà les nuisances augmentent certains soirs
J habite bonlier tout a côté de l aérodrome

Commentaire 43

« TOTALEMENT CONTRE CE PROJET »

Le 14 octobre 2019 à 12h36min

Bonjour

Je souhaite par le présent commentaire déclarer mon opposition à ce projet.

En effet, nous, riverain de cet aéroport, habitant le village du fay saint quentin, et survolé par les quelques 70% des avions au décollage de cet aéroport, subissons déjà des nuisances plus de certaines, tant le flux continue a augmenter régulièrement.<br class="manualbr" />Par ailleurs, je vous rappellerai le rapport de l'OMS sur le sommeil qui va à l'encontre du projet.<br class="manualbr" />Aujourd'hui, et encore plus pour demain, nous devons absolument limiter le développement de cette industrie, tant elle pollue.

NON NON NON, nous ne devons pas développer l'industrie de l'aviation, car nos vies sont en jeu (risques de cancer avec les gaz, AVC et maladies cardi0-vasculaires avec l'impact du bruit....

Nous vous en remercions par avance

Commentaire 42

« Aéroport de Beauvais »

Le 14 octobre 2019 à 12h02min

Ras le bol de cet aéroport, laissez nous dormir dormir au moins la nuit en paix

Commentaire 41

« Couvre feu Beauvais »

Le 14 octobre 2019 à 11h43min

Il faut faire respecter le couvre feu dans son intégralité. Il est inadmissible de "jouer", de négliger totalement la santé des riverains. Ryanair doit respecter l'arrêté, sinon, la porte est ouverte à tous les abus.

Pas de dérogation possible.

Commentaire 40

« Pouvons nous espérer dormir »

Le 14 octobre 2019 à 11h35min

Je suis contre ce projet. J'habite le quartier des fleurs à Beauvais et subi en permanence les nuisances de l'aéroport. Merci de continuer à interdire l'atterrissage des avions la nuit. D'avance merci.

Commentaire 39

« Stop aux pollutions »

Le 14 octobre 2019 à 11h23min

Bonjour il faut vite faire quelque chose car les arbres meurent et l'air est de plus en plus pollué on était là avant l'expansion de cet aéroport il faut cesser cette habitude d'autoriser tous les débordements d'horaires. ils polluent bien plus que l'usine de Rouen mais le business et les profits laissent faire STOP pas de dérogation supplémentaire.

Commentaire 38

« OUI au respect du couvre feu »

Le 14 octobre 2019 à 11h03min

Le projet de Ryanair, avec la complicité des Elus, du Préfet, de la SAGEB et plus généralement de ceux qui ne subissent pas les nuisances, sanitaires, sonores et écologiques, à pour objet d'augmenter le volume de ses vols, à l'intérieur des créneaux horaires sans mouvements, plus tôt le matin, plus tard le soir voire de « violer » le couvre feu, par étapes, pour tester la réactions des victimes.

Je ne parle pas des Elus et du Préfet qui ont, par avance, organisés cette possibilité.

Le couvre feu existe et doit être respecté.

Il faut noter le paradoxe du lancement de ce projet vs le PCAET -Plan climat air énergie territorial – mis en évidence par l'Agglo, la Maire de Beauvais, qui vise, par des actions vertueuses à faire l'inverse de ce que provoquera l'installation de cette base Ryanair.

Cette Cie, parmi les principaux pollueurs et émetteurs de CO2, n'est pas un exemple de vertu écologique, avec la commercialisation de vols Marseille - Bologne à 9.08 euros aller - retour cf Nice matin du 11 octobre.

En même temps on stigmatise les automobilistes qui utilisent leurs voitures diesels pour aller au travail ! comprenez qui pourra.

L'impact économique doit être relativisé car la dépense d'un passager, qui débourse 50 euros pour son voyage en Europe, peut être rapproché des 29 euros d'un Paris Beauvais en car, ou du prix d'un parking sur site

Le président Macron a déclaré : Nous n'avons pas de planète B

Les habitant impactés par les nuisances aériennes n'ont pas de villages B

Les habitant impactés par les nuisances aériennes n'ont pas de maison B

Les habitant impactés par les nuisances aériennes n'ont pas d'heures de sommeil B

Les habitant impactés par les nuisances aériennes n'ont pas de santé B

Par contre nous sommes de victimes A et des électeurs A

Je vous demande de noter mon opposition à ce projet, qui est en contradiction avec toutes les actions entreprises pour réduire les émissions de CO2 et tout simplement de respecter la vie de vos concitoyens

Un habitant survolé et arrosé de gaz d'échappement, qui souhaite pouvoir dormir la nuit

Commentaire 37

« Pour le développement de l'aéroport et une dérogation de couvre-feu »

Le 14 octobre 2019 à 09h42min

Je me positionne pour la dérogation en cas d'avion en retard, et pour le développement de la plate-forme de Beauvais.

L'aéroport est un générateur de dynamisme économique et social dans le Beauvaisis et dans l'Oise. C'est son essor depuis plusieurs années qui a participé au développement de l'agglomération et de ses équipement et infrastructures.

On ne parle pas d'exploitation sur 24 heures, mais bien d'éviter d'annuler ou de dérouter des appareils en cas d'aléas.

Commentaire 36

« Projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 14 octobre 2019 à 09h36min

Au regard de la croissance du trafic aérien, des nombreux survols des villages voisins de l'aéroport en dépit des trajectoires conseillées aux aéronefs pour éviter les gênes sonores, l'impossibilité d'ouvrir ses fenêtres aux beaux jours sans subir ces nuisances jusque tard le soir, face à la certitude d'avoir des nuits écourtées donc une santé à terme problématique je m'oppose à ce projet d'arrêté mettant en danger la santé de plusieurs milliers de riverains.

Commentaire 35

« Non au vol de nuit à Beauvais »

Le 14 octobre 2019 à 09h26min

Alors que tous s'entendent pour dire que l'avion est le mode de déplacement le plus polluant il faudrait développer toujours plus ce mode de transport !

Pour les riverains mais aussi pour lutter contre le réchauffement climatique, non aux vol de nuit à Beauvais

Commentaire 34

« Non à l'accès de l'aéroport de Beauvais/Tillé la nuit ! »

Le 14 octobre 2019 à 08h43min

Nous habitons depuis trois ans à Fourneuil, commune de Verderel.

A notre arrivée, un ou deux avions passaient au dessus de la commune. Aujourd'hui c'est plusieurs avions par jour qui tournent au dessus de la maison... Ils ne sont pas bien haut et le bruit est assourdissant. Si cela est difficilement supportable le jour, c'est absolument insupportable la nuit entre minuit et 5h00... Nous sommes contre les vols de nuit !

Commentaire 33

« Nuisances de l'aéroport »

Le 14 octobre 2019 à 08h02min

Les mouvements d'avions de l'aéroport de Tille deviennent insupportables chez moi, les appareils ne respectent même plus le couloir aérien et passent presque tous au dessus de ma maison (BRESLES). Attirer des touristes à Beauvais, ce qui est d'ailleurs contestable, étant donné qu'il s'agit avant tout d'un aéroport secondaire de transit, ça peut être bien mais il ne faut pas que ce soit au désagrément de milliers d'habitants locaux. Arrêtez si il vous plait de nous priver la vie, sous prétexte d'un soi-disant développement économique de la région, dont le bilan est plus que négatif que ce soit en terme de rentrées financières ou d'emploi. Si il vous plait ouvrez enfin les yeux.
merci.

Commentaire 32

« Contre l'extension des horaires de nuit aéroport Beauvais Tille »

Le 14 octobre 2019 à 07h19min

Je vous informe que je suis contre l'extension des horaires de nuit de l'aéroport de Beauvais Tillé. Le nombre d'emplois créés n'étant pas un avantage compte tenu du nombre de personnes dont la qualité de vie notamment la nuit serait impactée durablement. L'économie locale générée par les touristes reste très faible, les passagers arrivant juste pour prendre un vol peu cher n'ont aucun objectif de tourisme ou d'achat local.

Commentaire 31

« arrêté dérogation au couvre feu aéroport de tillé »

Le 14 octobre 2019 à 07h08min

Le couvre feu protège les habitants des nuisances sonores la nuit. Je suis complètement contre l'accord de dérogations au couvre feu. A-t-on pensé à la santé des habitants ? Je

m'oppose à ces dérogations. Il est important de garder ce principe de couvre feu pour la santé des riverains.

Commentaire 30

« Observation projet d'arrêté aérodrome Tillé »
Le 13 octobre 2019 à 21h51min

A l'heure où l'on doit rechercher en urgence à diminuer notre empreinte carbone, il semble difficile de concevoir que l'on donne des dérogations aux avions pour atterrir en dehors des heures prévues ; Il faut essayer au contraire d'augmenter les contraintes pour diminuer l'attrait du transport aérien ;

Commentaire 29

« Non au projet »
Le 13 octobre 2019 à 21h44min

Habitant de Troissereux , je subit a longueur d'année les départs et arrivées tardives des avions (spécialement RYANAIR)
Afin de protéger mon cadre de vie et limiter l'impact écologique de ces avions je suis opposé a toute mesure permettant a des avions de se poser après minuit . A l'heure ou tout le monde se mobilise pour sauver la planète , la SAGEB et Mme CAYEUX proposent aux habitants de l'aglo un projet générateur de pollution et d'augmentation du taux de CO2 .
Donc NON à ce projet

Commentaire 28

« Stop à l'intensification des nuisances aéroportuaire et surtout pas la nuit ! »
Le 13 octobre 2019 à 21h35min

Stop à l'intensification des pollutions (sonores (bruit des avions et intensification des voitures allant à l'aéroport...)visuelle (bâtiment industrielle, parking, avions dans le ciel...) électromagnétique (téléphone perdant le réseau lors du passage des avions, coupure de télévision au survol...) environnemental, plus en plus de CO2, etc...) du à l'activité de l'aéroport, donc je suis contre l'ouverture de l'aéroport la nuit et/ou de son agrandissement... le mieux serait que le couvre feu (pas d'avions la nuit) soit totalement respecté...!

Commentaire 27

« L'état français préfère Ryanair »
Le 13 octobre 2019 à 21h26min

Bonjour, madame la ministre

La compagnie a l'initiative de la demande de dérogation veut clairement ce développer en France mais sans avoir de contraintes financière et réglementaire et l'état par le biais des territoires lui accorde beaucoup de facilités. XL AIRWAYS et AIGLE AZUR n'ont pas eu ces traitements de faveur !!!

L'opinion public ne comprendrait pas cette dérogation, même pour la création hypothétique d'une petite cinquantaine d'emplois. Pendant que AIR FRANCE est à la peine, pendant que XL AIRWAYS et AIGLE AZUR sont en faillites et que plus de 2100 personnes vont être au chômage à cause d'une concurrence féroce et déloyale renforcée par des facilités accordées par l'état français et de nombreuses subventions venant du contribuable français !!!

De plus l'aérien pollue beaucoup mais les transferts de passagers aussi et l'aérodrome de Beauvais étant très éloigné de Paris, point attractif touristique principal, les touristes doivent utiliser de nombreuses navettes et voitures, également très polluantes.

Vous favorisez donc la pollution du territoire pour une compagnie qui ne participe pas à l'efforts financiers français ou très peu ...

Il y a de nombreux créneaux libre à CDG, Ryanair et d'autres low cost doivent accepter les règles du marché et s'y poser si elles veulent ce développer en France. Les compagnies qui utilisent cette plateforme paient des taxes, et ne reçoivent pas d'aide... Donc pourquoi accorderiez vous de nombreuses faveurs pour ces compagnies.

De plus, pourquoi permettre cette dérogation à une compagnie et pas à d'autres ?

On nous assure que il n'y aura que quelques avions autorisés à atterrir hors couvre feu, il ne pourra pas être interdit aux autres compagnies d'en faire la demande et d'être entendues favorablement. Donc plus aucune protection des riverains déjà trop impactés par les nuisances sonores et pollution.

En espérant, que le futur de la planète, les finances de la France et la protection des entreprises françaises sont votre principal préoccupation ... bien à vous.

Commentaire 26

« COUVRE-FEU à respecter absolument ! »
Le 13 octobre 2019 à 19h56min

J'habite à Plouy Saint-Lucien depuis bientôt 20 ans. Je suis aussi éditrice (éditions L'iroli) accueillant ponctuellement salarié.e.s, stagiaires et wooffeurs. Ces personnes et d'autres visiteurs sont parfois hébergées ici pour leur éviter des frais de déplacement. Tout ce monde aime être à Plouy, admirer et écrire sur la mare et ses habitants. Notre spécialité est la poésie Haïku. Avec les avions qui nous survolent, un équilibre est nécessaire. Sans le respect

du couvre-feu, nous aurons du mal à continuer notre activité, nous n'aurons pas envie de rester ici.

Merci de nous écouter nous, les riverains de la mare de Plouy.

Commentaire 25

« Aéroport de Beauvais, non à la pollution »

Le 13 octobre 2019 à 19h49min

Je voudrais vous alerter sur les risques d'augmentation de la pollution sur Beauvais et les villages autour de Beauvais, si le trafic aérien augmente avec les dérogations, nous allons assister à une augmentation des polluants (suies, poussières, microparticules...) que subiront les habitants.

Commentaire 24

« Contre l'exploitation de l'aéroport permettant aux avions « basés » à Beauvais d'atterrir après minuit, pendant le couvre-feu. »

Le 13 octobre 2019 à 19h10min

Bonjour,

Je souhaite pour le respect des habitants, de l'environnement et de l'accord de la COP21 à PARIS, que le ministère de la transition écologique :

- Limite l'exploitation de l'aéroport pendant une période de nuit de 8 heures la nuit.
- Interdise les avions les plus bruyants jours et nuit pour ne permettre qu'aux avions les plus modernes d'utiliser l'aéroport.
- Oblige les compagnies utilisant des Airbus A 320 anciens à installer les correctifs pour supprimer le bruit strident à faible vitesse lors de la phase d'atterrissage.
- Plafonne le nombre de mouvements annuel de sorte que les riverains soient assurés d'une limite aux nuisances.
- Interdise à Ryanair d'atterrir et de décoller comme "bon lui semble" à BEAUVAIS alors que cela n'est pas possible aux aéroports de PARIS.

Ryanair était en 2018 parmi les 10 plus gros émetteurs de CO2 en Europe, les neufs premiers et les suivants étant des centrales à charbon.

Le bruit gêne les riverains et constitue une atteinte à leur santé, la pollution de l'air affecte le Beauvaisis, les émissions de CO2 ont un impact sur la planète.

Le gouvernement et nos élus affirment vouloir agir pour limiter les impacts climatiques, avec l'aéroport, ils sont face à la nécessité de traduire leurs déclarations par des actes.

Ce projet d'arrêté n'a pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Il conduit à permettre à Ryanair d'intensifier le nombre de mouvements et y compris en journée alors qu'en l'état, actuel, les riverains profitent de plage de repos sans bruit au cours de la journée. Le discours des élus trompe la population en ne parlant que d'un maintien d'un couvre-feu, lui

aussi écorné.
Environnementalement votre

Commentaire 23

« Non aux dérogations de restrictions d'exploitation »
Le 13 octobre 2019 à 18h35min

De trop nombreux et importants impacts environnementaux risquent de résulter de la modification du couvre-feu. Les arrivées en cœur de nuit des avions perturberont le sommeil des habitants survolés, même à grande distance de l'aéroport puisque les avions volent à faible altitude pour passer "sous" le trafic de CDG et du Bourget. Ces dérogations sont destinées à faciliter l'installation d'une base Ryanair à Beauvais et augmenter le nombre de vols. Il en résultera une plus grande pollution localement mais aussi un impact climatique accru. S'il "n'y a pas de planète B", comme l'affirme le président de la république, tous les efforts doivent être portés sur la réduction de notre empreinte carbone, tant à titre individuel qu'au niveau de l'état et de toutes les régions de France. Les actes doivent donc correspondre aux déclarations et le trafic aérien doit être maintenu dans de strictes limites.

Commentaire 22

« OPPOSITION AU PROJET DE DEROGATION AU COUVRE FEU APRES MINUIT »
Le 13 octobre 2019 à 18h12min

J'exprime mon opposition totale au projet de dérogation au couvre-feu des atterrissages d'aéronefs à Beauvais-Tillé après minuit. L'argument du développement économique est fallacieux dans la mesure où en accordant indéfiniment des dérogations et une augmentation du trafic, on sait pertinemment que l'on sera en contradiction totale avec les objectifs de limitation des émissions de CO2 dans l'atmosphère et donc de limitation à 1,5 degré du réchauffement climatique. Gouverner, c'est prévoir et c'est surtout choisir l'intérêt collectif et non pas une somme d'intérêts individuels ou particuliers, non solidaire et respectueuse de l'environnement et des êtres vivants sur cette planète. Il faut aussi envisager les effets induits sur la santé : sommeil, violence du bruit pour certains riverains, particules ultra-fines issues de la combustion de carburant... Donc, non, c'est non.

Commentaire 21

« projet d'arrêté relatif aux restrictions d'exploitation de l'aérodrome Beauvais Tillé »
Le 13 octobre 2019 à 17h32min

Quelle joie de permettre à une entreprise immorale de polluer encore plus notre ciel, notre espace, nos nuits, nos oreilles , notre nature. Ryanair n'a rien à faire des humains, seul le pognon compte.

Hauts les coeurs , le bien triomphera.

Commentaire 20

« couvre-feu Tillé »

Le 13 octobre 2019 à 17h14min

Je tiens à vous exprimer mon inquiétude, sur ce site "développement durable.gouv", quant à cette proposition de suppression du couvre-feu sur l'aéroport Beauvais-Tillé. Mon inquiétude et même ma colère.

L'attractivité du territoire de Beauvais ne tient pas à cette mesure. De meilleures liaisons en train ou bus vers Paris ou Amiens et Hauts-de-France seraient plus pertinentes. Conformément aux déclarations du Président, tous les efforts doivent être portés sur la réduction de l'empreinte carbone, parce que nous n'avons pas de planète B.

Développer en région le trafic aérien est contraire aux vœux des populations et ne répond pas à leurs besoins réels. Face aux enjeux actuels, c'est un choix criminel. Comme toujours, on se gargarise de mots séduisants tels qu'"attractivité", emploi" etc... Qui est encore dupe? Au détriment de notre avenir commun, cette mesure viendra aggraver une fois de plus les difficultés et l'inconfort des périphéries abandonnées.

Pot de fer contre pot de terre? J'ai tenu à donner mon avis, sans illusions.

Bien à vous.

Commentaire 19

« Non aux dérogations de couvre-feu de l'aérodrome de Beauvais-Tillé »

Le 13 octobre 2019 à 17h08min

Ces dérogations vont perturber le sommeil des riverains, risquent de s'étendre car les politiques de l'agglomération de Beauvais sont conciliantes avec l'augmentation des vols de l'aérodrome de Beauvais-Tillé.

Il y a un risque de santé publique pour les riverains et même les habitants de la ville de Beauvais.

Commentaire 18

« Et ceux qui bossent... »

Le 13 octobre 2019 à 16h35min

...et qui ont besoin de dormir, et de respirer un air sain pour travailler jusqu'à 64 ans ?

Commentaire 17

« Non à la prolongation »

Le 13 octobre 2019 à 13h32min

Il n'y a aucune raison justifiant que les habitants souffrent davantage pour que les entreprises de transport aérien low-cost augmentent leurs bénéfices, d'autant plus qu'elles surexploitent ceux qui y travaillent. L'augmentation du transport aérien est par ailleurs une atteinte grave, inadmissible à la planète et au climat.

Commentaire 16

« biodiversité malmenée et règles de concurrence en trompe l'œil »

Le 13 octobre 2019 à 12h30min

Une activité de nuit équivaut à nuire à la faune et aux populations riveraines (plus de lumière, plus de bruits, plus de trafic routier etc)

Cette dérogation offre un avantage supplémentaire aux compagnies low-cost qui profitent sans compenser, des infrastructures locales et publiques. Un avantage concurrentiel sur l'aéroport de Roissy-CDG qui n'autorise pas (ou fait payer très cher) les compagnies qui ne respectent pas le couvre feu.

Ce projet d'arrêté ne semble opportun pour personne sauf pour Ryanair.

Commentaire 15

« La restriction du couvre-feu, une dangereuse inversion des priorités »

Le 13 octobre 2019 à 12h11min

Les activités aéroportuaires de Beauvais-Tillé représentent une importante source de pollution atmosphérique et sonore pour toute l'Agglo du Beauvaisis, en particulier pour les riverains de l'aéroport. Le couvre-feu imposé par la législation limite en partie son impact. Accorder des dérogations aux avionneurs, c'est sacrifier la santé des habitants et accroître la pollution de l'environnement pour d'hypothétiques retombées économiques locales. Ce serait en fait permettre à Ryanair de développer davantage de profit en s'affranchissant des

contraintes législatives, dangereuse porte ouverte qui déboucherait sur un capitalisme sauvage à visage inhumain.

Il est dit que la restriction du couvre-feu et l'installation d'avions la nuit sur le tarmac de Beauvais-Tillé permettrait d'éviter des trajets de plusieurs centaines de kilomètres vers des aéroports ouverts 24 heures sur 24 aux avions retardataires. Voilà un argument fallacieux, qui fait chanter la corde affective de la "protection de la Planète" ! Un raisonnement dans l'air du temps pour culpabiliser les citoyens de base et dédouaner les Firmes Transnationales ! Protéger l'environnement, c'est sans doute "penser global", mais c'est surtout "agir local", ce qui doit être le fait des élus de l'Agglo du Beauvaisis, dans l'intérêt de leurs administrés ; la vision globale d'un projet économique dans le cadre du développement durable doit être portée par les entreprises elles-mêmes, c'est elles qui ont le devoir de tout mettre en oeuvre pour réduire les nuisances sociales et environnementales de leurs activités. C'est donc aux compagnies aériennes de s'adapter aux contraintes sociales et environnementales, et non aux pouvoirs publics d'assouplir celles-ci dans l'objectif, bien triste, de préserver l'économie locale.

L'économie locale, pour être dynamique, nécessite avant tout un solide enracinement social et environnemental dans son territoire. Elle peut alors accueillir des entreprises extérieures qui viendront la renforcer, et non la fragiliser en la rendant dépendante des aléas de leur stratégie mondiale ou continentale.

Commentaire 14

« opposition à la demande de dérogation au couvre feu à l'aéroport de Beauvais/Tillé »
Le 13 octobre 2019 à 11h15min

les impacts environnementaux de la modification du couvre-feu. Les arrivées en cœur de nuit des avions perturberont le sommeil des habitants survolés, même à grande distance de l'aéroport puisque les avions volent à faible altitude pour passer "sous" le trafic de CDG et du Bourget. Ces dérogations sont destinées à faciliter l'installation d'une base Ryanair à Beauvais et augmenter le nombre de vols. Il en résultera une plus grande pollution localement mais aussi un impact climatique accru. Nous avons bien entendu le Président de la République nous avertir qu'il "n'y avait pas de planète B" et que tous les efforts devaient être portés sur la réduction de notre empreinte carbone, tant à titre individuel qu'au niveau de l'état et de toutes les régions de France. Les actes doivent donc correspondre aux déclarations. On ne peut laisser se développer une activité ayant un tel impact sur le climat.

Commentaire 13

« il y a urgence climatique »
Le 13 octobre 2019 à 09h05min

Bonjour,

il ne faut pas autoriser l'activité de nuit à l'aéroport Beauvais-Tillé, ce qui est exceptionnel finira pas être banalisé et la pollution causée par l'activité aérienne va augmenter mettant en péril la planète sur laquelle nous vivons.

Commentaire 12

« Il faut stopper l'attractivité et le développement de l'aéroport Beauvais Tillé »

Le 13 octobre 2019 à 08h46min

A l'heure où le GIEC informe et alerte sur l'état de la planète, en cours et en devenir, je dénonce ce projet de développement et d'attractivité, au travers du projet dérogatoire. Le transport aérien est beaucoup trop polluant et ne permet pas d'entrevoir une sortie de la crise climatique s'il est autant soutenu. "Au nom de l'emploi" ne suffit plus pour promouvoir ce projet. Au contraire, nous devons agir pour construire un développement d'emplois pérennes, durables et écologiques. Dans les infrastructures ferroviaires notamment.

Commentaire 11

« Non à la pollution, au bruit et aux nuisances. »

Le 12 octobre 2019 à 22h25min

Habitante de Beauvais, j'entends déjà le dernier avion du soir quand je m'endors. Plus d'avions la nuit entraînerait forcément plus de nuisances sonores.

Mais surtout il ne faut plus développer le transport aérien qui pollue notre air et notre planète.

Si l'urgence climatique est une évidence, pourquoi se poser ce genre de question ?

Commentaire 10

« C'est devenu extrêmement pénible »

Le 12 octobre 2019 à 19h55min

Nous nous sommes installés alors que l'aéroport de Tillé était encore un petit aéroport, même s'il comptait déjà 1400000 passagers.

Depuis, il n'a cessé de grossir, pour dépasser même les 4 millions.

On vit sous les avions, on ne s'entend plus à l'intérieur des maisons, c'est extrêmement pesant !

Et on nous annonce fièrement qu'on va nous coller des avions à n'importe quel moment de la journée, sans respecter les pauses, sans respect pour notre repos ? NON ça suffit. Aller

donc construire un aéroport loin de toute habitation ! D'autant qu'on me refuse les subventions pour isoler ma maison... On en a marre des avions à Troissereux. On en a tous marre ! vraiment ...

Et je ne parle pas de la pollution que cela engendre. Le transport aérien est tout de même le plus polluant.

Commentaire 9

« Troubles du sommeil et conséquences environnementales »

Le 12 octobre 2019 à 19h44min

La dérogation demandée par la SAGEB motivée par un développement des emplois ne peut pas être pris en considération. Il suffit de pousser un peu plus le questionnement sur la nature de ces emplois. Habitants de la commune ou les avions sont de plus en plus nombreux, la perspective que des avions viennent désormais nous réveiller dans la nuit est clairement une atteinte préjudiciable sur le plan de la santé. En effet nous devons parfois attendre que 00:00 approche pour savoir que le trafic va s'interrompre pour quelques heures et pouvoir dormir. Il arrive des fois que certains avions en soirée réveillent notre enfant... vous accepteriez donc que cela se produise à n'importe quelle heure et plusieurs fois car le trafic va de toute manière augmenter si cette dérogation est acceptée.

Concernant l'environnement que dire de plus que l'évidence. La pollution a clairement une atteinte sur notre santé. Vous pouvez regarder les toitures des habitations, l'aspect des fenêtres de toit et parfois même les végétaux, jusqu'où allons nous laisser les choses aller en se réfugiant derrière des motivations de développement aéroportuaire ..?

Il avait été assuré que le couvre-feu ne ferait jamais l'objet d'une modification et voilà où nous en sommes aujourd'hui. La demande de dérogation n'est qu'un moyen d'ouvrir une brèche pour rayonner.

Je ne connais aucun riverain favorable à cette dérogation. Alors pensés à la santé des riverains qu'elle soit moral et/ou physiologique

Commentaire 8

« passagers / voitures »

Le 12 octobre 2019 à 17h53min

bonjour , le gros probleme sont les passagers et les voitures dans tille , impossible de dormir , valises , voies et portieres ,merci de reflechir aussi à ce problemej'en fait deja l'experience , les passagers sont là 2h00 avant le vol . il y a des solutions (fourrière en permanence , suppression du sentier goudroné entre tille et l'aéroport rue des sorbiers) entre autres ,cordialement.

Commentaire 7

« Opposition au projet d'aménagement du couvre-feu de Beauvais-Tillé »
Le 12 octobre 2019 à 17h32min

Le contexte de cette opération porte clairement l'esprit d'un ancrage et d'une relance de l'activité de Ryanair sur la base de Beauvais-Tillé. Il est bien justement souligné que le trafic aujourd'hui « réduit » à 28 000 mouvements annuels a connu un régime de 32 000 en 2015, et que le nouvel aménagement vise un rythme de 42 000 dans les 4 ans : pourquoi ne pas le préciser clairement ?

C'est donc une double peine qui vise les riverains : de nouvelles nuisances nocturnes, après le couvre-feu et un accroissement certain des nuisances sonores en journée.

Bien sûr on agite le « bonus » de 1800 créations d'emploi (?). Avec quel effet réel sur le taux d'emploi local : quelle part d'emplois peuvent être occupés par des personnes actuellement résidentes, ayant les aptitudes requises.

Mais aucune mention n'est faite du « malus » de pollution concentré sur les communes rayonnantes de Beauvais : le bilan de réduction des pollutions lié au déroutement des vols attardés (non quantifiés), est certainement sans rapport avec celui des 14 000 vols supplémentaires espérés à Tillé.

Dans tous les cas, ce pas vers un nouveau développement aéroportuaire ne va pas dans le sens des préoccupations majeures des populations, concernées par le réchauffement climatique, et dont notre région a particulièrement pu encore mesurer les effets cet été 2019.

Le mouvement de désaffection pour les déplacements aériens qui se fait jour dans les pays du nord de l'Europe vient contredire la priorité exprimée par la politique de Beauvais.

Quelle cohérence avec le souci écologique et exemplaire que voudrait montrer le Gouvernement Français ?

Pour ces raisons et comme riverain ayant assisté à la dégradation incessante de notre environnement depuis près de 30 ans, je m'oppose au projet d'aménagement du couvre-feu.

Commentaire 6

« Non à la modification du couvre-feu ! »
Le 12 octobre 2019 à 13h17min

Il convient de prendre en compte les impacts environnementaux de la modification du couvre-feu. Les arrivées en cœur de nuit des avions perturberont le sommeil des habitants survolés, même à grande distance de l'aéroport puisque les avions volent à faible altitude pour passer "sous" le trafic de CDG et du Bourget. Ces dérogations sont destinées à faciliter l'installation d'une base Ryanair à Beauvais et augmenter le nombre de vols. Il en résultera une plus grande pollution localement mais aussi un impact climatique accru.

Commentaire 5

« Cette mesure dérogatoire est la porte ouverte à une extension indésirable des rotations »
Le 12 octobre 2019 à 12h21min

Il est clair que si on autorise les avions en retard à atterrir à titre exceptionnel, les compagnies et l'aéroport seront plus à l'aise pour retarder l'heure d'atterrissage prévue, sachant qu'en cas de problème l'avion ne sera pas détourné vers un autre aéroport. Cette mesure est donc une façon déguisée d'étendre les plages horaires de l'utilisation de l'aéroport. Ceci est intolérable à la fois pour protéger la tranquillité des riverains, et aussi à cause de l'urgence climatique, l'avion étant un mode de transport catastrophique de ce point de vue.

Par ailleurs quelles sont les "conditions particulièrement restrictives"? Comme d'habitude c'est de l'enfumage pour faire accepter des mesures inacceptables.

Commentaire 4

« Contre le projet d'arrêté »
Le 12 octobre 2019 à 11h05min

Le ROSO que je préside dans le département de l'Oise réaffirme son opposition à ce projet comme nous l'avons fait lors de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais. Ce projet d'arrêté n'a pas l'objet d'une évaluation environnementale. Il conduit à permettre à Ryanair d'intensifier le nombre de mouvements et y compris en journée alors qu'en l'état actuel, les riverains profitent de plage de repos sans bruit au cours de la journée. Le discours des élus trompe la population en ne parlant que d'un maintien d'un couvre feu, lui aussi écorné.

Commentaire 3

« Non à la modification du couvre-feu ! »
Le 12 octobre 2019 à 10h15min

Non à la modification du couvre-feu !
Respectez le sommeil des riverains !

L'urgence climatique n'est pas compatible avec un développement sans frein de l'aéroport !

Commentaire 2

« Stop à la pollution !!! »
Le 12 octobre 2019 à 08h09min

Nous en avons marre de subir les pollutions atmosphériques , terrestres , visuelles , sonores , pour qu'une ultra minorité encaisse des bénéfices !!!

Commentaire 1

« Pas acceptable »

Le 11 octobre 2019 à 17h56min

Les avions en retard peuvent être déroutés sur Roissy donc dérogation inutile dans ce cas.
Dérogation seulement acceptable si Roissy fermé